Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique
et des Ressources Halieutiques (MAHRH)

Burkina Faso
Unité - Progrès - Justice

Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées
et Excréta

Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement à l'horizon 2015

PN-AEPA 2015

Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « infrastructures d'assainissement en milieu rural » du PN-AEPA

Volet 3 Méthodes d'animation pour la promotion « hygiène / assainissement » et conditions de pérennisation / diffusion des activités

Stratégie opérationnelle en IEC

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS **1**

1. RESUME **2**

2. INTRODUCTION **3**

3. IMPORTANCE DE L'IEC DANS L'HYGIENE ET L'ASSAINISSEMENT **4**

3.1. DEFINITION DE L'IEC 4
3.2. PRINCIPES DE BASE DE L'IEC 4
3.3. PROCESSUS DE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT 5
3.4. IMPACTS SOCIO-SANITAIRES DE L'EAU, L'HYGIENE ET L'ASSAINISSEMENT 5
3.4.1. Impact sur la santé *6*
3.4.2. Impacts sociaux *6*

4. CONTEXTE SOCIOCULTUREL D'INTERVENTION **7**

4.1. OBSTACLES 7
4.2. FACTEURS FAVORABLES 7
4.3. OPPORTUNITES 8

5. STRATEGIES DE COMMUNICATION **9**

5.1. PLAIDOYER 9
5.2. COMMUNICATION INTERPERSONNELLE 9
5.3. COMMUNICATION DE MASSE 10
5.4. CAMPAGNES DE SENSIBILISATION 10
5.4.1. Niveau national *10*
5.4.2. Niveau régional *11*
5.4.3. Niveau communal *11*
5.4.4. Niveau village *11*

6. MESSAGES ET SUPPORTS **12**

6.1. MESSAGES 12
6.1.1. Message principal *12*
6.1.2. Messages types marketing social *12*
6.1.3. Spécification régionale des messages *13*
6.1.4. Messages spécifiques à certaines cibles *13*
6.1.5. Messages spécifiques à l'assainissement écologique *14*
6.2. SUPPORTS DE COMMUNICATION 14
6.2.1. Film d'introduction du programme *14*
6.2.2. Plaquette d'information *15*
6.2.3. Posters d'ouvrages d'assainissement de base *15*
6.2.4. Outils PHAST *15*
6.2.5. Maquettes d'ouvrages d'assainissement de base *15*
6.2.6. Radio *15*
6.2.7. Médiatisation des principaux évènements *15*
6.2.8. Autres supports promotionnels *16*
6.2.9. Supports de communication pour le milieu scolaire *16*
6.2.10. Supports de communication pour les ouvrages publics *16*

7. CIBLES ET ACTEURS **18**

7.1. GROUPE DES BENEFICIAIRES 18
7.2. GROUPE D'ACTEURS AGISSANT DIRECTEMENT SUR LES BENEFICIAIRES 20
7.2.1. Comité Villageois de Développement *20*
7.2.2. Hygiénistes *20*
7.2.3. Gestionnaire de latrines publiques et institutionnelles *21*
7.2.4. Maçons et autres opérateurs privés *21*

7.2.5. Bureau d'études / ONG *21*
7.3. GROUPE D'ACTEURS DEVANT INFLUENCER LES BENEFICIAIRES 22
7.3.1. Autorités communales *22*
7.3.2. Leaders d'opinion *22*
7.3.3. Services techniques *22*
a) Services de l'hydraulique 22
b) Les services de la santé 23
c) Les services de l'enseignement de base 24
7.3.4. Groupe scolaire *24*
7.4. FORMATION DES ACTEURS 25
7.5. MESURES INCITATIVES 25

8. PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DE L'IEC 26

8.1. NIVEAU NATIONAL 26
8.2. NIVEAU REGIONAL 26
8.3. NIVEAU COMMUNAL 27
8.4. NIVEAU VILLAGEOIS 29

BIBLIOGRAPHIE 33

ANNEXES

Fiche 1 Promenade environnementale
Fiche 2 Carte communautaire
Fiche 3 Assemblée générale
Fiche 4 Visite à domicile
Fiche 5 Ciné-débat
Fiche 6 Sani-marché
Fiche 7 Contenu de la formation des différents acteurs de l'IEC
Fiche 8 Introduction du programme dans un village selon l'approche ATPC (ou CLTS)
Fiche 9 Animation PHAST sur les voies de contamination et les barrières
Fiche 10 Animation PHAST sur les avantages des latrines et les inconvénients de la défécation dans la nature
Fiche 11 Maquettes de latrines
Fiche 12 Fiche de présentation des latrines VIP à simple fosse
Fiche 13 Fiche de présentation des latrines VIP à double fosse
Fiche 14 Fiche de présentation des latrines Ecosan type TECPAN
Fiche 15 Fiche de présentation des toilettes à chasse manuelle
Fiche 16 Fiche de présentation du lavoir-puisard
Fiche 17 Fiche de présentation de la douche-puisard
Fiche 18 Négociation des petites actions faisables
Fiche 19 Exemples d'outils PHAST relatifs aux latrines Ecosan
Fiche 20 Animation PHAST sur l'utilisation et l'entretien des latrines familiales
Fiche 21 Animation PHAST sur la gestion des eaux usées
Fiche 22 Fiche de monitoring de réalisation des latrines familiales
Fiche 23 Fiche de sondage sur l'évacuation des excrétas et des eaux usées
Fiche 24 Vérification du besoin en latrines publiques ou institutionnelles
Fiche 25 Animation PHAST sur l'utilisation et l'entretien des latrines scolaires
Fiche 26 Affiches pour le milieu scolaire
Fiche 27 Fiche de suivi de l'hygiène en milieu scolaire
Fiche 28 Exemple de contrat de gestion des latrines publiques
Fiche 29 Orientations sur la collaboration avec les médias
Fiche 30 Outils PHAST pour le milieu scolaire

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEPHA	Alimentation en Eau Potable, Hygiène et Assainissement
AG	Assemblée Générale
AME	Association des Mères Educatrices
APE	Association des Parents d'Elèves
ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté
AVS	Amélioration de la Vie Scolaire
BE	Bureau d'Etudes
CAP	Connaissances, Attitudes et Pratiques
CCC	Communication pour le Changement de Comportement
CE	Cours Elémentaire
CEB	Circonscription d'Enseignement de Base
CGPE	Comité de Gestion de Point d'Eau
CLTS	Community-Led Total Sanitation
CM	Cours Moyen
COGES	Comité de Gestion
CP	Cours Préparatoire
CREPA	Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût
CSPS	Centre de Santé et de Promotion Sociale
CVD	Conseil Villageois de Développement
DGAEUE	Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et des Excrétas
DHPES	Direction de l'Hygiène Publique et de l'Education Sanitaire
DRAHRH	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
DRDP	Direction de la Recherche et du Développement Pédagogique
DRS	Direction Régionale de la Santé
DREBA	Direction Régionale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
DS	District Sanitaire
EAH	Eau, Assainissement et Hygiène
H/A	Hygiène / Assainissement
IEC	Information – Education – Communication
MAHRH	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MEBA	Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
MS	Ministère de la Santé
OMD	Objectifs de Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PADSEA	Programme d'Appui au Développement du Secteur Eau et Assainissement
PAI	Plan Annuel d'Investissement
PDC	Plan de Développement Communal
PHA	Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement
PHAST	Participatory Hygiene And Sanitation Transformation
PN-AEPA	Programme National d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement
PSAO	Plan Stratégique d'Assainissement de Ouagadougou
PSC	Plan Stratégique de Communication
PVA	Plan Villageois d'Assainissement
RDQ	Réunion De Quartier
SanPlat	Sanitation Plateform
SESA	Service Education Sanitaire et Assainissement (/DRS)
SIECA	Service Information, Education, Communication et Assainissement
VAD	Visite A Domicile
VIP	Ventilated Improved Pit

AVANT-PROPOS

L'étude pour l'opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante "Infrastructures d'assainissement en milieu rural" du PN-AEPA comprend 4 volets. Le présent rapport concerne le **volet 3** de l'étude, relatif aux méthodes d'animation pour la promotion de l'hygiène et de l'assainissement et aux conditions de pérennisation / diffusion des activités.

Un rapport préliminaire de l'étude a été établi en octobre 2008 qui a permis de comparer les approches de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement (PHA) et d'établir les conditions de pérennisation et dissémination des techniques et bonnes pratiques en matière d'hygiène et d'assainissement (résultat 3.1 de l'étude). Un certain nombre de lignes directrices avaient alors été validées par le comité de suivi de l'étude.

Le présent rapport se focalise sur le résultat 3.2 de l'étude, à savoir : '**Les méthodes d'IEC recommandées pour la PHA sont proposées et décrites et le chronogramme-type d'intervention est établi précisant le rôle des acteurs concernés, les activités et messages dispensés.**' Les résultats attendus plus détaillés sont résumés dans le tableau suivant.

a) Approches IEC et méthodes d'animation pour la promotion H&A	Proposer et décrire les méthodes d'IEC recommandées pour la PHA au regard des systèmes technologiques retenus et contraintes identifiées. *NOTA :* • Privilégier les méthodes participatives (sans exclure la communication de masse) • Assurer la cohérence et la synergie avec les approches d'IEC développées dans le cadre de l'Approvisionnement en Eau Potable (AEP).
b) Identification des cibles et acteurs concernés pour les activités d'IEC, et détermination des responsabilités	Identifier les cibles et acteurs concernés pour les activités d'IEC, et déterminer leurs responsabilités respectives en matière de : • promotion et suivi des bonnes pratiques en matière d'H&A en direction des usagers des ouvrages. • garantie de la pérennité des systèmes de gestion proposés (entretien, maintenance, financement) • animation permanente et relance périodique de la demande • appui continu au secteur privé (artisans maçons et petites entreprises). Formuler les recommandations pratiques garantissant une prise en charge effective de ces responsabilités en matière d'IEC.
c) Définition des messages IEC	Définir les messages dispensés, les cibles visées et les supports adaptés pour prendre en compte les contraintes spécifiques liées aux systèmes d'assainissement proposés. : Contenu, périodicité, forme, support des messages dispensés aux cibles pour le développement durable de bonnes pratiques H&A.
d) Chronogramme-type d'intervention IEC	Etablir un chronogramme-type d'intervention IEC (campagne initiale, relances périodiques), précisant les thèmes successifs abordés et les tâches respectives des acteurs identifiés.

1. RESUME

La présente stratégie opérationnelle en IEC vient préciser certains aspects du Plan Stratégique de Communication du PN-AEPA (août 2008) dans le cadre de la promotion des ouvrages d'assainissement en milieu rural. Elle a été construite à partir des résultats de l'état des lieux en IEC, de l'analyse du contexte socio-économique des populations et des motivations liées à l'assainissement.

La stratégie de communication sera axée sur le plaidoyer, la communication interpersonnelle (réunion de quartier, visite à domicile, journée de salubrité, etc.) et la communication de masse (radio, télévision, presse écrite, etc.). Certains éléments des méthodes participatives ont été retenus, notamment :

- La méthode PHAST pour tout le processus de mise en œuvre de l'IEC, à travers quelques outils sélectionnés parmi les outils existants au Burkina Faso et dans la sous-région.
- L'approche ATPC dans le cadre de l'introduction du programme dans un village (phase de déclenchement) à travers quelques exercices adaptés au contexte local.

L'assainissement total est l'objectif visé. Un message fort sera diffusé dans le cadre de la campagne nationale.

Arrêtons de déféquer dans la nature !

Des latrines dans chaque ménage, c'est désormais possible !

D'autres messages ont été identifiés tenant compte du marketing social, des spécificités régionales, du public cible ou encore du type de latrines. De nombreux supports et outils sont présentés sous forme de fiches en annexe du présent document (Fiches 1 à 30). Ils sont une sélection des supports les plus pertinents répertoriés durant l'étude, parfois adaptés au contexte du volet assainissement rural du PN-AEPA. Ils serviront de base à la formation des acteurs de l'IEC et pourront être complétés et améliorés par les ONG/BE en charge de l'intermédiation sociale.

Les activités IEC seront menées en direction des acteurs regroupés selon les catégories suivantes :

- Le groupe des bénéficiaires (tous les membres des ménages y compris les personnes en situation de handicap, les élèves, les usagers de latrines publiques)
- Le groupe d'acteurs devant agir directement sur les bénéficiaires (CVD, hygiénistes, gestionnaires de latrines publiques, maçons et autres opérateurs privés, ONG/BE)
- Le groupe d'acteurs devant influencer les bénéficiaires (autorités communales, leaders d'opinion, services techniques déconcentrés, APE, AME)

Les activités IEC s'inscrivent dans le processus plus global de mise en œuvre du VA rural du PN-AEPA décrit dans le rapport du volet 4 de la présente étude. Concernant les aspects IEC, on distinguera 3 processus : village (latrines familiales), écoles et centres de santé (latrines institutionnelles) et espaces publics (latrines publiques). Par ailleurs, les activités préalables à la mise en œuvre de l'IEC ont été identifiées au niveau national, régional et communal.

2. INTRODUCTION

La présente stratégie opérationnelle en IEC vient préciser certains aspects du Plan Stratégique de Communication du PN-AEPA (août 2008) dans le cadre de la promotion des ouvrages d'assainissement en milieu rural. La stratégie a été construite à partir des résultats de l'état des lieux en IEC et de l'analyse du contexte socio-économique des populations et des motivations liées à l'assainissement (Volet 1 de l'étude) dont nous rappelons les principales recommandations en termes d'IEC :

- Proposer des cycles de sensibilisation en se fondant sur l'existant et en 'personnalisant' le discours selon les régions.
- Analyser et adapter les méthodes IEC aux contraintes (péril fécal, promiscuité, pollutions de l'environnement immédiat etc.), aux facteurs de blocage (pudeur, discrétion, logique de propreté et de saleté), aux facteurs de motivation (sécurité, honneur face aux étrangers, proximité et soulagement des personnes âgées, etc.), ces logiques étant souvent différentes selon les régions.
- Utiliser les relais locaux déjà porteurs de projets novateurs pour relayer le discours et le vulgariser.

Ce document se veut un élément pratique de la stratégie devant permettre aux départements ministériels, aux directions régionales, aux collectivités territoriales et aux ONG/BE de bien comprendre leur rôle dans la planification et la mise en œuvre des activités IEC. Le document s'articule autour des axes suivants :

- Importance de l'IEC dans l'hygiène et l'assainissement
- Contexte socio-culturel d'intervention
- Stratégie de communication
- Messages et supports
- Cibles et acteurs
- Processus de mise en œuvre de l'IEC

De nombreux supports et outils sont présentés sous forme de fiches en annexe du présent document (Fiches 1 à 30). Ils sont une sélection des supports les plus pertinents répertoriés durant l'étude, parfois adaptés au contexte du volet assainissement rural du PN-AEPA. Ils serviront de base à la formation des acteurs de l'IEC et pourront être complétés et améliorés par les ONG/BE en charge de l'intermédiation sociale.

Enfin, il est important de souligner deux conditions préalables qui sont fondamentales avant d'envisager une quelconque intervention en matière d'IEC dans le cadre volet assainissement rural du PN-AEPA :

- **La commune et l'ensemble de ses villages sera l'unité minimale d'intervention** de tout 'projet' inscrit dans le cadre du PN-AEPA pour une certaine cohérence par rapport au découpage administratif et une meilleure efficacité / efficience des campagnes d'animation.
- La politique d'assainissement du Burkina Faso préconisant la subvention des latrines familiales, **tout 'projet d'hygiène et d'assainissement' doit être en mesure de satisfaire la demande dans sa zone d'intervention** (en tenant compte du niveau de subvention et des bénéficiaires potentiels) afin de ne pas décourager les ménages demandeurs qui ne pourraient être satisfaits du fait de subventions insuffisantes et anéantir ainsi les bénéfices des campagnes d'animation.

3. IMPORTANCE DE L'IEC DANS L'HYGIENE ET L'ASSAINISSEMENT

3.1. Définition de l'IEC

L'IEC se définit comme 'un processus systématique et planifié ayant pour but de sensibiliser les gens, de promouvoir le changement volontaire de comportement considéré comme néfaste pour la santé grâce à la transmission d'informations nécessaires à la compréhension réciproque et à la motivation' (OMS). Pour l'UNICEF, l'IEC est 'le processus d'apprentissage par lequel des individus et des communautés adoptent volontairement et maintiennent des comportements bénéfiques à leur santé'.

De par son sigle, l'IEC signifie :

I = Information : fait de porter à l'attention d'un individu ou d'un public, des connaissances, des faits, des idées ou des problèmes que celui-ci ignorait auparavant dans l'espoir qu'il les exploitera de manière positive. C'est la transmission d'un message d'une personne à une autre ou d'une personne à un groupe de personnes.

E = Education : fait de faire acquérir à un individu ou à un groupe, des connaissances, des attitudes ou des pratiques jugées désirables, de manière systématisée et souvent progressive. Elle permet de rendre capable. C'est la transmission d'un savoir, d'un savoir faire et/ou d'un savoir être à une personne ou à un groupe de personnes.

C = Communication : fait de motiver et convaincre un individu ou un groupe afin qu'il adopte le comportement souhaité en prenant en compte ses besoins, sa perception, sa culture, son expérience et ses moyens à travers un processus basé sur la participation, l'échange et le respect mutuel.

De façon opératoire, on peut donc dire que l'IEC/santé, est un ensemble d'actions d'information, d'éducation et de communication utilisant des stratégies et des ressources en vue de promouvoir chez les individus ou la communauté des comportements favorables à la santé.

3.2. Principes de base de l'IEC

Comme toute discipline, l'IEC possède une méthodologie spécifique pour son application. Il est important de retenir quelques principes de base :

- L'IEC se construit à partir de l'existant. Il doit donc prendre en compte ce que les gens savent (le savoir), ce que les gens ressentent (savoir être) et ce que les gens font (savoir faire).
- Tout agent de santé ou de développement peut informer, sensibiliser à condition qu'il prenne le temps d'observer, d'écouter et de répondre aux attentes minimales des communautés.
- Dans la pratique de l'IEC, l'individu, la famille ou la communauté doit être considéré comme partenaire, quelqu'un qui a quelque chose à partager avec l'agent de développement pour atteindre un objectif. C'est un partenaire qui a droit à notre respect.
- L'agent de développement doit avoir en tête qu'il est au service de la communauté et de la commune ; c'est ce service qui justifie sa raison d'être (sa fonction sociale) qui ne lui donne pas seulement que des prérogatives mais aussi des devoirs.
- L'approche de l'individu, de la famille et de la communauté doit être basée sur le dialogue et le respect mutuel, gage de l'empathie et du succès.

3.3. Processus de changement de comportement

L'IEC vise à introduire l'acquisition des connaissances, de changements d'attitudes et de pratiques des communautés cibles en matière d'hygiène et d'assainissement. Autrement dit, la communication a pour objectif d'amener les populations cibles à comprendre les risques liés aux mauvaises pratiques et à adopter les bonnes pratiques qui permettent de prévenir les risques liés au péril fécal. C'est un processus long qui comporte des étapes.

Etape de la connaissance

Il est nécessaire d'avoir des connaissances par rapport à un sujet, un objet ou une chose avant de changer son comportement vis-à-vis de ce sujet, cet objet ou cette chose. Cette étape englobe tous ce que l'on connaît, apprend ou comprend. Les résultats de la plupart des enquêtes montrent que les populations ont des connaissances sur le lien entre les maladies et l'eau insalubre. Il en est de même pour le lien entre les maladies et les excréta et les eaux usées.

Etape d'approbation, d'acceptation

Pour adopter un nouveau comportement, il faut d'abord l'accepter. Cette étape concerne essentiellement les attitudes (on est pour ou contre le changement recherché, on soutient oui ou non un processus). Les résultats d'enquête sur les comportements des populations montrent que malgré leurs connaissances sur le lien entre les maladies et l'environnement insalubre de manière générale, ces personnes n'ont pas toujours des comportements favorables à l'hygiène.

Etape de prise de décision

Elle traduit l'intention d'agir dans le sens souhaité. Pour ce faire, il faut un programme de sensibilisation à l'endroit des populations cibles.

Etape d'action

Elle contient, en son sein, plusieurs petites étapes à savoir l'essai, le maintien ou le rejet de l'acte et enfin, en cas de succès, l'adoption du comportement. On voit bien que cette étape est fondamentale. Pour pousser un individu à essayer, il faut le convaincre du bienfait de cette chose par tous les moyens possibles. C'est à ce stade qu'il faut utiliser tous les arguments pour promouvoir le nouveau comportement et enfin s'assurer du succès en mettant à la disposition de cette personne le produit souhaité.

Etape d'incitation des autres pour agir dans le même sens

Etant convaincue de l'importance de ces nouveaux comportements, la personne essaye de démontrer aux autres les bienfaits autour de son comportement. Il devient en ce moment lui-même promoteur de ce nouveau comportement.

3.4. Impacts socio-sanitaires de l'eau, l'hygiène et l'assainissement

Les pratiques fondamentales liées à l'eau, l'hygiène et l'assainissement (EAH) sont les suivantes :

- La collecte, la manipulation et le stockage sûrs de l'eau de boisson
- L'utilisation par tous de latrines propres, adaptées et sûres
- Le lavage des mains à l'eau et au savon après tout contact avec les selles et avant de manipuler les aliments

3.4.1. Impact sur la santé

Lorsqu'elles sont améliorées, ces pratiques EAH ont des impacts notables sur la santé de chacun :

- Des quantités adéquates d'eau saine réduisent d'un cinquième les diarrhées et des trois quarts les schistosomiases. Une amélioration de la fourniture d'eau réduit le temps et l'énergie passée à récupérer l'eau, notamment pour les femmes et les filles.
- Des latrines adaptées réduisent les diarrhées d'un tiers et également la présence de vers intestinaux et les problèmes de malnutrition. Les latrines donnent de l'intimité, la sécurité, et la dignité aux femmes et aux filles.
- Une meilleure hygiène, notamment le lavage des mains dans des moments-clés, réduit d'un tiers les diarrhées ; elle a des effets directs sur les problèmes de malnutrition.

Selon l'OMS, l'eau, le système sanitaire et l'hygiène réduisent les maladies diarrhéiques de 45 %

3.4.2. Impacts sociaux

La charge de travail des femmes est affectée par les changements induits par les pratiques EAH. Les nouvelles pratiques peuvent leur demander plus de temps. Inciter les autres membres de la famille à partager les travaux induits par les pratiques EAH aidera la famille, dans son ensemble, à adopter de manière habituelle les pratiques EAH.

La propriété des latrines ou l'utilisation de savon pour le lavage des mains peuvent devenir des symboles du statut social, qui sont une autre façon importante d'encourager le changement.

Un autre facteur-clé du changement des comportements EAH est l'argent. Les hommes contrôlent l'argent familial et les autres biens familiaux. Les femmes peuvent être déjà convaincues des avantages et de la nécessité de latrines ou de savon, alors que les époux ne le sont pas. Il faut que les hommes et les femmes parlent de ces questions et de ce qui peut être fait dans le cadre de focus group.

4. CONTEXTE SOCIOCULTUREL D'INTERVENTION

L'analyse du contexte socio-économique des populations, réalisée dans le cadre du volet 1de la présente étude, nous renseigne sur un certain nombre d'obstacles, de facteurs favorables et d'opportunités qui influencent l'impact des campagnes de promotion de l'hygiène et de l'assainissement et dont il faudra tenir compte dans l'approche IEC.

4.1. Obstacles

Les obstacles mis en évidence par l'étude socio-économique sont :

- Les latrines ne représentent pas une préoccupation prioritaire des ménages en milieu rural
- L'existence de latrines est très faiblement évoquée dans la vision courante de la propreté
- La nature est en général une solution de facilité bien qu'il faille toujours aller plus loin pour préserver l'intimité
- Le manque de moyens matériels est fréquemment évoqué
- La pudeur qui entraîne les individus à aller au loin pour se soulager au lieu de le faire dans une latrine visible de tous
- La méconnaissance de la démarche de construction des latrines
- Le refus de construire des latrines dans la concession, les latrines étant considérées comme un équipement qui polluerait l'espace domestique (fortement ancré dans l'esprit de certaines communautés)
- Les difficultés d'assurer l'entretien des latrines à l'intérieur d'une concession (région Nord)
- La non connaissance des latrines par une bonne partie des usagers des latrines publiques ou institutionnelles
- Le défaut d'entretien des latrines publiques et institutionnelles (manque de formation des gestionnaires)
- L'avis des anciens est souvent prédominant même quand celui-ci n'est pas fondé
- La population est en grande majorité analphabète et les femmes sont les plus touchées

4.2. Facteurs favorables

Les facteurs favorables mis en évidence par l'étude socio-économique sont :

- La perception des risques liés au péril fécal dans certaines communautés ayant bénéficié de sensibilisation par des projets (région Centre-Est).
- La perception par certains des incidences néfastes de la défécation à l'air libre (maladies, insalubrité, exposition au regard des autres, insécurité liée aux serpents, scorpions, agressions etc., risques en cas de diarrhée, contraintes liées à la distance pour les personnes âgées et impotentes et pour les enfants).
- Certaines valeurs culturelles endogènes peuvent être utilisées pour impulser le processus de changement social : dignité, socle social, socle religieux, rôle de chacun dans la gestion collective de la propreté (partir de la sphère domestique vers la sphère publique : l'hygiène communautaire commence par l'hygiène familiale).
- Les principaux facteurs de motivation sont identifiés, à savoir :
    - assurer la santé (éviter les maladies)
    - assurer la propreté domestique (salubrité du ménage)
    - vivre dans un environnement sain
    - éviter la honte (surtout en présence d'un visiteur étranger)

    - faire ses besoins dans la discrétion
    - avoir un lieu de défécation proche (proximité pour les personnes âgées notamment et les enfants)
    - assurer sa sécurité (éviter les serpents, scorpions lors de la défécation en brousse)
- L'existence de canaux traditionnels de communication
- L'existence des radios privées ou communautaires très écoutées par les communautés
- L'existence des postes radio individuels dans les communautés
- L'existence d'organisations locales telles que les comités d'hygiène, COGES, CGPE, etc.
- L'existence et la disponibilité des maçons au sein de la communauté

4.3. Opportunités

Les opportunités mises en évidence par l'étude socio-économique sont :

- La dynamique créée par le PN-AEPA (apport de la subvention).
- Une bonne partie de la population se dit prête à investir dans la construction de latrines.
- Disponibilité de masses monétaires ponctuelles : ressources liées aux cultures de rente telles que le coton ou les produits maraîchers (Boucle du Mouhoun, Haut-Bassins, Cascades, etc.), ressources tirées de la vente de bétail, etc.
- Profiter du terreau favorable dans certaines régions qui ont bénéficié de nombreux projets d'assainissement rural (région Centre-Est).
- L'existence de tissu associatif a créé un certain engouement autour des activités d'intérêt communautaire notamment en matière d'assainissement. Il est fréquent de voir des groupes de jeunes organiser des journées de salubrité dans les quartiers des centres semi-urbains.
- Il existe de nombreuses associations de femmes qui peuvent être utilisées dans les campagnes de sensibilisation.

5. STRATEGIES DE COMMUNICATION

La stratégie de communication pour le changement de comportement relatif à l'hygiène et l'assainissement sera axée sur le plaidoyer, la communication interpersonnelle et la communication de masse.

5.1. Plaidoyer

Le plaidoyer se fera principalement à l'occasion de la préparation et de la tenue des rencontres de lancement du programme au niveau des régions et communes et se poursuivront tout au long du processus à travers des rencontres-bilan, des journées de salubrité, etc. Il s'agira de sensibiliser les décideurs (préfets, maires, élus, leaders politiques, religieux, traditionnels et services techniques) à accorder toujours plus d'attention à la promotion de l'hygiène et de l'assainissement.

5.2. Communication interpersonnelle

La communication interpersonnelle se traduira essentiellement par :

- Des assemblées villageoises à l'occasion du lancement de la campagne et tout au long du processus, tenues conjointement par le CVD, les hygiénistes et les animateurs exogènes
- Des visites à domicile (ou porte à porte) qui consistent à passer systématiquement dans chaque ménage pour diffuser les messages et vérifier les engagements, effectuées par des hygiénistes (éducation par les pairs)
- Des prêches dans les églises et les mosquées
- Des causeries-débats à l'occasion de tout rassemblement au sein de la communauté (réunion de groupement, cérémonie, etc.)
- Des séances d'éducation à l'hygiène en milieu scolaire assurées par les enseignants
- Des discussions individuelles entre les usagers et les gestionnaires de latrines publiques

Les méthodes de communication s'inspireront de :

La méthode PHAST largement employée sur la plupart des projets et programmes au Burkina Faso. Les fondements du PHAST sont les suivants :

- Les communautés peuvent et doivent déterminer leurs priorités en matière de prévention des maladies.
- Les habitants d'une communauté possèdent en commun une expérience et des connaissances très profondes et étendues dans le domaine de la santé.
- Les communautés sont capables d'arriver à un consensus sur les comportements dans le domaine de l'hygiène et des techniques d'assainissement les plus adaptées à leur milieu.
- Les populations agissent lorsqu'elles comprennent les avantages qu'elle retirent d'un meilleur assainissement.
- Toute personne, quel que soit son niveau d'éducation, est capable de comprendre que les fèces peuvent être nocifs et transmettre des maladies dans son environnement.
- Il existe un ensemble de mesures de barrage (adaptées en fonction de leurs perceptions de l'efficacité et des ressources locales) que l'on peut prendre pour bloquer cette transmission

La présente stratégie empruntera de nombreux outils PHAST qui ont déjà fait leur preuve au Burkina Faso ou dans la sous-région.

L'approche ATPC (Assainissement Total Piloté par la Communauté) avec comme objectif d'aboutir au consensus sur l'arrêt de la défécation dans la nature. L'approche vise principalement à susciter un changement dans le comportement sanitaire plutôt qu'à construire des toilettes. Cela passe par un processus de sensibilisation sociale stimulé par des facilitateurs à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté. L'approche est communautaire plutôt qu'individuelle. En effet, les avantages collectifs découlant de l'arrêt de la défécation à l'air libre peuvent encourager une approche plus coopérative. Les gens décident ensemble de la manière dont ils vont créer un environnement propre et hygiénique qui profite à tous. Par ailleurs, la solidarité sociale, l'entraide et la coopération sont des éléments cruciaux de l'approche. Les autres caractéristiques essentielles sont l'apparition spontanée de leaders naturels dans le processus, les innovations locales en matière de modèles de toilettes à bas prix utilisant des matériaux locaux et enfin des systèmes de récompenses, de sanctions, de diffusion et d'amélioration de l'ATPC. Toutefois, certains principes fondamentaux de l'ATPC tels que l'absence de subvention en matériel pour les ménages et la non prescription de modèles pour les latrines vont à l'encontre de la présente stratégie. La première étape (le déclenchement) est fondée sur la stimulation d'un sentiment collectif de dégoût et de honte chez les membres de la communauté en les confrontant à la réalité crue de la défécation à l'air libre et ses impacts sur la communauté tout entière. La présente stratégie empruntera certains éléments de cette phase de déclenchement en l'adaptant au contexte local.

5.3. Communication de masse

L'utilisation des 'médias modernes' sera également prise en compte. Quoiqu'ils ne puissent pas remplacer la communication entre les personnes, leur rôle sera essentiel dans la mise en œuvre de la stratégie du marketing social.

Les médias peuvent accompagner et renforcer les processus locaux de communication en diffusant des formats propices aux messages, tels que des spots publicitaires, les séries de mini-drames (ou comédies), les présentations d'innovations techniques (avec témoignages des premiers utilisateurs) ou bien les discussions entre des personnalités connues.

Les médias contribuent également à la création d'un 'environnement favorable'. En effet, la stratégie n'est pas forcément basée sur une attente, de sorte que la répétition de slogans, par la radio par exemple, pourrait pousser ou tirer mécaniquement les groupes ciblés vers l'acceptation de nouveaux comportements. L'effet espéré est de rendre certains termes et notions connus de tous. La familiarisation avec un mot ou une idée précède la bonne compréhension et l'acceptation.

Toutes les festivités et manifestations offrant l'opportunité de grands rassemblements de populations seront exploitées dans le cadre d'une communication de masse (théâtre forum).

5.4. Campagnes de sensibilisation

5.4.1. Niveau national

Une vaste campagne d'information des acteurs et de la population sera lancée à l'échelle nationale (prévue dans le PSC du PN-AEPA). Cette campagne abordera les objectifs du VA du PN-AEPA, les ouvrages proposés et les conditions d'obtention. Les principales activités de cette sensibilisation de masse seront :

- Plaidoyer au niveau d'associations d'élus locaux, d'associations de parents d'élèves, etc. pour soutenir la stratégie visant l'élimination de la défécation dans la nature
- Diffusion d'émissions et de spots télévisés et radiophoniques
- Organisation de la journée de l'assainissement
- Plaidoyer au niveau des partenaires techniques et financiers, etc.

5.4.2. Niveau régional

Une vaste campagne d'information des acteurs et de la population sera lancée à l'échelle régionale. Cette campagne abordera les objectifs du VA du PN-AEPA, les ouvrages proposés et les conditions d'obtention. Les principales activités de cette sensibilisation de masse seront :

- Plaidoyer au niveau du Conseil régional, auprès des associations de parents d'élèves, etc. pour les amener à adhérer à la stratégie visant l'élimination de la défécation dans la nature
- Organisation de concours pour l'élection de la commune leader dans l'arrêt de la défécation dans la nature

5.4.3. Niveau communal

Parallèlement, des campagnes de proximité seront effectuées au niveau des villages. Le contenu détaillé et la chronologie des activités IEC de la première campagne sont présentés au chapitre 7. Les principales activités IEC seront :

- Campagnes d'affichage
- Diffusion d'émissions et de spots radiophoniques (radios locales)
- Ouverture de sani-marché dans les chefs lieux de commune (cf. **Fiche 6**)
- Concours inter-villages
- Sensibilisation au niveau scolaire :
    - Séances d'éducation à l'hygiène
    - Organisation des élèves pour la bonne utilisation et l'entretien des infrastructures
    - Création de chansons, de saynètes
    - Concours inter-écoles
- Sensibilisation dans les lieux publics (marchés, gares)
    - Affichage au niveau des ouvrages
    - Sensibilisation des usagers par l'exploitant
    - Théâtre forum
    - Projection de film sur l'hygiène et l'assainissement

5.4.4. Niveau village

Les principales activités IEC seront :

- Promenade environnementale (cf. **Fiche 1**)
- Etablissement de la carte communautaire (cf. **Fiche 2**)
- Séances d'animation en assemblée villageoise (cf. **Fiche 3**)
- Séances d'animation au cours de visites à domicile ou porte à porte (cf. **Fiche 4**)
- Séances de projection de film (cf. **Fiche 5**)
- Visites guidées (un ménage chez un autre pour échange d'expérience)
- Journées de salubrité

6. MESSAGES ET SUPPORTS

6.1. Messages

Les messages constituent à proprement parler le contenu de l'animation en direction des cibles. Ces messages doivent être attractifs, pertinents, précis et adaptés au contexte local et au groupe cible. Il est toujours préférable de les exprimer sous forme affirmative, la forme négative « ne faites pas » créant un sentiment de résistance ou de refus au niveau des interlocuteurs. Par exemple, dire 'Utiliser des latrines pour vos besoins' plutôt que 'Ne partez pas en brousse pour vos besoins'. Quel que soit le cas de figure, la force de persuasion du facilitateur ou la maîtrise des outils d'animation seront déterminantes pour le changement de comportement.

6.1.1. Message principal

L'assainissement total est l'objectif visé. Tous les habitants du village devraient utiliser des latrines pour limiter la transmission des maladies ! Un message fort sera diffusé dans le cadre de la campagne nationale.

Arrêtons de déféquer dans la nature !

Des latrines dans chaque ménage, c'est désormais possible !

Ce message sera repris à chaque occasion de rencontre avec les populations ciblées.

6.1.2. Messages types marketing social

L'analyse du contexte socio-économique des populations et des motivations liées à l'assainissement a recommandé de diffuser des messages de type marketing social dont quelques exemples sont proposés ci-après :

- Divers modèles de latrines existent, tout dépend de vos moyens et de votre milieu !
- Les latrines assurent l'intimité des femmes !
- Avec des latrines à la maison, fini le cache-cache avec les beaux parents en brousse derrière les buissons !
- Les latrines, c'est plus pratique en saison de pluie ou en cas de diarrhée !
- Les latrines facilitent la vie des personnes âgées et handicapées !
- Des latrines à la maison permettent de mieux accueillir un étranger !
- Entretenons bien nos latrines car cela donne une bonne image de notre famille.
- Toujours laisser les latrines propres après chaque passage par respect pour celui qui suit !

Ces messages sont généralement repris dans les fiches d'animation PHAST jointes en Annexe.

6.1.3. Spécification régionale des messages

L'analyse du contexte socio-économique des populations et des motivations liées à l'assainissement a mis en évidence certaines spécificités régionales concernant les barrières culturelles et/ou les motivations (volet 1). Selon les régions, on insistera sur les messages suivants :

- L'utilisation de latrines contribue à préserver notre environnement (rapport à la non perception des latrines comme élément de propreté dans la région Nord)
- Des latrines adaptées à notre concession et bien entretenues ne polluent pas l'espace domestique (rapport aux difficultés perçues par rapport à l'entretien des latrines dans la région Nord)
- Mieux vaut aller se soulager dans les latrines que de se faire surprendre dans la nature (rapport au frein lié à la pudeur et la discrétion, chez les Touaregs et les Peuls ainsi qu'au Centre Est)

6.1.4. Messages spécifiques à certaines cibles

Décideurs et élus

- Autorités administratives et politiques, élus du peuple, en intégrant les actions d'hygiène et d'assainissement dans vos programmes et projets de développement, vous contribuez à l'amélioration des conditions sanitaires des populations !
- Favoriser les actions de concertation et de synergie entre les différents intervenants en hygiène et assainissement, c'est faire preuve de responsabilité !

Autorités religieuses

- Enseigner les préceptes de la religion en matière d'hygiène et d'assainissement, c'est participer à la promotion de la santé de vos communautés !

Autorités coutumières

- Chefs traditionnels, la gestion de l'environnement vous incombe en premier lieu.
- Inciter vos communautés à observer des règles d'hygiène et de salubrité pour prévenir les maladies, c'est accomplir votre devoir !

Agents de santé

- Prescrivez la réalisation et l'utilisation de latrines par tous pour réduire l'incidence des maladies diarrhéiques !

Leaders d'opinion

- Leaders des jeunes, en donnant le bon exemple en matière d'hygiène et de salubrité dans votre milieu, vous participez à l'éveil de conscience de vos camarades !
- Leaders des femmes, sensibiliser les femmes du village pour rendre votre village propre et pour préserver la santé de votre communauté !

Hommes

- La construction de latrines est à votre portée car des maçons compétents sont à votre disposition !
- Respecter les règles de vidanges des latrines !

Femmes

- Les selles des jeunes enfants sont aussi dangereuses. Utilisons un pot pour la défécation des petits enfants et jetons les selles dans les latrines !

Elèves

- Elèves, vous êtes des modèles pour vos frères et sœurs qui ne vont pas à l'école. Apprenez-leur à respecter les règles d'hygiène !

Enseignants

- Enseignants, vous êtes le modèle des élèves, donnez leur le meilleur exemple en matière d'hygiène et de salubrité !
- Promouvoir l'hygiène à l'école, c'est prévenir la communauté scolaire des maladies !

Usagers des latrines publiques

- Respecter les règles d'usages des latrines publiques !
- Respecter le gestionnaire pour le travail ingrat qu'il a à faire !

6.1.5. Messages spécifiques à l'assainissement écologique

Vu la complexité de l'utilisation des latrines ECOSAN et de la valorisation des fèces et des urines pasteurisées, le CREPA a développé des messages spécifiques dans le cadre du programme ECOSAN UE (voir **Fiche 19**).

6.2. Supports de communication

Pour le milieu rural, les supports de sensibilisation sont diversifiés avec le souci de ne pas lasser le public sans aboutir à une pléthore d'outils. Chaque support correspond à une étape précise du processus. Le tableau 1 les résume.

Tableau 1 : Principaux supports de communication retenus pour le milieu rural

Etape	**Support de communication**
Introduction du volet assainissement du PN-AEPA	Film d'introduction du volet assainissement rural du PN-AEPA (**à élaborer**) Plaquette d'information pour le niveau régional et communal (**à élaborer**) Outils CLTS à **adapter** pour l'introduction du programme (cf. **Fiche 8**)
Sensibilisation des ménages pour lever les obstacles socioculturels à la latrinisation	Outil PHAST : Voies de contamination et barrières (cf. **Fiche 9**) Outil PHAST : Avantages des latrines et inconvénients de la défécation dans la nature (cf. **Fiche 10**)
Marketing social des technologies	Ouvrages de démonstration (si possible) Maquettes de latrines (cf. **Fiche 11**) Posters des différents ouvrages subventionnés, (**à élaborer à partir des fiches 12 à 17**)
Négociation de petites actions faisables	Guide négociation de petites actions faisables (cf **Fiche 18**)
Entretien et exploitation des ouvrages réalisés	Outils PHAST sur les latrines ECOSAN (cf. **Fiche 19**) Outils PHAST sur l'utilisation et l'entretien des latrines familiales (cf. **Fiche 20**) Outils PHAST sur la gestion des eaux usées (cf. **Fiche 21**)

6.2.1. Film d'introduction du programme

Dans chaque commune et chaque village touché par le programme, un même film-reportage sera diffusé dans la langue appropriée au milieu. Ce film sera produit par le niveau national et présentera de manière succincte les objectifs du volet assainissement rural du PN-AEPA ainsi que les principaux éléments de la stratégie (subvention, différents modèles proposés) sans oublier quelques témoignages d'usagers. Ce film aura le mérite de valoriser les efforts de l'état mais aussi des autres acteurs dans le sous-secteur de l'assainissement et de diffuser un même message à l'ensemble de la population. Un tel film n'existe pas à l'heure actuelle et il faut prévoir sa réalisation en 2009.

6.2.2. Plaquette d'information

Une plaquette d'information sera élaborée à l'échelle nationale qui présentera les objectifs du volet assainissement rural du PN-AEPA ainsi que les principaux éléments de la stratégie. Cette plaquette est destinée principalement aux autorités, personnes leaders et services techniques, contribuant au plaidoyer du sous-secteur. Une telle plaquette n'existe pas et il faut prévoir sa réalisation en 2009.

6.2.3. Posters d'ouvrages d'assainissement de base

Les posters des différents ouvrages d'assainissement retenus pour la subvention présenteront sous forme imagée :

- Les caractéristiques de l'ouvrage
- Les quantités de matériaux nécessaires
- Le niveau de subvention
- La contrepartie du bénéficiaire

De tels posters n'existent pas et il faut prévoir leur réalisation en 2009. Des fiches de présentation des différents ouvrages ont été élaborées provisoirement dans le cadre de la présente étude (cf. **Fiches 12 à 17**) et pourront servir de base à la conception des posters.

6.2.4. Outils PHAST

Quelques outils PHAST ont été retenus pour lesquels les fiches d'animation sont disponibles :

- Voies de contamination et barrières (cf. **Fiche 9**)
- Avantages des latrines et inconvénients de la défécation dans la nature (cf. **Fiche 10**)
- Utilisation et l'entretien des latrines familiales (cf. **Fiches 20**)
- Gestion des eaux usées (cf. **Fiches 21**)

D'autres outils PHAST pourront être utilisés notamment par rapport aux latrines ECOSAN (cf. **Fiche 19**). Toutefois, les fiches d'animation ne sont pas disponibles (en cours d'élaboration au niveau de l'antenne CREPA BF). Les images présentées dans les fiches annexées seront adaptées au contexte.

6.2.5. Maquettes d'ouvrages d'assainissement de base

Les maquettes des ouvrages d'assainissement seront proposées pour les ouvrages les plus complexes (ECOSAN, VIP). Elles présenteront les principales caractéristiques de l'ouvrage permettant d'en comprendre son fonctionnement. Ces maquettes existent déjà au niveau du CREPA (cf. **Fiche 11**).

6.2.6. Radio

Plusieurs types d'émissions radio seront produits :

- Reportages (à l'occasion du lancement d'une campagne dans une commune par exemple)
- Spots radio (relayant les principaux messages de la campagne)
- Sketchs (permettant de faire passer les messages avec un certain humour)
- Jeux radiophoniques (avec prix à gagner)

6.2.7. Médiatisation des principaux évènements

Enfin, la stratégie a retenu d'augmenter la médiatisation, contribuant ainsi au plaidoyer du sous-secteur. On peut d'ores et déjà penser à :

- Des reportages télés ou des articles de presse écrite sur les expériences positives (par exemple un village qui aurait atteint une couverture d'au moins 80 %)
- La publication des résultats d'évaluation dans les bulletins d'informations des ministères en charge de l'hydraulique ou de la santé, etc.

Certaines orientations pour la collaboration avec les média sont proposées dans la **Fiche 29**.

6.2.8. Autres supports promotionnels

Comme supports promotionnels, on peut d'ores et déjà penser à des prospectus, des tee-shirts et des casquettes qui reprendraient les principaux messages de la campagne. Ces derniers seront distribués de préférence aux acteurs de l'IEC (animateurs, agents de santé, hygiénistes, etc.) qui les porteront notamment au cours des activités de sensibilisation.

6.2.9. Supports de communication pour le milieu scolaire

Il faut reconnaître que l'éducation à l'hygiène en milieu scolaire piétine encore faute de documents pédagogiques harmonisés par le MEBA. Plusieurs projets ont développé des approches en milieu scolaire mais les projets se limitent généralement à quelques écoles du fait du coût important de ces approches qui nécessitent beaucoup de formation et l'emploi d'animateurs exogènes. Le Burkina Faso a opté pour l'approche par les compétences à l'école primaire mais le MEBA tarde à redéfinir les curricula dans ce sens. Néanmoins, le MEBA a récemment élaboré des directives pour l'enseignement des thèmes émergents dont le module 5 a pour thème : Eau-Santé-Hygiène-Assainissement. Les sous-thèmes suivants sont pris en compte :

- Définition des concepts
- Hygiène corporelle et vestimentaire
- Hygiène alimentaire
- Hygiène et assainissement du milieu
- Gestion et hygiène de l'eau
- Infrastructure d'AEPHA en milieu scolaire
- Méthodologie

Dans le même module, il est proposé un kit IEC comprenant une série d'outils PHAST :

- Voies de contamination et barrières
- Histoire à hiatus
- 3 piles de cartes assorties

Par ailleurs, le PADSEA 2 prévoyait comme résultat 3.6 de la composante 'Appui institutionnel' : 'Les documents pédagogiques relatifs à la promotion de l'hygiène et de l'assainissement en milieu scolaire sont adaptés à la nouvelle approche par les compétences'. Toutefois, aucune activité n'avait été menée dans ce sens par le MEBA en juin 2008. Il a alors été entendu qu'à partir des programmes existants et des directives pour les thèmes émergents, il était possible de définir les compétences à acquérir et ainsi élaborer les cahiers des charges pour les nouveaux manuels. Il faut espérer que cette activité aboutisse d'ici fin 2009, terme du PADSEA 2 afin que le PN-AEPA puisse appuyer la dissémination auprès de l'ensemble des écoles du territoire, des documents pédagogiques conçus dans ce cadre, à savoir :

- Guide de l'enseignant sur le module Eau-Santé-Hygiène-Assainissement (sous-cycle CP)
- Livret de l'élève sur le module Eau-Santé-Hygiène-Assainissement (sous-cycle CP)
- Guide de l'enseignant sur le module Eau-Santé-Hygiène-Assainissement (sous-cycle CE)
- Livret de l'élève sur le module Eau-Santé-Hygiène-Assainissement (sous-cycle CE)
- Guide de l'enseignant sur le module Eau-Santé-Hygiène-Assainissement (sous-cycle CM)
- Livret de l'élève sur le module Eau-Santé-Hygiène-Assainissement (sous-cycle CM)
- Lot d'outils PHAST

6.2.10. Supports de communication pour les ouvrages publics

Pour tous les ouvrages publics, les principaux messages seront illustrés sur les murs des cabines afin d'aider les gestionnaires dans leur travail de sensibilisation des usagers :

- Bien viser le trou !
- Toujours laisser les latrines propres après chaque passage par respect pour celui qui suit !

- Lavez vos mains après chaque passage dans les latrines !

Des guides d'utilisation et d'entretien des ouvrages seront distribués à tous les gestionnaires.

- Guide d'utilisation et d'entretien des latrines (**disponible** au niveau de la DHPES pour les latrines VIP à fosse alternée)
- Guide d'utilisation et d'entretien des puisards (**disponible** au niveau de l'ONEA)

7. CIBLES ET ACTEURS

Les activités IEC seront menées en direction des acteurs regroupés selon les catégories suivantes :

Le groupe des bénéficiaires
- Tous les membres des ménages (y compris les personnes en situation de handicap)
- Les élèves
- Les usagers de latrines publiques et institutionnelles

Le groupe d'acteurs devant agir directement sur les bénéficiaires
- Le Conseil Villageois de Développement (CVD)
- Les hygiénistes
- Les gestionnaires de latrines publiques
- Les maçons et autres opérateurs privés
- Les ONG/BE chargés de l'intermédiation sociale

Le groupe d'acteurs devant influencer les bénéficiaires
- Les autorités communales
- Les leaders d'opinion
- Les services techniques (hydraulique, santé, enseignement de base)
- Les groupes du milieu scolaire (élèves et APE/AME)

Les liens qui unissent les différents acteurs sont récapitulés dans le schéma 1. Les responsabilités et les tâches qui sont définies ci-après ont trait essentiellement aux aspects IEC.

7.1. Groupe des bénéficiaires

Les principales cibles des campagnes d'animation seront :

- Tous les membres des ménages :
  - Les femmes qui assurent la plupart des activités liées à l'hygiène et d'assainissement
  - Les hommes qui décident de la réalisation des latrines et apportent leur contribution physique pour la réalisation voire la réparation des ouvrages
  - Les enfants et les jeunes (garçons et filles)
  - Les personnes en situation de handicap (généralement peu considérées)
- Les élèves
- Les usagers de latrines publiques

Ce qui est attendu des **ménages**, c'est essentiellement :

- Leur participation à la conception et au suivi/évaluation du PVA
- L'expression de la demande
- Le choix de l'ouvrage et des aménagements éventuels (dispositifs pour handicapés)
- Une participation à la réalisation de l'ouvrage
- Un engagement éclairé et sincère pour améliorer les pratiques d'hygiène et d'assainissement
- Une bonne utilisation par tous les membres du ménage, l'entretien de l'ouvrage et la vidange dans des conditions hygiéniques

En attendant le recrutement de manœuvre, les **élèves** s'organisent pour :

- L'entretien des classes, de la cour d'école et des latrines
- L'approvisionnement de l'école en eau pour le lavage des mains

Ce qui est attendu des **usagers des latrines publiques**, c'est essentiellement :

- Une bonne utilisation des ouvrages
- Le respect et le paiement du gestionnaire

Schéma 1 : Proposition d'organigramme pour la mise en œuvre du volet assainissement du PN-AEPA dans une commune rurale

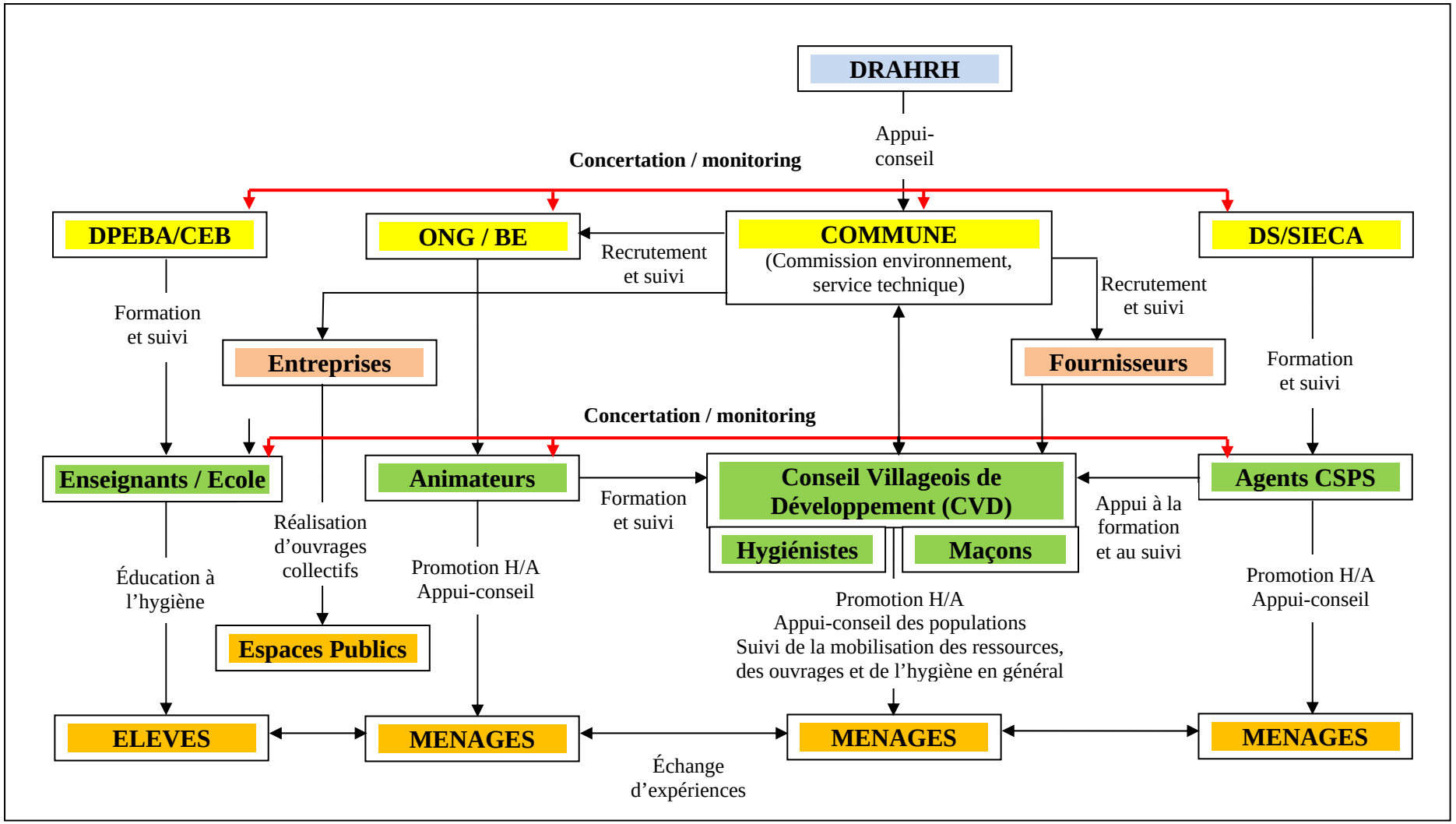

7.2. Groupe d'acteurs agissant directement sur les bénéficiaires

7.2.1. Conseil Villageois de Développement

Le Conseil Villageois de Développement (CVD) est l'entité villageoise qui aura en charge les aspects hygiène et assainissement au niveau du village et notamment la gestion des matériaux subventionnés. Il sera appuyé pour la mise en œuvre des activités IEC par l'ONG/BE chargé de l'intermédiation sociale. C'est essentiellement le président du CVD qui aura un rôle à jouer, à savoir :

- Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre du PVA
- Identifier et encadrer les hygiénistes
- Mobiliser la population
- Définir le site où les matériaux subventionnés seront stockés
- Assurer la distribution du matériel subventionné auprès des bénéficiaires ayant rempli leurs conditions
- Organiser une réunion bimensuelle du CVD avec les hygiénistes et les maçons pour faire le bilan des activités
- Participer aux réunions bilans organisées par la commune

7.2.2. Hygiénistes

Le CVD avec l'appui de l'ONG/BE identifiera 2 hygiénistes par quartier (un homme et une femme). Les critères de choix des hygiénistes peuvent être les suivants :

- Personne résidant dans le village à plein temps
- Personne stable ayant ses activités de subsistance au village, non susceptible de quitter celui-ci pour toujours ou pour de longues absences fréquentes (pas de commerçant, pas de travailleur saisonnier, pas de jeune scolarisé sans travail)
- Personne mariée de préférence
- Personne d'un certain âge (entre 25 et 50 ans)
- Personne écoutée et respectée dans le village, tout particulièrement des femmes
- Personne donnant l'exemple de propreté
- Personne capable d'organiser la population et de faire appliquer les décisions
- Personne capable de communiquer facilement au cours des visites à domicile et des réunions
- Personne qui sait lire et écrire en français de préférence ou en langue nationale
- Personne qui accepte le bénévolat[1]

Les hygiénistes ont pour tâches de :

- Organiser des réunions d'information et de sensibilisation à l'échelle du village ou de quartiers
- Passer régulièrement dans les concessions (visites à domicile) pour :
    - sensibiliser et conseiller les ménages
    - suivre la mobilisation des ressources par les ménages
    - suivre la réalisation des latrines familiales
    - vérifier que les pratiques d'hygiène sont respectées par les ménages
- Suivre régulièrement les ouvrages publics (points d'eau, latrines)
- Organiser des journées de salubrité à l'échelle du village (élimination des dépotoirs sauvages, nettoyage des rues, etc.)

[1] A priori, les hygiénistes travaillent bénévolement. Toutefois, des éléments de motivation peuvent leur être octroyés tels que des ustensiles qui contribuent à l'amélioration de leurs pratiques d'hygiène, un vélo qui faciliterait leur déplacement, etc.

7.2.3. Gestionnaire de latrines publiques et institutionnelles

Le gestionnaire de latrines publiques ou institutionnelles travaille sous contrat avec la commune (cf. **Fiche 28**). Il aura pour tâches de sensibiliser continuellement les usagers des latrines pour une bonne utilisation de celles-ci. Cela passe par un entretien régulier des latrines, la disponibilité de l'eau pour le lavage des mains afin que les usagers soient incités à respecter les règles d'usage.

7.2.4. Maçons et autres opérateurs privés

Les maçons et les vidangeurs de latrines travaillent à la demande des ménages sous le contrôle du CVD. Les maçons auront notamment pour tâches de sensibiliser les ménages à l'utilisation adéquate et à l'entretien de l'ouvrage récemment achevé. Les vidangeurs ont pour tâches de vidanger les latrines dans des conditions hygiéniques et donner des conseils aux ménages pour la valorisation des boues de vidange.

D'autres opérateurs privés pourront intervenir dans la promotion des pratiques d'hygiène et d'assainissement en créant par exemple un 'sani-marché' dans les centres semi-urbains (boutique qui propose différents services ainsi que du matériel pour la mise en œuvre des pratiques d'hygiène et d'assainissement).

7.2.5. Bureau d'études / ONG

La commune s'appuiera sur une ONG/BE pour la mise en œuvre des activités d'intermédiation sociale (au moins les 2 ou 3 premières années) qui sera recrutée au niveau régional ou dans le cadre de l'intercommunalité (le présent document sera joint au DAO). Cela suppose un changement de discours et de méthodes de l'animateur qui doit être un intermédiaire entre la commune et la population. Il doit apporter à ces deux acteurs les informations nécessaires à la compréhension des nouveaux enjeux du service public de l'hygiène et de l'assainissement, recueillir les renseignements qui permettront la réalisation de systèmes d'assainissement adaptés et durables et accompagner les acteurs tout au long du processus. L'animateur ne doit pas perdre du vue que l'intermédiation sociale est une activité qui incombe aux communes. A ce titre, celles ci sont responsables de la programmation des activités des animateurs, des prises de décisions et de l'évaluation des résultats, de même que l'animateur doit rendre compte à la commune et si nécessaire, appuyer les acteurs communaux dans le secteur de l'hygiène et de l'assainissement.

L'ONG/BE s'intégrera au service technique de la commune et aura pour tâches de :

- Contribuer à l'élaboration du PCD-AEPA et des PAI et participer aux réunions-bilan
- Elaborer un programme d'activité prévisionnel détaillé en accord avec la commune et les services techniques
- Assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme au niveau de la commune en étroite collaboration avec les services techniques
- Appuyer l'identification des hygiénistes
- Elaborer les documents de formation des acteurs de l'IEC au niveau communal (autorités communales, CVD, hygiénistes, maçons, etc.) et assurer leur formation
- Faire le plaidoyer auprès des leaders d'opinion
- Tenir des séances d'animation dans les villages
- Réaliser l'étude de milieu pour chaque demande de latrines publiques ou institutionnelles
- Former les gestionnaires des latrines institutionnelles et publiques
- Collecter les données (demandes, pratiques d'hygiène, etc.) et alimenter régulièrement une base de données
- Elaborer un rapport d'activités périodique

L'ONG/BE veillera à impliquer au maximum les services déconcentrés de la santé dans les activités IEC car ce sont ces services (avec la commune) qui prendront le relais de l'ONG/BE une fois le contrat de l'ONG/BE achevé. Une évaluation de la stratégie devrait être faite en 2012 afin de mesurer la capacité des communes à jouer pleinement leur rôle de maître d'ouvrage et des STD à jouer leur rôle de maître d'œuvre.

7.3. Groupe d'acteurs devant influencer les bénéficiaires

7.3.1. Autorités communales

Les autorités communales ont la responsabilité des activités liées à l'hygiène et l'assainissement à l'échelle de la commune. Dans le cadre des activités IEC, elles auront notamment pour tâches de :

- Intégrer les activités IEC dans le PCD-AEPA et dans les PAI avec l'appui des services techniques (hydraulique, santé, enseignement de base)
- Participer au recrutement de l'ONG/BE chargée de l'intermédiation sociale
- Programmer de manière détaillée les activités d'intermédiation sociale avec l'ONG/BE
- Participer à la formation des acteurs de l'IEC sous la responsabilité de l'ONG/BE
- Contribuer à la mobilisation et la sensibilisation des populations villageoises
- Suivre et évaluer les activités d'intermédiation sociale
- Organiser des rencontres bilan avec l'ensemble des CVD de la commune
- Sélectionner les gestionnaires de latrines publiques et passer un contrat de gestion
- Suivre l'exploitation des latrines publiques
- Créer à moyen terme un service technique communal

7.3.2. Leaders d'opinion

Les leaders d'opinion sont constitués essentiellement des autorités coutumières, des responsables religieux et des responsables de groupements ou d'associations. Ils sont souvent essentiels dans le déclenchement de la prise de conscience et dans la dynamique d'un programme. Des actions de plaidoyer seront organisées auprès des leaders d'opinion afin qu'à leur tour, ils participent à la mobilisation et à la sensibilisation des populations.

7.3.3. Services techniques

Les services techniques pris en compte dans le cadre de l'IEC sont ceux de l'hydraulique, de la santé et de l'enseignement de base. Les autres Ministères impliqués dans le PN-AEPA (Environnement, etc.) seront pris en compte dans le processus global (voir volet 4).

a) Services de l'hydraulique

La DRAHRH est chargée de coordonner le PN-AEPA au niveau de la région. Dans le cadre de la mise en œuvre des activités IEC, la DRAHRH est chargée de :

- Introduire le volet assainissement rural du PN-AEPA dans chaque commune
- Accompagner la commune dans l'élaboration du PCD-AEPA et dans sa mise en œuvre
- Elaborer un plan d'action annuel sur la base des PCD-AEPA et des PAI des communes mais également sur la base des besoins de la DRS et de la DREBA en veillant à la bonne intégration des activités IEC
- Participer au (voire organiser le) recrutement de l'ONG/BE chargée de l'intermédiation sociale au niveau des communes

- Passer les marchés de reproduction des documents clés et des supports IEC et les distribuer à l'ensemble des acteurs régionaux (services de la santé et de l'enseignement de base, communes, ONG)
- Passer les marchés avec les radios locales pour diffusion d'émissions de sensibilisation
- Collecter chaque trimestre les indicateurs au niveau de l'ensemble des communes, les consolider au niveau régional et les transmettre au niveau central (mise à jour d'une base de données)
- Publier régulièrement les résultats du VA rural du PN-AEPA dans les bulletins d'information régionaux

b) Les services de la santé

La DRS et ses services déconcentrés ont un rôle important à jouer dans le cadre de la mise en œuvre des activités IEC. Une convention de collaboration sera signée entre la DRAHRH et la DRS.

Au niveau de la **DRS**, c'est le Service Education Sanitaire et Assainissement (SESA) qui sera responsabilisé et qui aura pour tâches de :

- Participer à l'introduction du VA rural du PN-AEPA dans chaque commune
- Former/recycler les agents SIECA sur les activités IEC et appuyer la formation/recyclage des agents des CSPS
- Appuyer les ONG/BE pour la formation/recyclage des acteurs de l'IEC
- Appuyer la DRAHRH dans la consolidation du budget régional annuel et dans le suivi de la mise en œuvre des activités IEC par les communes
- Tenir une réunion trimestrielle avec les agents SIECA
- Elaborer un rapport trimestriel d'activités
- Participer aux réunions du comité de pilotage régional du PN-AEPA
- Intégrer les activités IEC du VA rural du PN-AEPA dans le plan d'action de la DRS
- Contribuer à la production des émissions radiophoniques et des bulletins d'information

Au niveau du **District Sanitaire** (DS), le Service Information-Education-Communication et Assainissement (SIECA) aura pour tâches de :

- Appuyer la commune dans l'élaboration et la mise en œuvre du PCD-AEPA en veillant à la bonne intégration des activités IEC
- Former les agents des CSPS sur les activités IEC
- Suivre les agents CSPS dans leurs activités d'animation ou de suivi des hygiénistes/maçons
- Suivre l'utilisation correcte et l'état d'entretien des latrines des CSPS et publiques
- Tenir une réunion trimestrielle avec les agents des CSPS concernés par le programme
- Elaborer un rapport trimestriel d'activités

Les agents des CSPS auront pour tâches de :

- Participer à l'étude de milieu dans le domaine de l'hygiène et de l'assainissement au niveau de chaque village concerné (dans le cadre de l'élaboration du PDC-AEPA)
- Appuyer l'ONG pour la formation en IEC des CVD, des hygiénistes, etc.
- Suivre les maçons villageois une fois par mois durant toute la durée du programme afin de vérifier le respect des normes pour la construction des ouvrages d'assainissement
- Participer à l'évaluation des activités dans chaque village touché
- Elaborer un rapport mensuel d'activités
- Participer à la réunion trimestrielle regroupant tous les agents de santé impliqués dans le programme à l'échelle du DS
- Suivre les CVD une fois que le programme sera sevré des ONG/BE

c) Les services de l'enseignement de base

La DREBA et ses services déconcentrés ont un rôle important à jouer dans le cadre de la mise en œuvre des activités IEC en milieu Scolaire. Une convention de collaboration sera signée entre la DRAHRH et la DREBA.

La **DREBA** aura pour tâches de :

- Participer à l'introduction du VA rural du PN-AEPA dans chaque commune
- Appuyer la DRAHRH dans la consolidation du budget régional annuel
- Participer à la formation/recyclage des encadreurs pédagogiques sur l'éducation à l'hygiène et des agents AVS sur le suivi de l'hygiène scolaire
- Ventiler les supports pédagogiques au niveau des écoles
- Superviser les encadreurs pédagogiques et les agents AVS sur le terrain
- Participer aux réunions du comité de pilotage régional du PN-AEPA
- Intégrer les activités IEC du VA rural du PN-AEPA dans le plan d'action de la DREBA
- Contribuer à la production des émissions radiophoniques et des bulletins d'information

Au niveau des **DPEBA** et des **Circonscriptions d'Enseignement de Base** (CEB), les encadreurs pédagogiques et/ou les agents AVS auront pour tâches de :

- Appuyer la commune dans l'élaboration et la mise en œuvre du PCD-AEPA en veillant à la bonne intégration des activités IEC
- Informer les directeurs d'écoles sur le programme d'éducation à l'hygiène
- Participer à l'étude de milieu (de référence) dans chaque école qui bénéficiera de latrines
- Informer les bénéficiaires de latrines scolaires sur leur utilisation et leur entretien
- Intégrer le suivi de l'éducation à l'hygiène et de l'hygiène scolaire dans leurs activités habituelles de suivi
- Produire un rapport trimestriel d'activité
- Faire le plaidoyer de l'éducation à l'hygiène au cours des rencontres (GAP, assemblée générale APE ou AME, stage, bilan trimestriel, conférence annuelle, etc.)

Le **Directeur d'école** aura pour tâches de :

- Informer l'Association des Parents d'Elèves (APE), l'Association des Mères Educatrices (AME) et les autres partenaires sur les activités du programme
- Veiller à ce que les maîtres respectent les horaires de l'éducation à l'hygiène dans leur emploi du temps
- Organiser et mobiliser les acteurs et partenaires de l'école pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action relatif à l'hygiène et l'assainissement scolaire
- Suivre les activités des enseignants et des élèves

Les **enseignants** auront pour tâches de :

- Dispenser les séances d'éducation à l'hygiène aux élèves à l'aide des supports pédagogiques
- Organiser les élèves pour l'entretien des infrastructures ou pour l'approvisionnement en eau de l'école (eau de boisson, lavage des mains, etc.)
- Veiller à l'utilisation correcte des ouvrages (points d'eau, latrines, dispositifs de lavage des mains) et au respect des règles d'hygiène par les élèves, les vendeuses et les cantinières
- Donner le bon exemple

7.3.4. Groupe scolaire

Les élèves font la promotion de l'hygiène dans leur milieu, notamment auprès des enfants non scolarisés et de leurs parents (à travers des conseils quotidiens, des saynètes, des chansons, etc.).

L'APE et l'AME sont chargées :

- D'appuyer les initiatives des enseignants et des élèves en trouvant des ressources pour améliorer l'équipement de l'école (seau, savon, bouilloire, balai, canari, etc.)
- De faire le lien avec le CVD
- De relayer les messages relatifs à la promotion de l'hygiène et de l'assainissement vers toute la communauté
- D'encourager les enfants à la pratique quotidienne des mesures d'hygiène
- De donner le bon exemple

7.4. Formation des acteurs

Il faut prévoir une formation adaptée à chaque type d'acteur en fonction de son cahier des charges avec si possible des documents de formation harmonisés comme supports. Les fiches 1 à 30 présentées en annexe complétées des documents de politiques et stratégies nationales ainsi que des documents de formation de la DHPES (élaborés dans le cadre du PADSEA 2) et du CREPA (élaborés dans le cadre de l'approche ECOSAN) constituent une bonne base pour l'élaboration des documents de formation. Le contenu de la formation des principaux acteurs de l'IEC est proposé dans la **Fiche 7**.

La formation d'un pool de formateurs à l'échelle nationale ou régionale, qui serait également chargé du suivi, permettrait l'harmonisation des sessions de formation et la prise en compte régulière des leçons tirées du suivi.

Enfin, il faut insister sur le suivi régulier des acteurs impliqués dans les activités IEC qui doit au moins permettre de garantir la bonne qualité des prestations en assurant une formation continue sur le tas et en corrigeant d'éventuelles insuffisances.

7.5. Mesures incitatives

En termes de mesures incitatives, il est proposé :

- de généraliser la prime de rendement pour les animateurs exogènes (agents de santé et animateurs des ONG/BE)
- d'instaurer une prime pour les hygiénistes (par exemple 500 FCFA par ouvrage réalisé) à prévoir dans la subvention
- de primer tout village qui aura atteint une couverture de plus de 80 % en latrines familiales (avec une large couverture médiatique)

8. PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DE L'IEC

Les activités IEC s'inscrivent dans le processus plus global de mise en œuvre du VA rural du PN-AEPA décrit dans le rapport du volet 4. Concernant les aspects IEC, on distinguera 3 processus : village (latrines familiales), écoles et centres de santé (latrines institutionnelles) et espaces publics (latrines publiques). Par ailleurs, les activités préalables à la mise en œuvre de l'IEC ont été identifiées au niveau national, régional et communal.

8.1. Niveau national

Tableau 2 : Activités préalables à la mise en œuvre des activités IEC au niveau national

N°	Activité	Responsable
1	Elaboration du matériel pédagogique Eau-Santé-Hygiène-Assainissement destiné à l'école primaire (**prévu en 2009 dans le cadre du PADSEA 2 – voir § 5.1.9**)	DRDP/MEBA
2	Réalisation de supports de communication (voir contenu au **§ 6.2**) : • Film d'introduction du volet assainissement du PN-AEPA • Posters, dépliants, etc.	DGAEUE
3	Elaboration des documents de formation harmonisés pour les services déconcentrés de la santé et de l'éducation à partir des documents de formation existants et des nouveaux supports (**à prévoir en 2009**)	DHPES/MS DRDP/MEBA
4	Sensibilisation au niveau national à travers : • Plaidoyer au niveau d'associations d'élus locaux, de parents d'élèves, etc. pour soutenir la stratégie visant l'élimination de la défécation dans la nature • Diffusion d'émissions et de spots télévisés et radiophoniques • Plaidoyer au niveau des partenaires techniques et financiers	DGAEUE

8.2. Niveau régional

Tableau 3 : Activités préalables à la mise en œuvre des activités IEC au niveau régional

N°	Activité	Responsable
1	Organisation d'ateliers régionaux de présentation de la stratégie opérationnelle (avec pour supports IEC : le film d'introduction, dépliant et posters)	DGAEUE
2	Formation du personnel des directions régionales (DRAHRH, DRS, DREBA) notamment sur tous les aspects liés à l'IEC du volet assainissement rural du PN-AEPA	DGAEUE DHPES DRDP
3	Appui aux communes pour le recrutement des ONG / BE chargés de l'intermédiation sociale	DRAHRH Commune
4	Formation des services déconcentrés impliqués dans la mise en œuvre des activités IEC (voir contenu des formations IEC dans la **Fiche 7**) : • Pour la santé : SIECA, agents CSPS • Pour l'éducation : encadreurs pédagogiques, agents AVS, enseignants	DRS DREBA
5	Sensibilisation à travers : • Plaidoyer au niveau conseil régional, auprès d'associations de parents d'élèves, etc. pour soutenir la stratégie visant l'élimination de la défécation dans la nature • Appui à l'organisation de concours pour l'élection de la commune leader dans l'arrêt de la défécation dans la nature	DRAHRH DRS DREBA

8.3. Niveau Communal

Tableau 4 : Processus de mise en œuvre du programme dans une commune

	Activité	**Responsable**	**Outils/Approche**	**Durée**
1	Présentation du programme dans une commune (autorités communales, services techniques, responsables coutumiers et religieux, etc.) Plaidoyer pour l'arrêt de la défécation dans la nature	DRAHRH	Film d'introduction du volet assainissement rural du PN-AEPA (**à élaborer**) Plaquette d'information (**à élaborer**) Posters (**à élaborer**) Outils adapté de l'ATPC (cf. **Fiche 8**) Maquettes (voir **Fiche 11**)	1 atelier d'une journée par commune
2	Recrutement d'ONG/BE chargé de l'intermédiation sociale	Commune/ Maître d'ouvrage délégué	DAO types (**à élaborer à partir de l'existant**) Cahier des charges, profil, etc. (**à élaborer**)	3 mois
3	Formation des responsables communaux (technicien s'il existe, membres de la commission environnement),	BE /ONG	Guides de formation (**à élaborer**) (voir contenu des formations dans la **Fiche 7**)	1 mois
4	Planification détaillée du programme de promotion de l'hygiène (lieux publics, écoles, villages, centre de santé, lieux de culte)	ONG/BE DS/CEB Commune	Fiche de planification type	1 semaine
5	Mise en œuvre du programme de sensibilisation (places publiques, écoles, concours entre villages, concours entre écoles, animation radio, théâtre, projection de films, etc.…))	ONG/BE DS/CEB Commune	Suivi du planning détaillé	Continu
6	Concours de salubrité inter-villages	Commune Maitre d'ouvrage délégué	Critère de sélection du village (taux de défécation dans la nature le plus bas, taux de réalisation d'ouvrage le plus élevé, autres à définir de manière participative par les acteurs communaux)	Annuel
7	Concours de salubrité inter-écoles	Commune Maitre d'ouvrage délégué	Critère de sélection (ouvrages mieux entretenus et maintenus, hygiène de l'environnement et des salles de classe, autres à définir de manière participative par les acteurs de l'école)	Annuel

Tableau 5 : Processus de mise en œuvre de l'IEC relative aux latrines institutionnelles

	Activités	**Acteurs**	**Outil**
1	Etude de milieu pour vérification du besoin et choix de l'ouvrage	ONG/BE	Fiche de vérification du besoin (cf. **Fiche 24**) Poster de présentation des différents types d'ouvrages (**à élaborer**)
2	Formation des enseignants, du COGES ou de l'APE/AME sur l'utilisation et l'entretien des latrines et des dispositifs de lave-mains (DLM)	ONG/BE	Guide d'utilisation et d'entretien des latrines (**disponible** au niveau de la DHPES pour les latrines VIP à fosse alternée) (**à élaborer** pour type Ecosan)
3	Sensibilisation des usagers sur l'utilisation et l'entretien des latrines et des dispositifs de lave-mains	Enseignants/APE/AME Agents de santé/COGES	Démonstration de l'utilisation pour les élèves Outil PHAST sur l'utilisation et l'entretien des latrines et des DLM scolaires (cf. **Fiche 25**) Affiches pour le milieu scolaire (cf. **Fiche 26**) Messages illustrés sur les murs des latrines (**à réaliser** systématiquement)
4	Suivi-évaluation	AVS (écoles) ECD (centres santé) Commune	Fiche de suivi de l'hygiène en milieu scolaire (cf **Fiche 27**) Fiche de suivi de l'Equipe Cadre de District (intégrer l'aspect utilisation/entretien des latrines si nécessaire)

Tableau 6 : Processus de mise en œuvre de l'IEC relative aux latrines publiques

	Activités	**Acteurs**	**Outil**
1	Etude de milieu pour vérification du besoin, choix et dimensionnement de l'ouvrage	ONG/BE	Fiche de vérification du besoin (cf. **Fiche 24**)
2	Identification du prestataire chargé la gestion et de l'entretien des latrines	Commune	Exemple de contrat de gestion (cf. **Fiche 28**)
3	Formation du prestataire chargé de la gestion et de l'entretien des latrines	ONG/BE	Guide d'utilisation et d'entretien des latrines (**disponible** au niveau de la DHPES pour les latrines VIP à fosse alternée) et des puisards (**disponible** au niveau de l'ONEA)
4	Sensibilisation permanente des usagers sur l'utilisation et l'entretien des latrines	Prestataire	Messages illustrés sur les murs des latrines (**à réaliser** systématiquement) Guide négociation de petites actions faisables (cf. **Fiche 18**)
5	Suivi-évaluation	ONG/BE	Fiche de suivi des latrines publiques (à élaborer)

8.4. Niveau villageois

Tableau 7 : Processus de mise en œuvre de l'IEC relative aux latrines familiales dans un village (première campagne)

N°	Etapes	Approche	Outil	Messages clés	Cible	Acteurs	Période favorable
1	Introduction du volet assainissement du PN-AEPA dans le village	Réunion de quartier	Film d'introduction du volet assainissement rural du PN-AEPA (**à élaborer**)	Arrêtons de déféquer dans la nature ! Des latrines dans chaque ménage, c'est désormais possible avec l'appui de l'état.	Toute la communauté	ONG/BE CVD **supervisé par** Commune	Mars (an 1)
2	Etat des lieux	Visite environnementale	Fiche guide pour la visite environnementale (cf. **Fiche 1**)	C'est la communauté qui doit faire le diagnostic de sa situation et définir les objectifs pour l'améliorer ainsi que les activités à mener pour y parvenir	Toute la communauté	ONG/BE CVD **supervisé par** Commune	Avril-mai (an 1)
		Cartographie du village	Fiche guide pour la cartographie du village (cf. **Fiche 2**)		Toute la communauté		
		Enquête auprès des ménages	Fiche de sondage (cf. **Fiche 23**)		Tous les ménages		
		Focus group	Guide d'entretien semi-structuré (cf. **Fiche 1)**		Groupes d'hommes Groupes de femmes		
		Réunion de quartier	Carte du village		Toute la communauté		
3	Identification des hygiénistes	Repérage de leaders naturels au sein de la communauté au cours de l'état des lieux	Cahier des charges des hygiénistes (voir **§ 6.2.2**)	La promotion de l'hygiène et de l'assainissement doit être prise en charge par des personnes ressources au sein du village	Leaders naturels	ONG/BE CVD	Avril-mai (an 1)
4	Formation des acteurs villageois en IEC	Formation groupée de 3 à 4 CVD	Guides de formation à élaborer par ONG/BE (voir proposition du contenu de formation en IEC dans la **Fiche 7**)	Tous les messages de la campagne de promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base	CVD et hygiénistes	ONG/BE – DS **supervisé par** Commune	Septembre (an 1)

N.B. Pour les étapes 1 et 2, il est possible d'utiliser les outils CLTS adaptés au contexte du Burkina Faso. La démarche type de la phase de déclenchement est présentée dans la **Fiche 8**

N°	Etapes	Approche	Outil	Messages clés	Cible	Acteurs	Période favorable
5	Sensibilisation des ménages pour lever les obstacles socio-culturels à la latrinisation	Réunions de quartier Visites à domicile	Outil PHAST : Voies de contamination et barrières (cf. **Fiche 9**)	Le lavage des mains à l'eau et au savon avant de manger et après tout contact avec les selles, l'utilisation de latrines par tous les membres de la communauté et la consommation d'eau potable sont des pratiques essentielles pour nous maintenir en bonne santé.	Ménages réticents au changement de comportement	Hygiénistes/CVD **supervisé par** ONG/BE – CSPS	Nov-Déc (an 1)
			Outil PHAST : Avantages des latrines/ inconvénients de la défécation dans la nature (cf. **Fiche 10**)	Disposer de latrines améliore le confort de toute la famille.			
			Film du CREPA sur l'avantage des latrines Ecosan + Affiches CREPA sur le cycle Ecosan	Les excréta constituent une richesse qu'on peut valoriser	Communautés situées en zone maraîchère		
6	Présentation des variantes technologiques	Réunions de quartier Visites à domicile	Ouvrages de démonstration	Avantages, inconvénients et coûts des différents modèles Nature de la subvention et de la contrepartie selon les modèles Modalités d'octroi de la subvention	Ménages ne disposant pas de latrines	Hygiénistes/CVD **appuyé par** ONG/BE – CSPS	Nov-Déc (an 1)
			Maquettes de latrines (cf. **Fiche 11**)				
			Posters des différents types d'ouvrages (cf. **Fiches 12, 13, 14, 15, 16 et 17**)				
7	Négociation de petites actions faisables	Visites à domicile durant la période de mobilisation des ressources par les ménages	Guide négociation de petites actions faisables (cf. **Fiche 18**)	Messages en fonction de la situation rencontrée	Tous les ménages	Hygiénistes/CVD **supervisés par** ONG/BE – CSPS	Janv-Mai (an 2)

N.B. Avant l'étape 6, il est nécessaire de circonscrire le choix des technologies en fonction du contexte de chaque commune. Ce n'est qu'après l'étape 6 que l'on pourra commencer à enregistrer les demandes.

N°	Etapes	Approche	Outil	Messages clés	Cible	Acteurs	Période favorable
8	Sensibilisation des ménages sur l'utilisation et l'entretien des ouvrages familiaux	Réunions de quartier Visites à domicile	Outils PHAST sur l'utilisation et l'entretien des latrines familiales (cf. **Fiches 20**)	Utilisons tous des latrines ! Apprenons à nos enfants à utiliser les latrines ! Les selles des enfants sont aussi dangereuses que celles des adultes. Jetons-les systématiquement dans les latrines ! Utilisons des pots pour la défécation des jeunes enfants ! Les latrines mal entretenues sont sources de maladies ! Laissons les latrines propres après chaque passage ! Lavons systématiquement nos mains à l'eau et savon après avoir touché les selles !	Ménages disposant de latrines	Hygiénistes/CVD **supervisés par** ONG/BE – CSPS	Janv-mai (an 2)
			Outils PHAST sur les latrines Ecosan (cf **Fiche 19**)	Mode de nettoyage et importance de la maintenance Propriétés fertilisantes Temps d'hygiénisation à observer pour les urines et les fèces Mesures de protection pendant la manipulation des produits ECOSAN	Ménages disposant de latrines ECOSAN		
			Outils PHAST sur la gestion des eaux usées (cf. **Fiches 21**)	Tous les ménages doivent construire dans leur cour ou améliorer leur système d'évacuation des eaux	Tous les ménages		

				usées selon leurs moyens.			

N°	Etapes	Approche	Outil	Messages clés	Cible	Acteurs	Période favorable
9	Suivi-évaluation	Visites à domicile	Fiche de monitoring de réalisation des latrines familiales (cf **Fiche 22**)	-	Ménages ne disposant pas de latrines	Hygiénistes/CVD **supervisés par** ONG/BE – CSPS	Janv-mai (an 2)
			Fiche de sondage sur l'évacuation des excrétas et des eaux usées (cf **Fiche 23**)	-	Tous les ménages		Sept-oct (an 2)
		Réunions de quartier		C'est la communauté qui doit analyser les résultats de suivi et d'évaluation et définir les activités à mener pour la suite du programme	Toute la communauté		Sept-oct (an 2)

Pour les campagnes ultérieures, le processus est à définir au cas par cas mais les outils IEC pourront rester les mêmes. Il faudra relancer les ménages qui n'ont pas construit leurs latrines lors de la première campagne et poursuivre la sensibilisation sur l'utilisation, l'entretien et la vidange des latrines pour ceux qui les ont déjà réalisées.

BIBLIOGRAPHIE

Burkina Faso

Document guide pour l'implantation des ouvrages d'assainissement publics. PHU4B/ONEA. MEE/Burkina Faso. Mars 2000.

Guide d'animation. MEE/SG/DGH. PIHVES. Burkina Faso. 2002.

Politique nationale d'information, éducation et communication pour la Santé. MS. Août 2005. (31 pages)

Guide de formation des maçons à la construction des latrines familiales. Promotion de l'hygiène et de l'assainissement en milieu rural. MS/DHPES. Burkina Faso. Décembre 2005.

Normes et protocoles en IEC/Santé. MS. Mars 2006. (59 pages)

Démarche pour la mise en œuvre. Promotion de l'hygiène et de l'assainissement en milieu scolaire. MEBA/SG. Burkina Faso. Avril 2006.

Guide de l'agent de santé. Promotion de l'hygiène et de l'assainissement dans les quartiers en milieu rural. MS/DHPES. Novembre 2006.

Guide de formation des hygiénistes. Module 1 : Promotion de l'hygiène de l'eau de boisson. Promotion de l'hygiène et de l'assainissement en milieu rural. MS/DHPES. Novembre 2006.

Guide de formation des hygiénistes. Module 2 : Promotion des latrines familiales. Promotion de l'hygiène et de l'assainissement en milieu rural. MS/DHPES. Novembre 2006.

Technologies d'eau potable et d'assainissement développées ou expérimentées dans le réseau CREPA, Fiches techniques. 2006

Plan stratégique de communication en matière d'hygiène publique 2007-2015. Draft 2. MS/SG/DGS/DHPES. Janvier 2007. (47 pages)

Stratégie de communication. Campagne d'assainissement dans la province du Ganzourgou. UNICEF/CREPA. Avril 2007.

Manuel d'exécution du PN-AEPA. MAHRH/DGRE. Avril 2007 (58 pages)

Guide de planification, mise en œuvre, suivi et évaluation des interventions en IEC Santé. MS/DGS/DHPES. Mai 2007. (51 pages)

Politique et stratégie nationales d'assainissement. Burkina Faso. Juillet 2007. (38 pages)

Guide méthodologique pour l'atteinte des OMD au niveau local. WaterAid. ENDA ECOPOP. Août 2007.

Guide de formation des clubs de santé scolaire. WaterAid/Burkina Faso. Octobre 2007.

Evaluation finale des programmes de PLAN BFA. Rapport final. SERSAP. Novembre 2007. (91 pages)

Plan stratégique de communication. Projet d'assainissement écologique dans les quartiers périphériques de Ouagadougou. Ecosan UE. Décembre 2007. (21 pages)

Note interne sur le CLTS. WaterAid. 2007

Manuel de suivi-évaluation. Tome 2 : Outils et méthodes pour le volet rural. PN-AEPA 2015. MAHRH/DGRE. Version finale adoptée par le CNP/PN-AEPA le 1 avril 2008.

Rapport de synthèse. Volet 5 : Assainissement. Revue du PN-AEPA. MAHRH/DGRE. Avril 2008 (19 pages)

Revue des programmes et projets intégrant l'éducation à l'hygiène et la promotion de latrines familiales en milieu rural et semi-urbain au Burkina Faso. Rapport final. MS/SG/DGS/DHPES. AC3E-CREPA. Juin 2008. (133 pages)

Plan stratégique de communication du PN-AEPA. Août 2008. (42 pages)

Outils PHAST relatifs aux latrines ECOSAN. CREPA. 2008.

Bénin

Document d'information des élus locaux et du personnel des services techniques sur les activités et les démarches d'animation dans le cadre de l'hydraulique villageoise. Quatrième Draft. Composante AEEH/PADSEA 2. Décembre 2006.

Elaboration des termes de référence. Module de formation à l'intention des acteurs communaux. Composante AEEH/PADSEA 2. Janvier 2007.

Les Méthodes Participatives d'Animation. Démarches Pédagogiques. Module de formation à l'intention des acteurs communaux. Composante AEEH/PADSEA 2. Février 2007.

La commune et les autres acteurs de l'AEPA. Rôles dans le contexte de la décentralisation et de la stratégie nationale Module de formation à l'intention des acteurs communaux. Composante AEEH/PADSEA 2. Mars 2007.

Le dépouillement et l'analyse des offres de prestation de service et des travaux. Module de formation à l'intention des acteurs communaux. Composante AEEH/PADSEA 2. Avril 2007.

Information des acteurs communaux sur les procédures d'élaboration de DAO. Composante AEEH/PADSEA 2. Mai 2007.

Rapport de mission 2 de l'assistant technique court terme en développement communautaire. Composante AEEH (PADSEA 2). MMEE/DGE. COWI. Juin 2008.

Mali

Guide de l'animateur (version provisoire). Fascicule 1. Démarche pour la promotion de l'hygiène et de l'assainissement. DNH/MEME. Juin 2008.

Guide de l'animateur (version provisoire). Fascicule 3. Evacuation des déchets liquides. DNH/MEME. Juin 2008.

Catalogue des produits. Saniya de Bougouni. Helvétas Mali.

Niger

Stratégie et manuel de procédures pour la promotion de l'Hygiène et de l'assainissement. Composante Eau, Hygiène et Assainissement en milieu rural et semi urbain dans les régions de Zinder et Diffa. PASEHA. Août 2007.

Guide d'animation en Hygiène et de l'assainissement. Composante Eau, Hygiène et Assainissement en milieu rural et semi urbain dans les régions de Zinder et Diffa. PASEHA. Août 2007.

Stratégie de l'Education, de l'Information et de la communication en matière d'Hygiène et d'Assainissement pour les activités du PMAEPS. Programme de mini adduction d'eau potable par système photovoltaïque. CREPA. Novembre 2007

Faciliter le changement en assainissement au niveau du foyer et de la communauté. Formation des formateurs des agents de terrain WAWI. Guide de référence. USAID / HIP. Mars-avril 2008.

Etude pour l'élaboration et l'opérationnalisation de la stratégie de promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base au Niger. Stratégie opérationnelle. MH/DHUSUA et MSP/DHPES. Avril 2009.

Autres

Manuel pas à pas sur PHAST, une approche participative pour enrayer les maladies diarrhéiques, Organisation Mondiale de la Santé (OMS), Agence Suédoise Internationale pour le Développement, PNUD, Banque Mondiale. 1998.

Stratégie pour la promotion de l'assainissement et de l'éducation à l'hygiène, rédigée pour le programme hygiénique et sanitaire assisté par la Banque Mondiale en matière de fourniture d'eau en zone rurale. 2007.

Manuel de l'assainissement total piloté par la communauté. Kamal Kar et Robert Chambers. Plan. Mars 2008.

ANNEXES

Fiche 1 Promenade environnementale
Fiche 2 Carte communautaire
Fiche 3 Assemblée générale
Fiche 4 Visite à domicile
Fiche 5 Ciné-débat
Fiche 6 Sani-marché
Fiche 7 Contenu de la formation des différents acteurs de l'IEC
Fiche 8 Outils CLTS utilisables pour l'introduction du programme
Fiche 9 Animation PHAST sur les voies de contamination et les barrières
Fiche 10 Animation PHAST sur les avantages des latrines et les inconvénients de la défécation dans la nature
Fiche 11 Maquettes de latrines
Fiche 12 Fiche de présentation des latrines VIP à simple fosse
Fiche 13 Fiche de présentation des latrines VIP à double fosse
Fiche 14 Fiche de présentation des latrines ECOSAN type TECPAN
Fiche 15 Fiche de présentation des toilettes à chasse manuelle
Fiche 16 Fiche de présentation du lavoir-puisard
Fiche 17 Fiche de présentation de la douche-puisard
Fiche 18 Négociation des petites actions faisables
Fiche 19 Exemples d'outils PHAST relatifs aux latrines ECOSAN
Fiche 20 Animation PHAST sur l'utilisation et l'entretien des latrines familiales
Fiche 21 Animation PHAST sur l'utilisation et l'entretien des puisards
Fiche 22 Monitoring de la réalisation des latrines familiales
Fiche 23 Fiche de sondage sur l'évacuation des excrétas et des eaux usées
Fiche 24 Vérification du besoin en latrines publiques ou institutionnelles
Fiche 25 Animation PHAST sur l'utilisation et l'entretien des latrines scolaires
Fiche 26 Affiches et bande dessinée pour le milieu scolaire
Fiche 27 Fiche de suivi de l'hygiène en milieu scolaire
Fiche 28 Exemple de contrat de gestion pour les latrines publiques
Fiche 29 Orientations sur la collaboration avec les médias
Fiche 30 Outils PHAST pour le milieu scolaire

Fiche 1			Promenade environnementale
Cible : **ONG/BE, CSPS, CVD**			
Réd : **YAP**	Rév : -	AQ : **PAB**	
Date de la dernière révision : **13/05/09**			

Une bonne manière de démarrer une recherche sur le milieu dans lequel le programme va se dérouler consiste à faire une promenade environnementale. Elle consistera à marcher avec des membres de la communauté d'un bout à l'autre du village, en observant, en posant des questions et en écoutant. La promenade environnementale ou transect permet d'identifier les problèmes et constitue également une plateforme de sensibilisation.

Voici quelques éléments d'attention lors du déroulement de la promenade environnementale :

- Demandez à un groupe de personnes de la localité de vous faire faire le tour. C'est une bonne idée de le faire à l'aube ou au crépuscule car ainsi vous aurez l'occasion de voir plus de comportements liés à l'hygiène.
- Demandez à voir les points d'approvisionnement en eau, les différents types de latrines et de douches, les zones de défécation à l'air libre, les endroits où l'on jette les ordures, etc.
- Au niveau des latrines :
    - On doit essayer de comprendre avec la communauté de quoi les latrines hygiéniques sont constituées.
    - Il faut ensuite visiter les latrines qui ne sont pas couvertes et où les matières fécales sont exposées à l'air libre. Puis, on demande si la fosse attire des mouches et s'il leur semble sain de laisser les latrines ouvertes.
- Au niveau des zones de défécation à l'air libre :
    - Poser des questions telles que :
        - Quelles familles utilisent quelles zones de défécation ?
        - Où vont les femmes ? Quels sont les endroits utilisés par les enfants ?
        - Que se passe-t-il lors des défécations urgentes pendant la nuit ou en cas de diarrhées fréquentes ?
    - Attirer l'attention sur les mouches présentes sur le caca et demander jusqu'où les mouches peuvent aller et si elles peuvent atteindre leur domicile et y déposer des excréments. Les provoquer en leur disant qu'ils ne devraient pas s'inquiéter puisque ces mouches qu'ils voient sur les excréments sont différentes de celles qui se posent sur leur nourriture (il peut arriver qu'ils soient en désaccord avec notre suggestion et affirmer que ce sont les mêmes mouches partout).
    - Cibler des excréments frais et demander s'ils peuvent y voir des organismes vivants (par exemple des mouches, asticots, insectes, moustiques, scarabées, etc.). Si on voit certains se couvrir le nez ou cracher de dégoût, leur demander pourquoi ils font cela et s'ils font la même chose à chaque fois qu'ils se rendent sur le site.
- Bavardez avec les femmes, comment elles se débrouillent avec leurs bébés et leurs enfants, à quel âge les enfants apprennent à déféquer seuls et où, qui les aide à s'en occuper, etc.
- Notez ce que vous avez appris immédiatement après la visite, cela vous servira pour la suite du processus.

Source :

- Guide méthodologique pour l'atteinte des OMD au niveau local. WaterAid. ENDA ECOPOP. Août 2007.
- Manuel de l'assainissement total piloté par la communauté. Kamal Kar et Robert Chambers. Plan. Mars 2008.

Fiche 2			La carte communautaire
Cible : **ONG/BE, CSPS, CVD**			
Réd : **YAP**	Rév : -	AQ : **PAB**	
Date de la dernière révision : **13/05/09**			

La carte communautaire est une représentation simplifiée du terroir de la communauté, indiquant les maisons, les ressources, les zones de défécation, les points d'eau et les problèmes. Elle implique tous les membres de la communauté dans une analyse pratique et visuelle de la situation sanitaire de la communauté. La carte peut être suivie ou précédée de la promenade environnementale qui permet de la compléter.

1. Objectifs

La carte communautaire doit permettre aux membres d'une communauté de projeter dans l'espace leur propre vision de leurs réalités. Dans le cadre de l'AEPHA, elle a pour principaux objectifs de :

- Dresser une carte des infrastructures d'approvisionnement d'eau et d'assainissement de la communauté
- Aboutir à une compréhension et une perception commune de la communauté, des écarts en matière d'accès à l'AEPHA et des priorités pour la mise en place de nouvelles infrastructures

2. Participants

Tous les ménages devraient être invités pour indiquer leur maison sur la carte (à l'aide d'un marquage au sol en plaçant une feuille ou un caillou) et s'ils ont des latrines

3. Durée

2 heures

Parfois, l'exercice de la cartographie est très long. Lorsque les gens s'impliquent dans la cartographie de leur village, ils ont tendance à aller dans les moindres détails de chaque maison, tel que le nombre d'hommes, de femmes et d'enfants dans chaque famille, chaque chemin et ruelle, etc. Or, souvent, les informations détaillées sur la démographie, les aspects sociopolitiques, les infrastructures et les institutions ne sont pas vraiment nécessaires. Il faut faire attention à la gestion du temps.

4. Matériel

On n'a pas besoin de beaucoup de ressources pour faire une carte. Encourager les participants à utiliser des feuilles de différentes couleurs (représentant les catégories aisées ou riches, les catégories moyennes et pauvres), des graines, du gravier, des tiges de mil, etc. Il faut encourager la créativité et rendre l'exercice amusant.

Pour réaliser la carte communautaire sur papier, il est conseillé de disposer d'une grande feuille de papier kraft (environ 1,20 x 1,20), d'un crayon, d'une gomme et d'un marqueur.

5. Réalisation de la carte

1. Demander aux villageois de se rassembler dans un endroit bien dégagé (de préférence, un endroit propre et sec, sans gravats, pierres ou herbe) et expliquer l'objet de l'exercice et la procédure.
2. Quelques volontaires sont invités à ébaucher une rapide ligne des limites du village en utilisant des bâtons, des branches, etc.
3. Demander à quelqu'un d'indiquer quelques points de repère (écoles, routes principales, lieux de culte, points d'eau, latrines publiques, décharges, etc.).

4. Ensuite, demander à une personne d'indiquer l'endroit où ils se sont rassemblés.
5. Demander à une jeune personne d'indiquer sa maison et de se tenir devant.
6. Demander aux autres de vérifier qu'elle ne s'est pas trompée et si c'est le cas, leur demander de l'applaudir. Ce travail vise à bien s'orienter sur le plan.
7. Expliquer maintenant à chacun les exercices suivants :
    a. Un seul membre de la famille choisit une carte de la couleur qui lui correspond (Le tas de cartes doit rester à l'extérieur du plan). Ensuite, il entre dans le tracé et se tient à l'endroit où sa maison est indiquée. Cela montre souvent que les pauvres vivent aux abords de la communauté, près des zones de défécation.
    b. Un seul membre de la famille choisit une carte de la couleur qui lui correspond (Le tas de cartes doit rester à l'extérieur du plan). Ensuite, il entre dans le tracé et se tient à l'endroit où sa maison est indiquée, etc.
    c. Leur demander d'inscrire sur la carte le nom du chef de famille et la poser à l'endroit de la maison, là où il se tient (près de son pied),
    d. Leur signaler que la carte représente leur maison. Leur demander ensuite d'utiliser de la craie pour tracer des lignes sur le sol reliant leur maison aux zones de défécation à l'air libre. Cela suscitera certainement des rires et de l'amusement, il faudra laisser faire. Surtout ne pas tendre les cartes ou la craie aux membres de la communauté. Conserver ce matériel dans un coin de la carte et leur demander d'aller le prendre eux-mêmes. Encourager les déplacements et la créativité,
    e. En indiquant le gravier, leur dire de montrer les endroits où ils défèquent en plein air. Leur dire de répandre plus de gravier là où il y a plus d'excréments. Cela suscitera encore plus de rire ! Les laisser prendre eux-mêmes le gravier. Il y aura un empressement pour prendre une poignée de gravier. A ce stade, les enfants verseront du gravier dans des endroits inconnus des parents,
    f. Accorder du temps pour terminer cet exercice,
    g. A présent, demander à chacun de revenir se tenir à l'emplacement de sa maison. Leur demander où ils vont pour les défécations urgentes, c'est-à-dire, lorsqu'il pleut, au milieu de la nuit, pendant les périodes de diarrhée sévère ou lorsqu'ils sont malades, etc. Leur demander de prendre du gravier et d'en mettre sur les points de défécation urgente. Il y aura un nouvel éclat de rire et de nouveaux tas de gravier autour de leur maison. Les gens peuvent dire qu'en cas d'urgence, ils vont derrière la maison de leur voisin, et de même, leur voisin vient derrière leur jardin. On notera que la carte se couvre de plus en plus de gravier. Leur demander s'ils ont l'impression que le village est entièrement rempli d'excréments.
    h. Leur demander à tous de sortir du tracé sans déplacer les cartes. Ainsi, une carte des maisons a été créée.
8. Reproduire immédiatement la carte sur le papier kraft en indiquant au minimum, les concessions, les ménages dotés de latrines et ceux qui en sont dépourvus.

6. Intérêt de la carte communautaire

Outil d'analyse et de planification

La carte est un moyen d'améliorer la compréhension qu'a la communauté de sa situation sanitaire et non une fin en soi. Après avoir dressé la carte, le CVD avec l'appui de l'animateur entame une discussion sur le problème de l'eau et de l'assainissement en demandant à l'assemblée :

- d'identifier sur la carte les quartiers où les problèmes d'eau et d'assainissement se posent avec acuité,
- de décrire les infrastructures d'eau et d'assainissement dont elle est fière et pourquoi,
- de définir tout problème relatif à l'AEPHA,
- de retenir les problèmes les plus importants qu'ils rencontrent.

Les principaux points retenus devront figurer dans le plan d'action à élaborer par le CVD.

Outil de suivi et d'évaluation

Le CVD est le dépositaire de la carte communautaire. Toutes les mises à jour portées sur la carte par les hygiénistes permettront de suivre l'évolution du programme. Ces mises à jour pourront porter sur :

- les activités des animateurs et des hygiénistes (réunions, visites à domicile, etc.)
- les réalisations (construction de latrines et de puisards par les ménages, etc.)
- les changements de comportements (élimination d'une zone de défécation à l'air libre ou d'un dépôt d'ordures sauvage par exemple).

La carte communautaire sera utile au CVD mais aussi aux animateurs (trices) pour mesurer le travail accompli et planifier ce qui reste à faire. Elle sera également utile à toute la communauté pour se rendre compte des activités menées. Dans ce sens, la carte communautaire pourra être présentée régulièrement aux assemblées villageoises pour rappeler les engagements pris et pour analyser les progrès accomplis.

Le dynamisme de la carte doit être maintenu jusqu'à ce que tous les foyers soient équipés de latrines.

Sources :

- Guide de l'animateur. Promotion de l'hygiène et de l'assainissement dans les quartiers en milieu rural. MS/DHPES. Burkina Faso. Novembre 2006.
- Guide méthodologique pour l'atteinte des OMD au niveau local. WaterAid. ENDA ECOPOP. Août 2007.
- Manuel de l'assainissement total piloté par la communauté. Kamal Kar et Robert Chambers. Plan. Mars 2008.

Fiche 3			Assemblée villageoise
Cible : **ONG/BE, CSPS, CVD**			
Réd : **YAP**	Rév : -	AQ : **PAB**	
Date de la dernière révision : **29/01/09**			

1. Généralités

L'assemblée villageoise est une technique d'animation de groupe qui est utilisée pour un grand public de plus de 30 personnes. Tout au long du processus, les CVD avec l'appui d'animateurs auront à tenir plusieurs réunions dans les villages (information, sensibilisation, bilan) qui nécessiteront chacune une préparation et un déroulement spécifique.

2. Préparation

- Choisir le thème et définir le public cible
- Fixer une date, un horaire et un lieu pour la tenue de la réunion (en commun accord avec la population)
- Préparer un aide mémoire
- Préparer le matériel (outil PHAST, carte communautaire, etc.) et le lieu de rencontre

3. Déroulement

- Effectuer les salutations d'usage
- S'asseoir ou rester debout (selon la convenance de chacun)
- S'entourer des organisateurs ou des coéquipiers (relais communautaires ou autre)
- Se faire présenter par les organisateurs qui vous donneront la parole pour des compléments d'informations
- Se présenter de nouveau avec des détails si cela s'avère nécessaire
- Remercier l'auditoire de sa présence nombreuse et du choix des organisateurs sur votre personne
- Introduire le sujet (l'introduction doit être musclée, capable de capter l'attention de l'auditoire et susciter une écoute attentive)
- Donner le contenu du message (utilisation éventuelle de l'outil PHAST)
- A la fin de chaque séquence, faire une transition pour annoncer le point suivant
- Permettre à l'auditoire d'apprécier le débit de la parole (ralentir ou accélérer, revenir si nécessaire sur certains points non saisis)
- Si on est en équipe, repartir les tâches pour éviter les contradictions
- Eviter de donner la parole à quelqu'un qui n'est pas prévu pour des réponses éventuelles si vous n'êtes pas sûrs qu'il maîtrise la question
- Si quelqu'un demande la parole, la lui donner mais rectifier l'erreur si nécessaire

4. Synthèse

- Faire une conclusion capable de susciter les débats
- Après la conclusion, inciter les gens à poser des questions
- Remercier le public de l'intérêt et l'attention accordés à sa communication
- Répondre aux questions
- Faire un compte-rendu de la réunion

Sources :

- Guide de planification, mise en œuvre, suivi et évaluation des actions d'IEC/Santé. MS/SG/DGS/DHPES. Burkina Faso. Mai 2007.

Fiche 4			Visite à domicile
Cible : **ONG/BE, CSPS, CVD, hygiénistes**			
Réd : **YAP**	Rév : -	AQ : **PAB**	
Date de la dernière révision : **29/01/09**			

1. Généralités

La visite à domicile (VAD) d'une manière générale est une visite que l'on rend à une personne ou à une famille en vue de :

- Découvrir les conditions de vie de la famille
- Prodiguer des conseils
- Donner des informations sur un sujet précis
- Aider à trouver une solution à un problème

Dans le cas présent, elle est faite dans le but de promouvoir la santé (identifier les facteurs de nuisance présents dans la famille, discuter des contraintes à l'adoption de comportements favorables à la santé, etc.).

2. Etapes de réalisation d'une visite a domicile

Ce qu'il faut faire avant la visite

- Identifier la famille
- Fixer l'objectif de la visite (que vais-je faire dans la famille ?)
- Elaborer la stratégie d'approche (comment dois-je faire ?)
- Préparer le contenu par rapport aux objectifs
- Préparer les supports à utiliser (posters, outils PHAST, etc.)
- Rassembler le matériel nécessaire à la causerie
- Négocier un rendez-vous avec la famille
- Prévenir la famille du jour de la visite

Ce qu'il faut faire pendant la visite

- Se rendre dans la famille et s'introduire selon les mœurs et les coutumes du milieu
- Aider les participants à se mettre en place (hommes – femmes – enfants) en respectant la forme d'un demi-cercle face à l'animateur de manière à ce que chacun soit en face de l'animateur et qu'ainsi, il puisse bien voir les images.
- Echanger les salutations d'usage et se présenter si cela n'a pas été fait
- Présenter l'objet de la visite
- Rassurer la famille de la confidentialité de l'entretien (climat de confiance à établir)
- Faire l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations antérieures
- Laisser la famille expliquer ses soucis/ préoccupations (même si cela n'est pas en rapport avec le sujet)
- Eclairer la famille par rapport à ses soucis/préoccupations et donner des informations justes et claires sur le sujet concerné
- Poser des questions claires et précises pour recueillir les opinions de la famille et donner des informations nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés
- Aider la famille à trouver des solutions adaptées aux problèmes qui se posent
- Se montrer disponible, attentif, courtois, respectueux, patient tout au long de la visite
- Faire des synthèses partielles
- Faire la synthèse générale de la rencontre en mettant l'accent sur les conclusions importantes
- Féliciter la famille pour sa participation.
- Remercier la famille et négocier un autre rendez-vous si nécessaire

Ce qu'il faut faire après la visite

- Ranger le matériel et demander la route
- Remplir la fiche technique et revoir son plan de travail si nécessaire
- Demander la permission avant de se retirer
- éducation par les pairs (les enfants par les enfants, les ménages par les hygiénistes)

Quelques règles qui garantiront un meilleur échange avec les participants

- Tout d'abord, les règles élémentaires, à savoir : la courtoisie, le respect des gens et de leurs idées (éviter de se moquer, accepter les mauvaises paroles de certains), la politesse (éviter de s'énerver), etc.
- Le relais communautaire doit parler le moins possible. Les images sont là pour que les gens s'expriment, d'une part pour dire ce qu'ils voient dans les images, d'autre part pour traduire eux-mêmes ces images en messages.
- Donner la parole aux femmes surtout si elles n'interviennent pas beaucoup.

3. Chronologie des VAD

Les visites à domicile sont l'activité essentielle des hygiénistes. Pour chaque thème ou sous-thème, il faut envisager :

- Une première visite à domicile pour passer les messages, discuter des contraintes et obtenir des engagements
- Une seconde visite à domicile pour vérifier les engagements et renforcer les messages.

4. Organisation des VAD

Il est conseillé que les hygiénistes (sur la base d'un binôme par quartier) travaillent deux demi-journées par semaine pendant toute la période d'activité (de décembre à juin selon les régions).

L'organisation des visites à domicile peut être différente d'un quartier à l'autre, selon le nombre de ménages (de manière à mener les activités simultanément dans tous les quartiers). Un ménage est constitué du mari, de sa femme et de ses enfants. Vu la configuration des concessions dans certaines régions (parfois très grandes) et de la fréquence de la polygamie, il est entendu qu'au cours d'une visite à domicile, on puisse prendre le chef de famille avec 2 à 3 femmes et leurs enfants.

Le tableau suivant propose différentes organisations selon le nombre de ménages sur la base qu'une équipe d'hygiéniste couvrira tout le quartier en 2 mois (18 demi-journée en moyenne).

Nb de ménages par quartier	Nb de VAD par demi-journée	Nb de ménages par VAD
35	2	1
70	2 à 3	2
100	2 à 3	3

Les hygiénistes effectueront donc entre 2 et 3 visites à domicile par demi-journée selon la taille de leur quartier. Ils travailleront en équipe et feront l'animation chacun leur tour (l'un dans une concession, l'autre dans la concession suivante).

Sources :

- Guide de formation des hygiénistes. Module 1 : Promotion de l'hygiène de l'eau de boisson. Promotion de l'hygiène et de l'assainissement en milieu rural. MS/DHPES. Burkina Faso. Novembre 2006.
- Guide de planification, mise en œuvre, suivi et évaluation des actions d'IEC/Santé. MS/SG/DGS/DHPES. Burkina Faso. Août 2007.

Fiche 5			Ciné-débat
Cible : **ONG/BE, SIECA**			
Réd : **YAP**	Rév : -	AQ : **PAB**	
Date de la dernière révision : **29/01/09**			

1. Généralités

Le ciné-débat est une technique d'animation de groupe qui consiste à transmettre un message précis à travers la projection d'un film suivie d'une discussion entre un animateur et un groupe d'individus ayant suivi la projection du film. Cette technique sera notamment employée au cours du lancement de la campagne dans chaque commune et chaque village avec comme support le film d'introduction du volet assainissement rural du PN-AEPA.

2. Etapes du ciné-débat

Préparation

Avant le jour de la projection

- S'assurer que l'information est passée
- S'assurer que le lieu de la préparation dispose d'une source d'électricité; sinon prévoir un groupe électrogène et du carburant
- Vérifier le bon fonctionnement de l'équipement
- Visionner le film et maîtriser son contenu

Sur le lieu de la projection

- Installer et vérifier le fonctionnement du matériel avant la projection proprement dite
- Eviter de déplacer le téléviseur ou l'écran sous une lumière trop forte (si non les gens peuvent ne pas voir l'image sur l'écran)
- S'assurer que les participants voient l'image et entendent le son de l'endroit où ils sont assis
- S'assurer que l'on peut arrêter et mettre en marche les séquences comme on veut
- Expliquer aux participants qu'ils vont regarder un film (dire le thème et le titre)
- Expliquer aux participants que pendant qu'ils regardent le film, ils devraient penser aux implications possibles
- Expliquer qu'après avoir vu le film, une discussion aura lieu

Projection proprement dite (pendant le déroulement du film)

- Observer les participants pendant qu'ils regardent le film et noter leurs réactions.
- Eteindre totalement l'appareil à la fin du film avant de commencer les débats.

Le débat

- Demander aux participants de résumer tout d'abord ce qu'ils viennent de voir afin de s'assurer qu'ils ont suivi et compris le film
- Demander si quelqu'un a des questions à poser
- Discuter des points selon le thème et les objectifs
- Dégager ensemble les comportements à promouvoir et les comportements à éviter
- Faire passer les messages clés

La synthèse

Faire la synthèse des débats et rappeler les messages clés.

Source :

- Guide de planification, mise en œuvre, suivi et évaluation des actions d'IEC/Santé. MS/SG/DGS/DHPES. Burkina Faso. Août 2007.

Fiche 6			Sani-marché
Cible : **ONG/BE, commune**			
Réd : **YAP**	Rév : -	AQ : **PAB**	
Date de la dernière révision : **29/01/09**			

SanPlat 120
5000 fcfa

‘Pour pas cher, j’ai ma dalle SanPlat en ciment !’

SanPlat 60
2000 fcfa

‘Notre gamme de puisards, adaptée à la taille de votre famille et à vos moyens.’

‘La réparation et l’entretien de votre équipement par nos experts maçons.’

‘Un service de vidange, rapide, hygiénique et moins cher !’

Fiche 7			Contenu de la formation des différents acteurs de l'IEC
Cible : **DRAHRH, DRS, DREBA, ONG/BE**			
Réd : **YAP**	Rév : -	AQ : **PAB**	
Date de la dernière révision : **29/01/09**			

Le contenu des formations est fonction du cahier des charges (voir chapitre 5 du présent document) et diffère selon le type d'acteurs, ainsi répertoriés :

1. Les élus
2. Les animateurs / agents CSPS
3. Les enseignants
4. Les CVD
5. Les hygiénistes
6. Les maçons
7. Les APE / AME
8. Les gestionnaires de latrines publiques

Le contenu de chaque formation proposé ci-après pourra servir de termes de référence pour les documents de formations à concevoir et les sessions de formation à organiser. Les Fiches 1 à 24 (dont la cible est toujours précisée) et les documents cités en référence pourront servir de base à la formation.

1. Formation des élus

Le processus de transfert de compétence aux communes devra être accompagné d'un programme conséquent de formation. Une fois les élus à former bien ciblés (commission environnement ?), il est nécessaire de faire une enquête sur les formations déjà reçues afin d'adapter au mieux le programme de formation. La formation des élus sera de la responsabilité de la DRAHRH.

a) Objectifs de la formation

Amener les communes à jouer pleinement leur rôle dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi des actions de promotion de l'hygiène et de l'assainissement sur leur territoire.

b) Principaux thèmes à développer

1. Importance des pratiques EAH
2. Rôles de la commune et des autres acteurs dans le contexte de la décentralisation et du PN-AEPA (responsabilités, coordination, collaboration, suivi, etc.)
3. Processus de l'IEC à l'échelle de la commune et du village
4. Contenu du PDC-AEPA et des PAI en matière d'hygiène et d'assainissement
5. Elaboration de termes de référence et DAO
6. Dépouillement et analyse des offres de prestation de service et de travaux
7. Types de latrines et de puisards : caractéristiques, avantages, limites, coût, niveau de subvention, etc.
8. Modalités d'octroi de la subvention
9. Méthodes et supports de communication
10. Gestion des ouvrages d'assainissement publics
11. Suivi/évaluation

2. Formation des animateurs et agents CSPS

Les animateurs de l'ONG/BE sont chargés de l'intermédiation sociale par la commune. Les agents des CSPS sont chargés de les accompagner tout au long du processus et de prendre le relais une fois que le contrat de l'ONG/BE vient à terme. Ils suivront ainsi le même type de formation qui sera organisée par leur hiérarchie respective.

a) Objectifs de la formation

Préparer les animateurs et les agents des CSPS à jouer pleinement leur rôle dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi des actions de promotion de l'hygiène et de l'assainissement et notamment l'appui/suivi des CVD, des hygiénistes, des gestionnaires de latrines publiques.

b) Principaux thèmes à développer

1. Importance des pratiques EAH
2. Processus de l'IEC à l'échelle de la commune et du village
3. Rôles de la commune et des autres acteurs dans le contexte de la décentralisation et du PN-AEPA (responsabilités, coordination, collaboration, suivi, etc.)
4. Tâches du coordonnateur et de l'animateur de l'ONG
5. Méthodes IEC utilisées dans le cadre du volet assainissement du PN-AEPA et manipulation des supports
6. Normes de construction des ouvrages
7. Formation des CVD
8. Identification et formation des hygiénistes
9. Enquête de vérification du besoin pour les espaces publics
10. Formation des gestionnaires de latrines publiques
11. Planification, suivi, évaluation et compte-rendu des activités

3. Formation des enseignants

De nouveaux outils pédagogiques, suivant l'approche par les compétences, devraient être élaborés par le MEBA pour l'éducation à l'hygiène en milieu scolaire. Il s'agit de former les enseignants à cette nouvelle approche. Cette formation sera assurée par les services de l'enseignement de base.

a) Objectifs de la formation

Amener les enseignants à utiliser les nouveaux outils pédagogiques relatifs à l'éducation à l'hygiène et à organiser les élèves, l'APE et l'AME pour l'amélioration des conditions d'hygiène à l'école.

b) Principaux thèmes à développer

1. Rôles des enseignants, élèves, APE et AME pour l'amélioration de l'hygiène scolaire
2. Liens entre santé, hygiène et assainissement (mode de transmission et prévention de quelques maladies)
3. Les compétences en matière d'hygiène à acquérir par les élèves
4. Structuration et analyse des nouveaux guides et supports pédagogiques
5. Elaboration d'un plan d'action en matière d'hygiène et d'assainissement scolaire
6. Organisation des élèves (formation de club d'hygiène scolaire, création de saynète, etc.)
7. Mobilisation des parents d'élèves
8. Utilisation et entretien des latrines VIP à fosses alternées
9. Suivi, évaluation et compte-rendu des activités

4. Formation des CVD

Le CVD coordonne toutes les activités de promotion de l'hygiène et de l'assainissement au niveau du village. Sa formation est de la responsabilité de l'ONG/BE chargée de l'intermédiation sociale par la commune.

a) Objectifs de la formation

Amener chaque membre du CVD à maîtriser les règles et principes de base du programme pour lui permettre de jouer pleinement son rôle dans l'amélioration de l'hygiène et de l'assainissement au niveau du village.

b) Principaux thèmes à développer

1. Processus de l'IEC à l'échelle du village
2. Rôles de la commune et des autres acteurs à l'échelle communale
3. Rôle du CVD et des hygiénistes
4. Lien entre CVD et commune
5. Liens entre santé, hygiène et assainissement
6. Pratiques d'hygiène à promouvoir
7. Types de latrines et de puisards (caractéristiques, avantages, limites, coût, niveau de subvention, etc.)
8. Gestion de la demande et de la subvention
9. Méthodes et supports de communication
10. Elaboration d'un plan villageois d'assainissement
11. Suivi et évaluation des activités

5. Formation des hygiénistes

Les hygiénistes (un homme et une femme par quartier en moyenne) sont identifiés par le CVD pour mener les activités de promotion de l'hygiène et de l'assainissement dans leur village. Ils bénéficieront d'une formation spécifique axée sur les activités IEC (plusieurs sessions pourront être organisées suivant les sous-thèmes d'animation choisis), dispensée par l'ONG/BE.

a) Objectifs de la formation

Amener les hygiénistes à mener les activités de promotion de l'hygiène et de l'assainissement dans leur village.

b) Principaux thèmes à développer

1. Processus de l'IEC à l'échelle du village
2. Types de latrines et de puisards (caractéristiques, avantages, limites, coût, niveau de subvention, etc.)
3. Visites à domicile (négociation de petites actions faisables)
4. Réalisation de la carte communautaire
5. Remplissage de la fiche de sondage
6. Manipulation des outils PHAST
7. Organisation de journées de salubrité

6. Formation des maçons

Les maçons auront également un rôle important à jouer dans promotion de l'hygiène et de l'assainissement dans leur village. Ils bénéficieront d'une formation spécifique axée sur la construction des ouvrages d'assainissement mais aussi sur le marketing des latrines.

a) Objectifs de la formation

- Amener les maçons à réaliser les latrines selon les normes nationales.
- Amener les maçons à mener les activités de promotion de l'hygiène et de l'assainissement dans leur village.

b) Principaux thèmes à développer

1. Avantage des latrines et des puisards
2. Description des éléments composant les différents modèles de latrines (fosse, soubassement, dalle, superstructure, conduits de ventilation), le lavoir-puisard et la douche-puisard
3. Mode de fonctionnement des différents types de latrines et de puisards

4. Conseils pour l'utilisation, l'entretien et la vidange des latrines et des puisards
5. Implantation des latrines et des puisards dans une concession
6. Dimensionnement des fosses
7. Séance pratique de construction des différents modèles de latrines et puisards
8. Marketing des ouvrages d'assainissement

7. Formation des APE/AME

Les APE et les AME soutiennent les efforts des maîtres et des élèves pour l'amélioration des conditions d'hygiène à l'école. Ils font également le lien avec le CVD. Leur formation sera du ressort des CEB.

a) Objectifs de la formation

Amener les APE /AME à jouer pleinement leur rôle pour l'amélioration des conditions d'hygiène scolaires.

b) Principaux thèmes à développer

1. Rôles des enseignants, élèves, APE et AME pour l'amélioration de l'hygiène scolaire
2. Rôle du CVD et des hygiénistes
3. Liens entre santé, hygiène et assainissement (transmission et prévention des maladies)
4. Les compétences en matière d'hygiène à acquérir par les élèves
5. Utilisation, entretien et vidange des latrines VIP à fosses alternées
6. Elaboration d'un plan d'action en matière d'hygiène et d'assainissement scolaire
7. Mobilisation des ressources

8. Formation du gestionnaire de latrines publiques

Le gestionnaire de latrines publiques a non seulement pour tâche d'entretenir l'ouvrage mais également de conseiller les usagers pour une bonne utilisation de l'ouvrage et pour le respect des règles d'hygiène. Sa formation est de la responsabilité de l'ONG/BE chargée de l'intermédiation sociale par la commune.

a) Objectifs de la formation

Amener les gestionnaires à bien entretenir l'ouvrage et à conseiller les usagers.

b) Principaux thèmes à développer

1. Lien entre commune et gestionnaire
2. Liens entre santé, hygiène et assainissement (transmission et prévention des maladies)
3. Pratiques d'hygiène à promouvoir (lavage des mains)
4. Utilisation, entretien et vidange des latrines VIP à fosses alternées
5. Dispositif de lavage des mains
6. Sensibilisation des usagers
7. Gestion des conflits

Fiche 8			Introduction du programme dans un village selon l'approche ATPC (ou CLTS)
Cible : **ONG/BE, CSPS, CVD**			
Réd : **YAP**	Rév : -	AQ : **PAB**	
Date de la dernière révision : **14/12/08**			

Pour introduire le programme dans un village, il est proposé de suivre l'approche ATPC (Assainissement Total Piloté par la Communauté) qui vise à mettre un terme à la défécation en plein air. L'approche ATPC prend toutefois comme principe de base la non subvention. Néanmoins, certains éléments restent intéressants dans le cadre d'un programme octroyant la subvention. L'ONG ou le BE intègrera certains éléments en les adaptant au contexte de la non subvention. Le processus d'animation pour introduire le programme (phase de déclenchement selon la terminologie ATPC) suit les étapes suivantes :

1. Réunion de présentation : pénétrer dans le village et exposer le but de la visite
2. Procéder à la marche «Transect» et établir un rapport avec la communauté (localiser les lieux de défécation ouverte et les points d'eau)
3. Cartographie sociale (défécation dans le village). Cette carte permettra la matérialisation des lieux de défécation dans le village. Elle montre la structure du village, les infrastructures et les maisons, et indique le statut, foyer par foyer, de l'état de la santé, de l'assainissement, du niveau économique, de l'éducation et d'autres facteurs socio-économiques des foyers.
4. Calcul de la quantité d'excréments produite à l'air libre par jour, par mois et par année dans le village. Cet exercice est très puissant pour susciter la honte, le dégoût et la peur.
5. Où tout cela va-t-il ? Revue du processus de contamination causée par les excréments.
6. Exercice du verre d'eau. Par cet exercice, les villageois ont pu comprendre qu'il est possible que des fèces contaminent leur eau, leur nourriture, leur bouche ou leur nez à travers le vent. Cet exercice leur montrera que cette contamination est invisible
7. Discussion de groupe autour des conséquences sanitaires et économiques de la défécation ouverte. Où déféquerez-vous demain ?

1. Présentation et établissement d'un rapport relationnel

La première étape du processus intervient dès l'arrivée au village. Vous aurez besoin d'expliquer le but de votre visite et de forger un rapport avec la communauté. L'objectif de la visite est d'étudier le profil d'assainissement des villages du district. Vous essayez de déterminer le nombre de villages du district où les habitants pratiquent la défécation en plein air et attendent une subvention extérieure pour se sortir de cette situation épouvantable et combien de villages sont prêts à s'extirper de ce manque d'hygiène de leur propre initiative.

Vous pouvez souvent entamer la discussion avec quelques membres de la communauté durant une promenade informelle dans le village (promenade à travers le village). Cela devrait viser à motiver les habitants à effectuer une analyse de l'assainissement plus approfondie mettant à contribution l'ensemble de la communauté. A ce stade, vous devriez les encourager à réunir d'autres membres de la communauté ou à fixer un moment pour le faire. Il vous faudra aussi trouver un grand espace en plein air où un grand nombre de personnes puissent se réunir pour établir une carte participative.

2. Marche de la Honte

Dans le cadre de l'approche CLTS, la promenade environnementale (voir fiche 1) se transforme en marche de la honte et constitue un élément déclencheur de motivation parmi les plus importants de la panoplie d'outils de l'approche. L'embarras éprouvé lors de ce parcours de la honte est censé se traduire par un souhait immédiat de mettre un terme à la défécation en plein air et de se débarrasser de ces zones. Même si tout le monde voit les immondices et les déjections tous les jours, la population ne semble vraiment sensible au problème que lorsque des gens de l'extérieur la forcent à jeter un regard neuf sur la situation pour l'analyser en détail.

Objectifs

- Etablir des rapports avec la communauté
- Identifier les lieux de défécation utilisés habituellement par la population (hommes, femmes, enfants, personnes âgées et handicapées), mais également lors des défécations urgentes la nuit ou en cas de diarrhée
- Localiser les lieux de défécation ouverte
- Attirer l'attention sur la présence des mouches sur les fèces et sur le fait que les poules en consomment, etc.
- Faire l'expérience de la vue et de l'odeur dégoûtantes avec un visiteur, au sein de la communauté, est un facteur important de mobilisation.
- Visiter les différents types de latrines existants

Organisation de la marche de la honte

- Choisir le bon jour, lorsque l'on peut avoir la participation des hommes, des femmes et des enfants du village
- Arriver au lieu fixé tôt, et choisir un bel emplacement, pour que le public puisse s'asseoir.
- Une fois que tout le monde est là, leur dire pourquoi vous voulez les voir.
- Après vous être mis d'accord sur les buts de la marche de la honte, demandez-leur de vous guider dans le village
- Utiliser cette occasion pour discuter des problèmes sanitaires et hygiéniques.
- Visiter les arrière-cours, les sites de défécation ouverte (il est important de s'arrêter dans les lieux de défécation ouverte et d'y passer du temps pour mesurer les odeurs et autres désagréments), les points d'eau, etc., où l'on observera généralement : les fèces récentes et vieilles, les points d'eau mal entretenus, les ordures et le fumier dans les arrière-cours, les visages d'enfants couverts de mouches et autres pratiques dénuées d'hygiène. A chaque fois que de telles mauvaises pratiques sont repérées, demandez :
    - Pourquoi ?
    - A qui est-ce ?
    - Où sont les latrines ?
    - Où se trouvent les animaux ? Etc.

A chaque fois que l'on pose ces questions, les gens commenceront à avoir honte de leur communauté, surtout les habitants de la maison où la défécation ouverte est observée.

3. Cartographie

Les plans et les diagrammes sont essentiels dans une activité de cartographie. Les plans revêtent une importance particulière pour le développement rural dans les cas où la planification, la mise en œuvre et les activités de contrôle vont présenter un caractère participatif. Récemment, la cartographie est devenue la porte d'entrée dans la création, au sein des communautés, d'une estime de soi et d'une bonne compréhension. Cela s'appelle la cartographie sociale, comme elle montre la structure du village, les infrastructures et les maisons, et indique le statut, foyer par foyer, de l'état de la santé, de l'assainissement, du niveau économique, de l'éducation et d'autres facteurs socio-économiques des foyers.

Objectifs

- Savoir qui vit où (localisation des foyers)
- Identifier les foyers avec et sans latrines
- Identifier les lieux de défécation ouverte (en temps normal, en situation d'urgence, pour les enfants et pour les animaux)
- En utilisant le plan, identifier les zones d'habitation les plus sales, dues à la défécation ouverte, ainsi que les causes.

Déroulement

La cartographie est le prolongement de la marche de la honte. Après avoir fait le tour du village, s'installer dans une zone ouverte et, de préférence, ombreuse, et procéder à la cartographie.

- Demandez-leur de vous aider à bien comprendre, en dessinant le plan du village, les repères sociaux importants, ainsi que les maisons de ceux qui sont présents et celles de ceux qui ne sont pas là.
- Pour faire le plan, demandez-leur d'apporter des cordes, épis de mais, des feuilles, de la cendre, etc.
- Guidez-les sur la façon de tracer les frontières, d'indiquer l'église / la mosquée, les points d'eau, les chemins, les routes, les lieux de défécation, etc.
- Aidez-les à repérer leur propre maison par rapport aux chemins, aux mosquées, etc.
- Une fois qu'ils auront trouvé leurs maisons, demandez-leur d'identifier celles qui sont avec des latrines et celles qui n'en ont pas.

4. Calcul des fèces

Parce que les villageois auront identifié les maisons avec et sans latrines, il sera facile pour le modérateur de calculer la quantité de fèces qui est déposée par ceux qui défèquent en lieux publics. Cet exercice est très puissant pour susciter de la honte, le dégoût et la peur chez les villageois ; il doit donc être conduit de manière prudente et progressive ; il ne faut pas se précipiter. Chaque moment doit être utilisé pour créer la honte, l'exagération, la peur de la maladie, etc.

Objectifs

- Calculer la quantité de fèces produite peut aider à illustrer l'ampleur du problème sanitaire, à visualiser la montagne d'excréments.
- Trouver les foyers / les zones où l'on produit le plus de selles.
- Encourager la communauté à donner la quantité de fèces produite au total.

Déroulement

Après avoir calculé le nombre de personnes (adultes et enfants) qui n'ont pas de latrines et utilisent les lieux publics, demandez aux villageois :

- Combien de fois par jour, en moyenne, une personne va à la selle (prenez une moyenne) ?
- Quelle quantité de fèces par passage à la selle ? Calculez la quantité par semaine, par mois et par an.
- Une fois que le volume est connu, demandez-leur s'ils peuvent le comparer à la charge d'une voiture ou d'une charrette, pour qu'ils aient une idée concrète de l'étendue du problème.
- A chaque fois que vous leur demandez quelle quantité de selles, et combien de fois par jour, ils trouveront cela amusant, au début, puis, au fur et à mesure que la discussion avance, ils commenceront à être choqués et à avoir honte.

5. Processus de contamination

Un point crucial de l'exercice est la discussion que vous aurez lorsque vous demanderez ce qui va se passer de la montagne de fèces déposés dans le village.

Objectifs

- Discuter du rôle de l'eau, des poules et autres oiseaux, des mouches, des gens, du bétail et des autres animaux, du vent, etc., dans la contamination de l'air, de la nourriture et de l'eau à boire.
- Quelles sont les conséquences de la présence d'autant de fèces sur sol qui se mélangent avec leur nourriture et leur boisson ?

Déroulement

- La population parlera sûrement de décomposition, du fait que c'est mangé par les animaux, emporté par les flots, etc. A chaque fois qu'ils mentionnent quelque chose de nouveau, vérifiez s'ils peuvent en mesurer les conséquences pour la santé et l'environnement.
- L'outil PHAST 'voies de contamination et barrière' (voir fiche 5) peut être utilisé à cette étape. Revoir le diagramme avec eux pour illustrer les différents modes de contamination.
- Comme le montre le diagramme ainsi conçu, la défécation à l'ai libre contamine l'eau, les mains, les champs, les ustensiles de cuisine et devient un lieu de nourrissage des mouches. La première défense contre la défécation ouverte est l'utilisation correcte de latrines par tous les membres de la famille.

6. Exercice du verre d'eau

Cet exercice constitue le point culminant de toute la séance. A partir du diagramme, les villageois ont pu comprendre qu'il est possible que des fèces contaminent leur eau, leur nourriture, leur bouche ou leur nez à travers le vent. Cet exercice leur montrera que cette contamination est invisible.

Objectifs

Faire concrètement comprendre à la communauté que chacun mange et boit les déjections des autres.

Déroulement

- Demandez un verre d'eau (de préférence, l'eau qu'ils boivent, qu'elle provienne ou non d'une source protégée)
- Demandez à quelqu'un de la boire. Il y aura une personne qui viendra boire sans hésiter.
- Prenez un cheveu de votre tête et montrez-le aux villageois. Demandez-leur s'ils le voient. Ils ne le voient pas sauf s'ils sont tous près de vous.
- Avec le cheveu, touchez une crotte, puis mettez le cheveu dans le verre et demandez à la même personne de boire (en général, ils refusent).
- Demandez pourquoi il/elle ne veut pas boire
- Faites le lien entre la quantité de fèces calculée et le diagramme, puis demandez-leur s'ils mangeaient/ buvaient des fèces depuis longtemps, même s'ils ne sont pas visibles, comme dans l'exemple du verre d'eau.

7. Discussion en groupe

Amorcez la discussion par une série de questions :

- Quels sont les effets possibles de la défécation ouverte en termes sanitaires et économiques ?
- Où déféquerez-vous demain ?
- Qui ira encore demain à la selle en plein champ ? Levez la main !
- Demandez à ceux qui n'ont pas levé la main Où irez-vous à la selle demain ?

Le déclencheur du processus CLTS est atteint lorsque la communauté prend collectivement conscience du fait qu'en raison de la défécation en plein air, tout le monde ingère les excréments de ses voisins et que cette situation se poursuivra tant que cette pratique ne sera pas complètement éradiquée. C'est précisément à ce moment-là que les animateurs devraient adresser leurs remerciements à la communauté pour avoir mené l'analyse et conclure l'exercice. Rappelez-leur que vous n'êtes pas là pour leur conseiller d'arrêter leurs pratiques et que vous n'êtes pas là non plus pour leur vendre des toilettes ou pour leur distribuer des subventions. Dites-leur qu'ils sont libres de continuer ce qu'ils ont toujours fait, à savoir manger la merde de leurs voisins et se baigner ou se laver la bouche avec de l'eau où tout le monde fait ses besoins. Remerciez chacun d'eux et levez la séance !

Habituellement, à ce stade, l'émotion est palpable et des discussions animées éclatent entre les membres de la communauté quant à la question de savoir comment mettre un terme à la défécation en plein air. N'interrompez pas les débats et ne prodiguez pas de conseil. Ecoutez patiemment l'échange entre les participants. Si des questions vous sont posées, répondez qu'en tant que personne de l'extérieur, vous connaissez mal la situation locale et qu'ils savent beaucoup mieux que vous ce qui est le mieux adapté aux circonstances. Dites-leur qu'ils sont totalement libres de choisir leur option, y compris de continuer à pratiquer la défécation en plein air.

Si, à ce stade, certains participants déclarent qu'ils seraient intéressés et prêts à construire des toilettes mais que cela coûte trop cher et qu'ils ne pourraient pas se le permettre, faites-leur remarquer que ce n'est pas le cas et présenter les modèles retenus par la stratégie et le niveau de subvention.

Sources :

- CLTS. Note interne. WaterAid BF. 2007.
- Faciliter le changement en assainissement au niveau du foyer et de la communauté. Formation des formateurs des agents de terrain WAWI. Guide de référence. USAID / HIP. Mars-avril 2008.
- Manuel de l'assainissement total piloté par la communauté. Kamal Kar et Robert Chambers. Plan. Mars 2008.

Fiche 9			Animation PHAST sur les voies de contamination et les barrières
Cible : **ONG/BE, CSPS**			
Réd : **YAP**	Rév : -	AQ : **PAB**	
Date de la dernière révision : **29/01/09**			

Données générales	
Objectifs de la séance	Immédiats • Permettre à la population de connaître et/ou d'analyser les différentes voies de transmission des maladies liées au péril fécal. • Permettre à la population de trouver les principales barrières pour éviter la contamination. A long terme Tous les membres des ménages consomment de l'eau potable, utilisent des latrines et se lavent les mains avant de manger et après tout contact avec les selles
Messages à diffuser	Le lavage des mains à l'eau et au savon avant de manger et après tout contact avec les selles, l'utilisation de latrines par tous les membres de la communauté et la consommation d'eau potable sont des pratiques essentielles pour nous maintenir en bonne santé.
Groupe cible	Les ménages
Cadre de la séance	Réunion de groupe (hommes et femmes ensemble ou séparés)
Utilisateurs	Animateurs, agents CSPS
Durée de la séance	1h30
Outil PHAST	Voies de contamination (9 images A4) Barrières (8 images A4)

Déroulement de la séance

1. Introduction de la réunion

- Salutations / Présentation de l'animateur
- Faire rappeler l'étape antérieure
- Annoncer le thème de la séance : le péril fécal (ou 'les chemins qu'empruntent les maladies pour nous atteindre et les moyens de les bloquer')
- Poser quelques questions d'éveil (**cette étape est très importante et il est indispensable que l'animateur la mène de manière très participative**) :
    - Quelles sont les maladies les plus courantes dans votre village ? (*la notion de diarrhée est attendue*)
    - Comment peut-on attraper la diarrhée ? (*les perceptions traditionnelles comme les notions plus modernes notamment celle de microbe doivent apparaître*)
    - Où se trouvent les microbes ? (*la notion de microbes dans les selles doit apparaître*).
- Nous allons nous servir d'images pour analyser nos comportements et identifier les pratiques à améliorer.

2. Constitution des voies de contamination

- Préparer au préalable des tiges de mil (ou équivalent) de différentes longueurs pour relier les images entre-elles.
- Faire identifier une à une les images de voies de contamination par le public cible. S'accorder clairement sur ce que représente chaque image. S'il y a trop de gens, éviter de faire passer les images de main à main.
- Etaler toutes les images par terre.

- Positionner l'image de la personne qui défèque dans la nature et à environ 2 mètres l'image de la personne malade en rappelant que l'on vient de dire que les selles contiennent des microbes qui nous rendent malades.
- Expliquer aux participants que l'on va construire les différentes routes empruntées par les microbes contenues dans les matières fécales pour nous rendre malades.
- Demander à un volontaire de constituer une première voie :
    - L'inviter à choisir seulement quelques images (entre 1 et 3) pour constituer la première voie.
    - Lui faire placer les images entre les 2 images déjà positionnées par l'animateur.
    - Lui demander d'expliquer le trajet suivi, qui doit être approuvé par le public.
- En laissant la première voie en place, demander à un autre participant de construire une autre voie avec toujours comme point de départ la défécation à l'air libre. En général, on peut construire une nouvelle voie à l'aide d'une seule image en la reliant à une image déjà positionnée.
- Prendre soin d'espacer les images pour permettre de placer les barrières par la suite (voir proposition de schéma d'organisation des images page 54).
- Il faut garder en tête qu'il faut être le moins directif possible. Le nombre de voies trouvées peut ainsi varier d'une communauté à une autre en fonction des niveaux socio-économiques, culturels, etc.
- Demander à un des participants de faire une synthèse des différentes voies de contamination et si certaines voies importantes ne ressortent pas, poser des questions aux participants pour les faire ressortir. Les voies suivantes devraient ressortir :
    1. **Les mains en contact avec les selles qui vont ensuite toucher la nourriture ou la boisson**
    2. **Les mouches qui se posent sur les selles et ensuite sur la nourriture**
    3. **Les eaux de surface contaminées par le ruissellement**
    4. **Les fruits ou les légumes qui sont ramassés par terre et mangés sans précautions**
    5. **Les vers microscopiques provenant des selles qui pénètrent au niveau du pied sans chaussure**

3. Positionnement des barrières

- Expliquer que l'on va identifier les barrières qui peuvent bloquer les maladies.
- Faire identifier les images en procédant de la même manière que pour les images des voies de contamination.
- Faites placer chaque barrière par des participants différents en leur demandant de bien expliquer le mécanisme de blocage de la voie (voir images page 53). Pour la source d'eau potable, il est possible d'utiliser une autre image en fonction de la réalité de chaque village.
- Demander à un des participants de faire la synthèse des différentes barrières en formulant les messages.

4. Synthèse

- Faire la synthèse des principaux messages :
    - Le lavage des mains à l'eau et au savon après tout contact avec les selles et avant de manger est la mesure la plus importante pour diminuer les maladies.
    - L'utilisation de latrines par tous (y compris la vidange des selles des jeunes enfants dans les latrines) bloque pratiquement toutes les voies (2, 3, 4 et 5). C'est une mesure essentielle.
    - L'approvisionnement en eau de boisson à une source d'eau potable, le respect des règles d'hygiène alimentaire et le port de chaussures sont aussi importants.
- Demander aux participants les bonnes pratiques qui sont généralement respectées.

- Faire ressortir les bonnes pratiques les moins respectées et entamer une discussion sur leurs contraintes économiques et socio-culturelles.
- Encourager la communauté pour un meilleur respect des pratiques d'hygiène en général.
- Expliquer que tous les thèmes abordés seront repris plus en détails dans les futures séances.

Clôture de la séance

- Remercier les participants
- Présenter les futures activités

Images figurant les barrières

Construction et utilisation de latrines

Vidange des selles des enfants dans les latrines

Approvisionnement en eau potable

Désinfection des fruits et légumes

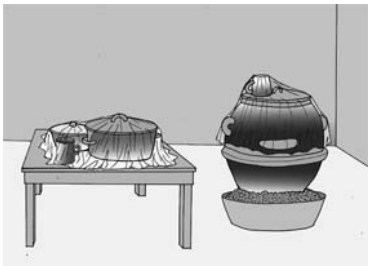

Eau de boisson et nourriture bien protégée

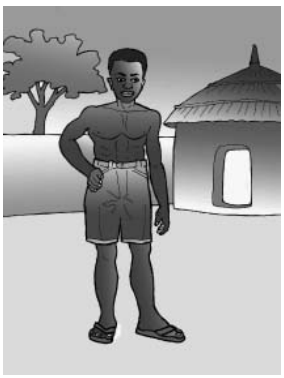

Personne en bonne santé

Lavage des mains à l'eau propre et au savon

Port de chaussures

Source :

- Guide de l'animateur (version provisoire). Fascicule 3. Evacuation des déchets liquides. DNH/MEME. Mali. Juin 2008.

Proposition de schéma d'organisation des images figurant les voies de contamination

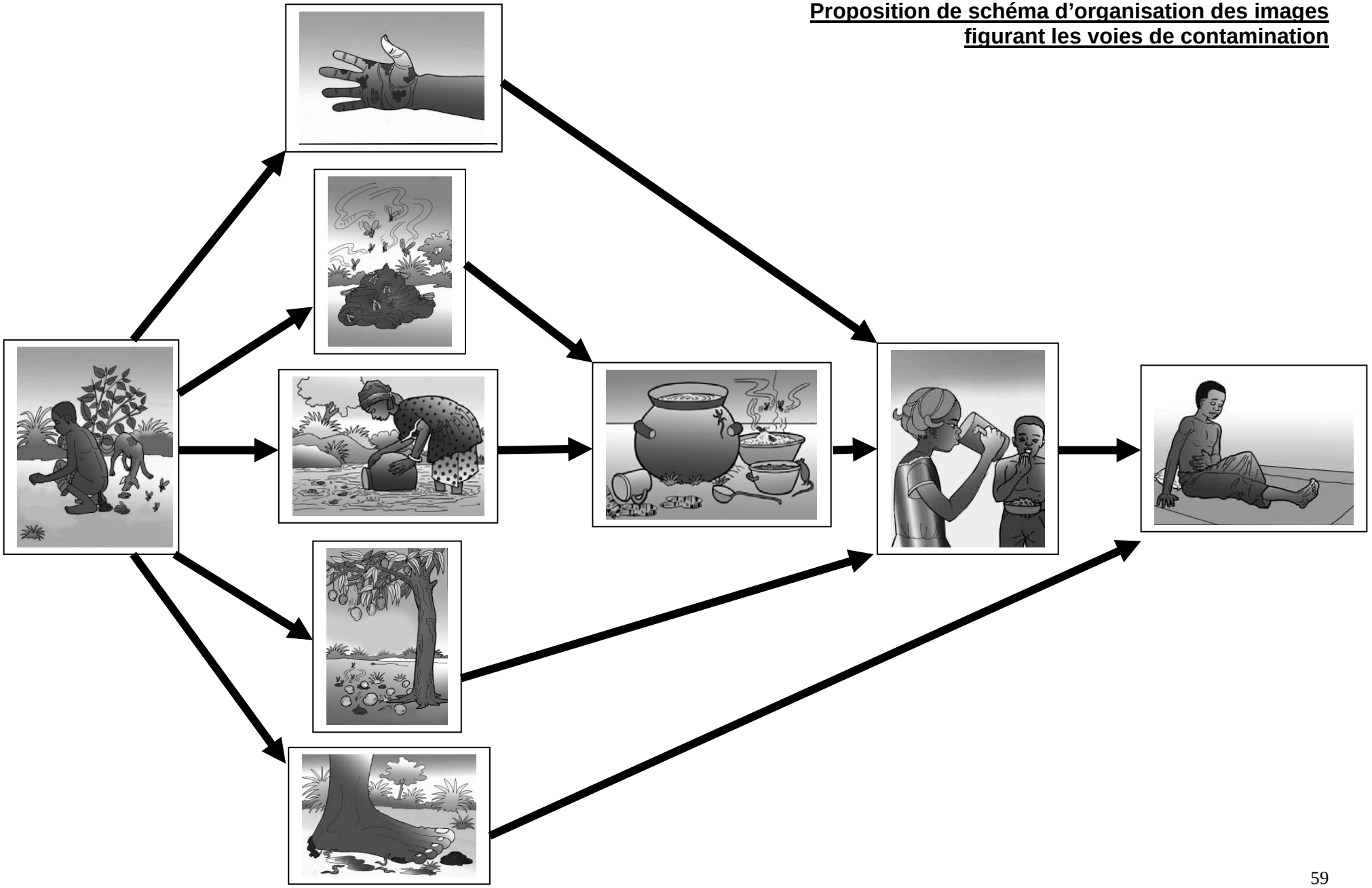

Fiche 10			Animation PHAST sur les avantages de disposer de latrines et les inconvénients de déféquer dans la nature
Cible : **ONG/BE, CSPS, hygiénistes**			
Réd : **YAP**	Rév : -	AQ : **PAB**	
Date de la dernière révision : **29/01/09**			

Données générales	
Objectifs de la séance	Immédiats Permettre à la population de reconnaître les avantages de disposer de latrines. A long terme Tous les membres des ménages utilisent des latrines.
Messages à diffuser	Disposer de latrines renforce le confort de toute la famille.
Groupe cible	Ménages qui ne disposent pas de latrines
Cadre de la séance	Réunion de groupe (à l'échelle de concession)
Utilisateurs	Animateur, agent CSPS ou hygiénistes
Durée de la séance	45 minutes
Outil PHAST	Inconvénients de déféquer dans la nature (4 images A4) Avantages de disposer de latrines (4 images A4)

Déroulement de la séance

1. Introduction

- Faire rappeler les activités antérieures menées (animation sur le péril fécal) et faire ressortir la notion de microbes contenus dans les selles, avec les latrines comme principale barrière des voies de contamination.
- Annoncer le thème de la causerie, à savoir les avantages des latrines par rapport à la défécation dans la nature.
- Poser les questions d'éveil suivantes en laissant les gens s'exprimer.
    - Où déféquez-vous ?
    - Trouvez-vous des inconvénients à déféquer dans la nature ? Si oui, lesquels ?
    - Qu'avez-vous envisagé pour limiter ces inconvénients ?

2. Reconnaissance des images

- Annoncer clairement cette étape.

Exemple :
Nous allons maintenant examiner des images. Vous allez dire ce que vous voyez sur chacune des images. Tout le monde a droit à la parole pour dire ce qu'il pense.

- Prendre le paquet d'images dans les mains. Les présenter une à une à l'assemblée en demandant : Qu'est ce que vous voyez sur cette image?
- Laisser les gens discuter librement.
- Poser des questions d'approfondissement pour aider à comprendre chaque image.
- Ne passer à l'image suivante que si la précédente image est parfaitement identifiée par chacun des participants.
- Une fois que les participants se sont accordés sur l'image, la mettre de côté.
- Procéder de la même façon pour toutes les images.
- À la fin, félicitez les participants pour leur identification.

Recommandations pour cette étape :

- Bien tenir l'image par le haut, la montrer à chacun en s'approchant si nécessaire et la poser au centre de l'assemblée de façon à ce que chacun puisse continuer à la voir.
- S'il y a discussion sur une image, poser des questions afin que les participants arrivent à décrire l'essentiel de ce que l'on veut montrer.
- Si la discussion persiste, résumer ce que l'on veut faire percevoir à travers l'image.

3. Tri et classement des images

- Annoncer clairement cette étape.

Exemple :
Maintenant que tout le monde a compris ce qu'il y a sur chaque image, nous allons essayer de les regrouper en 2 tas : **vous allez mettre d'un côté les images qui montrent les inconvénients de ne pas disposer de latrines et de l'autre les avantages d'en disposer**.

- Remettre le lot d'images à **une des participantes** en lui disant de les présenter une à une de façon à ce que tout le monde les voit.
- Pour chaque image, demander si c'est un inconvénient ou un avantage.
- Laisser les participants discuter librement entre eux.
- Si nécessaire, posez des questions d'approfondissement pour les amener à s'entendre sur le classement des images.
- Une fois que les gens se sont accordés sur le classement d'une image, la mettre dans le lot désigné par l'assemblée.
- Procéder de la même façon pour toutes les images.
- À la fin, félicitez les participants pour leur classement.

Remarques :
Il faut qu'il y ait consensus sur le classement de chaque image. Toutefois, on n'a pas forcément un bon classement à la fin de cette étape.

4. Formulation des messages

a) Inconvénients de ne pas disposer de latrines

- Reprenez tout d'abord le tas des inconvénients en posant la question : « **Est-ce que les inconvénients présentés sur ces images sont vraiment des problèmes pour vous ? »**
- Représenter à l'assemblée les images une par une et laisser parler les gens. Ils doivent formuler eux-mêmes les messages importants en fonction des problèmes qu'ils rencontrent.

b) Avantages de disposer de latrines

- Reprenez ensuite le tas des avantages en posant la question : « **Est-ce que ces images représentent vraiment des avantages pour vous ? »**
- Représenter à l'assemblée les images une par une et laisser parler les gens. Ils doivent formuler eux-mêmes les messages importants en fonction des avantages qu'ils envisagent.
- Demander ensuite **« Est-ce qu'il n'y a pas d'autre avantages ? »**
- Faire la synthèse des avantages des latrines en ressortant les messages de marketing social si ceux-ci n'ont pas encore été évoqués :
    - ***Réduction de la distance à parcourir***
    - ***Diminution du risque de se faire piquer par un serpent ou un scorpion***
    - ***Préservation de l'intimité***

- ***Prestige de la famille***
- ***Confort des usagers, notamment des personnes âgées et handicapées***
- ***Préservation de l'environnement***
- ***Réduction du risque de transmission des maladies, etc.***

5. Synthèse

- Tout le monde reconnaît qu'il y a des inconvénients à déféquer dans la nature et qu'il est mieux de disposer de latrines à la maison pour déféquer. **Mais pourquoi n'en avez-vous pas construit ?**
  Réponses attendues :
  - *Manque de moyens*
  - *Sol trop dur pour creuser*
  - *Méconnaissance de la technique de construction*
  - *Blocages socio-culturels*
- Bien discuter des contraintes socio-culturelles si elles existent et faire passer les messages suivants :
  - L'utilisation de latrines contribue à préserver notre environnement (rapport à la non perception des latrines comme élément de propreté)
  - Des latrines adaptées à notre concession et bien entretenues ne polluent pas l'espace domestique (rapport aux difficultés perçues par rapport à l'entretien des latrines)
  - Mieux vaut aller se soulager dans les latrines que de se faire surprendre dans la nature (rapport au frein lié à la pudeur)

6. Clôture de la séance

- Remercier les participants.
- Présenter la future activité, à savoir le choix d'amélioration en matière de latrines.

Inconvénients de déféquer dans la nature

Homme déféquant dans la nature à bonne distance de sa .

Homme en train de déféquer surpris par un serpent

Femme en train de déféquer surprise par un passant

Enfant en train de déféquer dans la cour

Avantages de disposer des latrines

Personne âgée ou handicapée profitant de la proximité des latrines

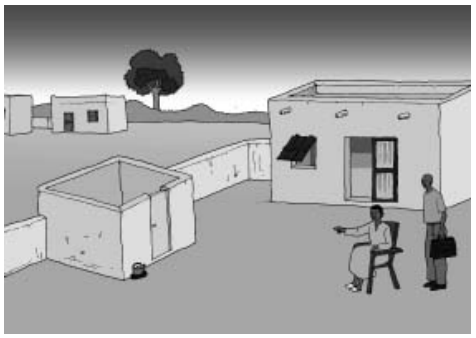

Propriétaire de la cour indiquant les latrines à un visiteur

Homme en train de déféquer dans des latrines couvertes (pendant la pluie)

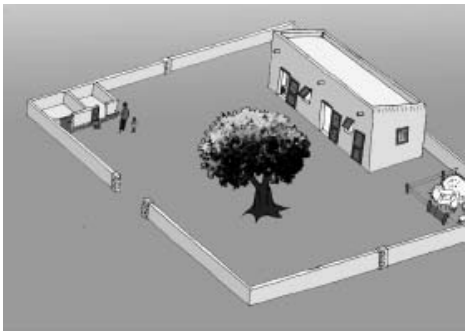

Cour bien propre avec latrines dans un coin de la concession

Sources :

- Guide de l'animateur (version provisoire). Fascicule 3. Evacuation des déchets liquides. DNH/MEME. Mali. Juin 2008.

Fiche 11			Maquette de latrines
Cible : **ONG/BE, CSPS, commune**			
Réd : **YAP**	Rév : -	AQ : **PAB**	
Date de la dernière révision : **29/01/09**			

La maquette peut être un outil intéressant pour faire comprendre le mode de fonctionnement de certains ouvrages d'assainissement complexes, dans la mesure où des latrines de démonstration ne seraient pas disponibles à proximité. Le CREPA a réalisé des maquettes pour les latrines Ecosan (voir photos ci-dessous), les latrines VIP et les TCM.

Latrines Ecosan (vue de face)

Latrines Ecosan (vue arrière)

Latrines Ecosan (vue de haut)

Eléments constituant la maquette de latrines Ecosan

Source :

- CREPA Burkina Faso

Fiche 12			Fiche de présentation des latrines VIP à simple fosse
Cible : **ONG/BE, CSPS, Hygiénistes**			
Réd : **YAP**	Rév : -	AQ : **PAB**	
Date de la dernière révision : **13/05/09**			

1. Éléments constitutifs

- 1 fosse circulaire : elle reçoit les excréta et les urines.
- 1 dalle en béton légèrement armé, circulaire en forme de voûte : elle couvre la fosse et dispose d'un trou de défécation et d'un orifice pour la ventilation.
- 1 superstructure en forme de spirale avec la porte et la toiture: elle protège l'usager contre les intempéries et assure son intimité; elle permet également de réduire l'accès des mouches (du fait de l'obscurité relative par rapport à l'extérieur).
- 1 conduit de ventilation : il permet l'évacuation des odeurs résultant de la décomposition des boues ainsi que le piégeage des mouches.

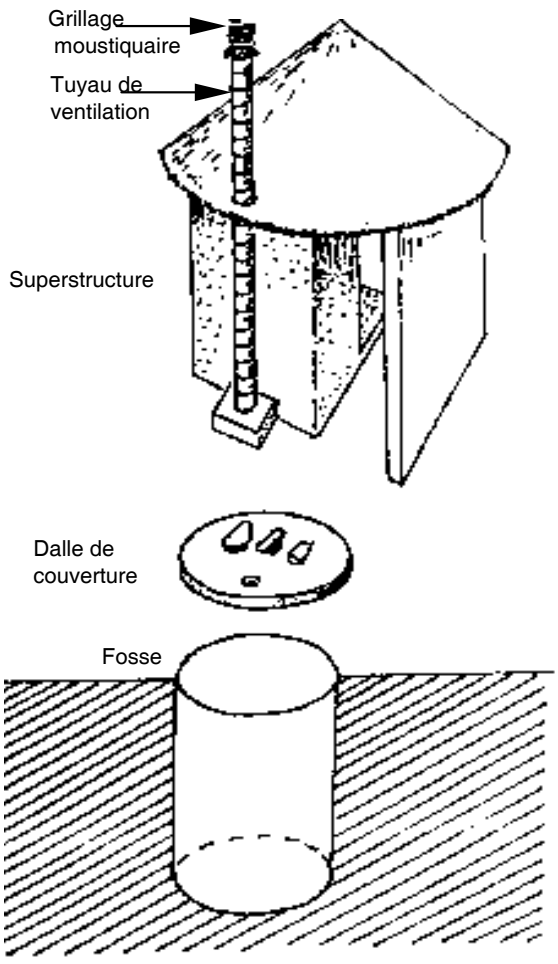

2. Avantages

- Facile d'exploitation (ne nécessite pas beaucoup d'eau)
- Possibilité d'utiliser des matériaux locaux pour la superstructure, le conduit de ventilation, la toiture et la porte d'accès
- Odeur maîtrisable dans la cabine avec un minimum d'hygiène
- L'obscurité relative de la cabine limite la prolifération des mouches

3. Inconvénients

- Nécessite de l'espace (au moins 3 m entre deux fosses)
- Nécessité de déplacer la superstructure ou son renouvellement lorsque la fosse est pleine
- Ne prend pas en compte les eaux usées

4. Conditions de mise en place

- Zone rurale à habitat dispersé
- Espace disponible pour fosse de substitution quand première fosse pleine
- Faible utilisation d'eau pour le nettoyage anal
- Disponibilité de matériaux locaux pour la confection de la superstructure, de la toiture et du conduit de ventilation et éventuellement pour les parois de la fosse si le sol est instable
- Éloignement de plus de 15 m des sources d'eau potable (puits, forage)
- Nappe à plus de 1 m du radier de la fosse
- Accessibilité de la zone pour l'acheminement de ciment et fer pour la dalle

5. Entretien et maintenance

- Limiter l'introduction d'eau dans la fosse
- Nettoyer quotidiennement la dalle et surtout les rebords du trou de défécation
- Maintenir l'obscurité dans la cabine pour limiter l'accès des mouches
- Vérifier régulièrement le grillage à l'extrémité du conduit de ventilation
- Colmater les parties érodées de la superstructure et du conduit de ventilation.
- S'assurer que le pourtour de la dalle ne favorise pas l'accès de l'eau de ruissellement directement dans la fosse remblais doit toujours être intact).

6. Opérations à mener lorsque la fosse est pleine

- Creuser une autre fosse au moins à 3 m de la fosse en voie de remplissage
- Construire une autre superstructure et conduit de ventilation lorsque les matériaux de la latrine existante ne sont pas transférables
- Transférer la dalle sur la nouvelle fosse
- Remplir la fosse pleine avec de la paille, de la cendre et de la terre végétale
- Protéger l'accès à la surface de la fosse ainsi recouverte

7. Coût

Composante	**Fosse non maçonnée**		**Fosse maçonnée**	
	FCFA	%	FCFA	%
Fosse	11 760	12	42 050	32
Dalle	3 930	4	3 930	3
Superstructure	69 385	69	69 385	53
Cheminée	2 300	2	2 300	2
Main d'œuvre	13 500	13	13 500	10
Montant total	**100 875**	100	**131 165**	100

(Référence prix à Ouagadougou en Octobre 2008)

8. Montant de la subvention et contrepartie du bénéficiaire

A compléter en fonction de l'option retenue à l'issue de l'atelier national

9. Modalités d'accès à la subvention

Le demandeur ne pourra bénéficier de l'appui du PNAEPA que s'il réunit les conditions suivantes :

- Une demande est faite auprès du CVD ou de la structure ad hoc;
- L'ouvrage demandé rentre dans la gamme des options pouvant être subventionnée;
- L'implantation est faite par les maçons préalablement formés en concertation avec les bénéficiaires;
- Les matériaux locaux pour la réalisation de la dalle et de la superstructure sont réunis;
- La fosse est creusée conformément aux prescriptions pour la technologie retenue;
- La main d'œuvre non qualifiée est mobilisée.

Source :

- Technologies d'eau potable et d'assainissement développées ou expérimentées dans le réseau CREPA, Fiches techniques. 2006
- Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante "Infrastructures d'assainissement en milieu rural" du PN-AEPA – Volet offres technologiques
- Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante "Infrastructures d'assainissement en milieu rural" du PN-AEPA – Volet mécanismes d'opérationnalisation

Fiche 13			Fiche de présentation des latrines VIP à double fosse
Cible : **ONG/BE, CSPS, Hygiénistes**			
Réd : **YAP**	Rév : -	AQ : **PAB**	
Date de la dernière révision : **13/05/09**			

1. Éléments constitutifs

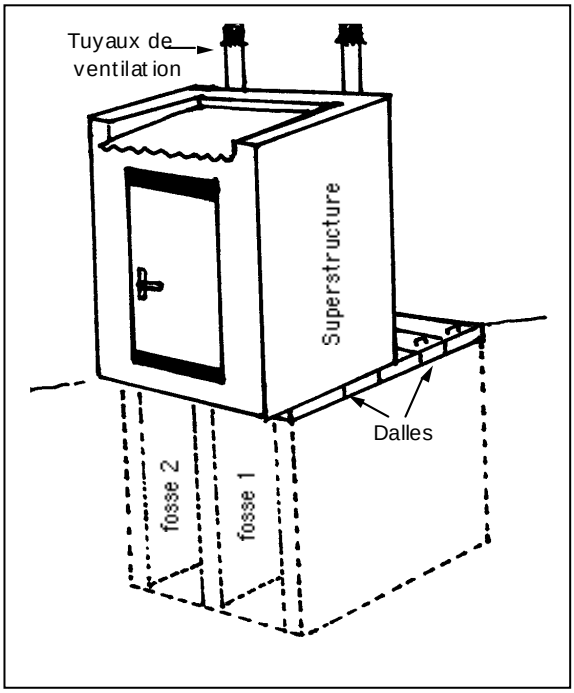

- 2 fosses rectangulaires utilisées alternativement.
- Une série de dalles dont celles à l'intérieur de la cabine sont munies de trou de défécation. Sur la partie extérieure se trouvent les orifices pour la ventilation
- 2 conduits de ventilation (un par fosse) servant à l'évacuation hors de la cabine des odeurs résultant de la décomposition des boues ainsi qu'au piégeage des mouches ;
- la superstructure avec la porte et la toiture pour assurer l'intimité et la protection de l'utilisateur contre les intempéries, mais également pour réduire l'accès des mouches (du fait de l'obscurité relative par rapport à l'extérieur)

2. Avantages

- Facile d'exploitation (ne nécessite pas beaucoup d'eau)
- Possibilité d'utiliser des matériaux locaux pour la superstructure, le tuyau de ventilation, la toiture et la porte d'accès
- Odeur maîtrisable dans la cabine avec un minimum d'hygiène
- L'obscurité relative de la cabine limite la prolifération des mouches

3. Inconvénients

- Ne prend pas en compte les eaux usées

4. Conditions de mise en place

- Zone à habitat dispersé ou regroupé
- Faible utilisation d'eau pour le nettoyage anal
- Éloignement de plus de 15 m des sources d'eau potable (puits, forage)
- Nappe à plus de 1 m du radier de la fosse
- Accessibilité de la zone pour l'acheminement de ciment et fer

5. Entretien et maintenance

- Nettoyer quotidiennement la dalle et surtout les rebords du trou de défécation
- Maintenir l'obscurité dans la cabine pour limiter l'accès des mouches
- Vérifier régulièrement le grillage à l'extrémité du conduit de ventilation et le remplacer s'il est endommagé
- Vérifier les parois du conduit de ventilation et éventuellement boucher les perforations
- S'assurer que le remblai autour de la fosse est toujours en place pour éviter l'intrusion des eaux de ruissellement dans la fosse

6. Opérations à mener lorsque la fosse est pleine

- Vidanger la fosse minéralisée (au plutôt 2 ans après remplissage) avant le remplissage de la seconde fosse. Pour cette opération :
    - Enlever l'obturation du trou de défécation de la seconde fosse
    - Remplir la fosse pleine avec de la paille, de la cendre et de la terre végétale
    - Fermer le trou de défécation de la fosse pleine

7. Coût

Composante	Fosse non maçonnée		Fosse maçonnée	
	FCFA	%	FCFA	%
Fosse	36 160	23	87 060	42
Dalle	25 410	16	25 410	12
Superstructure	68 250	44	68 250	33
Cheminée	3 585	2	3 585	2
Main d'œuvre	22 500	14	22 500	11
Montant total	**155 905**	100	**206 805**	100

(Référence prix à Ouagadougou en Octobre 2008)

8. Montant de la subvention et contrepartie du bénéficiaire

A compléter en fonction de l'option retenue à l'issue de l'atelier national

9. Modalités d'accès à la subvention

Le demandeur ne pourra bénéficier de l'appui du PNAEPA que s'il réunit les conditions suivantes :

- Une demande est faite auprès du CVD ou de la structure ad hoc;
- L'ouvrage demandé rentre dans la gamme des options pouvant être subventionnée;
- L'implantation est faite par les maçons préalablement formés en concertation avec les bénéficiaires;
- Les matériaux locaux pour la réalisation de la dalle et de la superstructure sont réunis;
- La fosse est creusée conformément aux prescriptions pour la technologie retenue;
- La main d'œuvre non qualifiée est mobilisée.

Source :

- Technologies d'eau potable et d'assainissement développées ou expérimentées dans le réseau CREPA, Fiches techniques. 2006
- Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante "Infrastructures d'assainissement en milieu rural" du PN-AEPA – Volet offres technologiques
- Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante "Infrastructures d'assainissement en milieu rural" du PN-AEPA – Volet mécanismes d'opérationnalisation

Fiche 14			Fiche de présentation des latrines Ecosan
Cible : **ONG/BE, CSPS, Hygiénistes**			
Réd : **YAP**	Rév : -	AQ : **PAB**	
Date de la dernière révision : **13/05/09**			

1. Éléments constitutifs

- La fosse est construite entièrement hors sol ou semi enterrée et ne reçoit que les matières fécales, la cendre ou tout autre produit déshydratant, les matériaux de nettoyage anal.
- Derrière la fosse une ouverture est prévue pour l'extraction des matières fécales digérées (dans le cas de la double fosse) ou à stocker pour la digestion (dans le cas de la fosse unique). L'ouverture est en maçonnerie à joints faiblement dosés
- La fosse est reliée à un conduit de ventilation
- un bidon de stockage /hygiénisation des urines et le cas échéant les eaux de nettoyage anal évacuées dans un lit de mulch (puisard).
- Les escaliers pour l'accès à la cabine

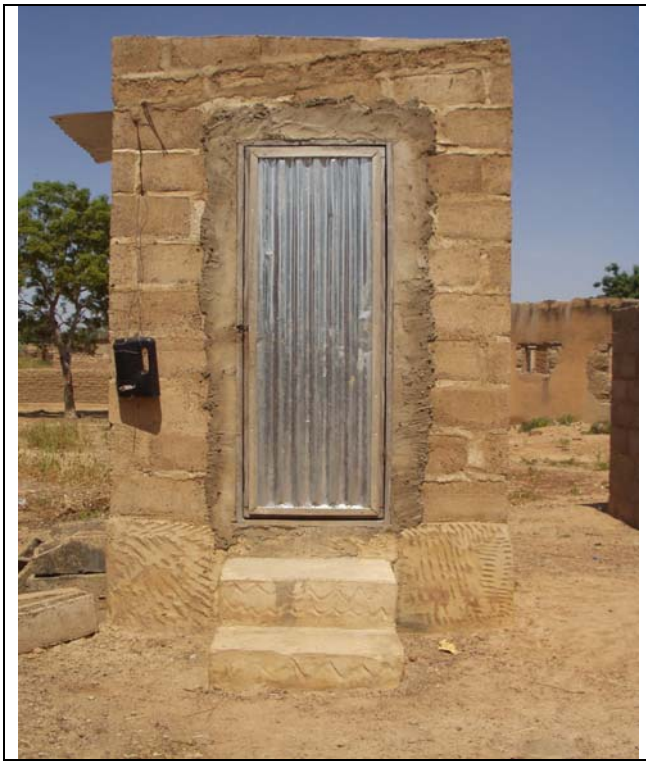

2. Avantages

- Permet d'avoir un humus de qualité
- Nécessite pas ou peu de fouille
- Nuisances olfactives minimisées
- Pas de mouches

3. Inconvénients

- L'accès à la cabine par des escaliers peut gêner les personnes âgées ou handicapées
- Risque de résistance culturelle par rapport à la manipulation des produits d'origine fécale
- Exige un déplacement après défécation dans la cabine en cas de nettoyage anal à l'eau
- Contrainte d'utilisation de la cendre ou de son équivalent après chaque défécation en zone plus ou moins humide

4. Conditions de mise en place

- Zones où l'excavation du terrain est difficile (roche, sol dur, etc.…),
- Zones où le niveau de la nappe phréatique est élevé,
- Zones rurales maraîchères,
- Zones à faible consommation d'eau
- Habitat peu spacieux

5. Entretien et maintenance

- Nettoyage périodique du plancher et évacuation des eaux de lavage par le système d'évacuation des eaux de nettoyage anal,
- Pour la première utilisation répandre sur le fond de la fosse de la terre pour absorber l'humidité des selles et pour empêcher l'adhérence des premières selles sur ce fond,
- Les urines sont stockées dans des bidons de 20 à 50 litres, et sont hygiénisées au bout de quelques jours
- Utilisation de la cendre après chaque utilisation de la latrine,
- S'assurer que les parois des conduits de ventilation sont intacts (reboucher les éventuelles perforations)
- Remplacer le grillage à l'extrémité du conduit de ventilation s'il est perforé

6. Opérations à mener lorsque la fosse est pleine

- Lorsque la fosse est remplie au 2/3, compléter le remplissage avec du sable ou de la terre sèche et obturer le trou de défécation
- La vidange de la fosse et le retrait de l'humus se font après 5 à 6 mois correspondant au temps de minéralisation et de pasteurisation des boues. Il est nécessaire dans ce cas de casser le joint de la maçonnerie pour accéder à la fosse.

7. Coût

Composante	**Coût**	
	FCFA	%
Fondation et fosse	31 375	17
Dalle et accessoire	47 250	25
Superstructure	86 350	46
Main d'œuvre	22 500	12
Montant total	**187 450**	100

(Référence prix à Ouagadougou en Octobre 2008)

8. Montant de la subvention et contrepartie du bénéficiaire

A compléter en fonction de l'option retenue à l'issue de l'atelier national

9. Modalités d'accès à la subvention

Le demandeur ne pourra bénéficier de l'appui du PNAEPA que s'il réunit les conditions suivantes :

- Une demande est faite auprès du CVD ou de la structure ad hoc;
- L'ouvrage demandé rentre dans la gamme des options pouvant être subventionnée;
- L'implantation est faite par les maçons préalablement formés en concertation avec les bénéficiaires;
- Les matériaux locaux pour la réalisation de la dalle et de la superstructure sont réunis;
- La fosse est creusée conformément aux prescriptions pour la technologie retenue;
- La main d'œuvre non qualifiée est mobilisée.

Source :

- Boîte à outils Ecosan. CREPA, 2006
- Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante "Infrastructures d'assainissement en milieu rural" du PN-AEPA – Volet offres technologiques
- Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante "Infrastructures d'assainissement en milieu rural" du PN-AEPA – Volet mécanismes d'opérationnalisation

Fiche 15			Fiche de présentation des toilettes à chasse manuelle
Cible : **ONG/BE, CSPS, Hygiénistes**			
Réd : **YAP**	Rév : -	AQ : **PAB**	
Date de la dernière révision : **13/05/09**			

1. Éléments constitutifs

- 2 fosses circulaires d'accumulation et de digestion des boues mais aussi de percolation des urines et eaux de chasse et de nettoyage anal.
- Les dalles de couverture des fosses
- La superstructure ou la cabine abritant l'usager
- La cuvette placée sur le siphon facilite la direction des excrétas vers la fosse
- Le siphon permet la fermeture hydraulique entre la fosse et la cabine et empêche de ce fait toute remontée d'odeur dans la cabine et l'accès des mouches à la fosse
- Le regard d'interception facilite l'accès aux conduites reliant les fosses à la cabine pour d'éventuels entretiens

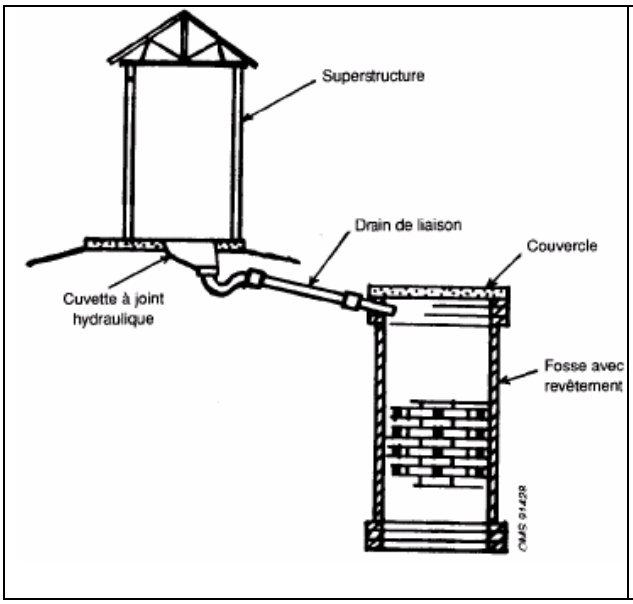

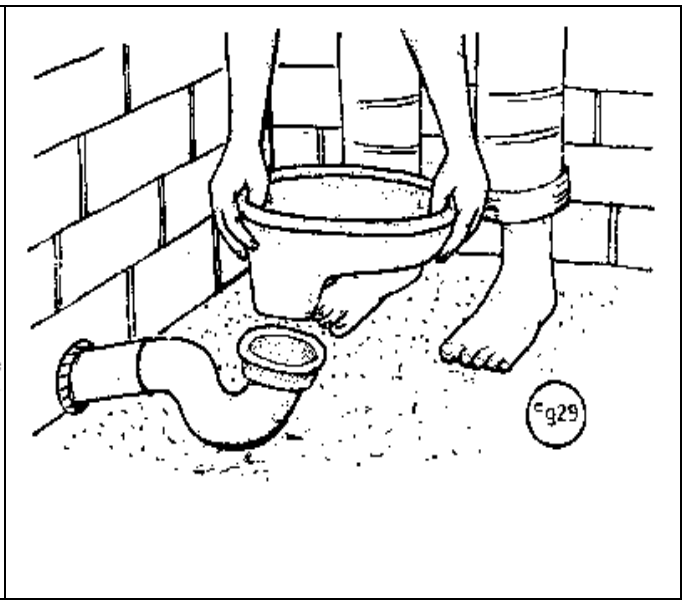

2. Avantages

- Facile d'exploitation
- Possibilité d'utiliser des matériaux locaux pour la superstructure, la toiture et la porte d'accès
- Sans odeur, sans insectes

3. Inconvénients

- Coût assez élevé
- Nécessite de l'eau.
- Nécessite un sol assez perméable

4. Conditions de mise en place

- Zone à habitat dense, dispersé ou regroupé
- Sol perméable
- Disponibilité d'espace pour abriter deux fosses distantes d'au moins 3 m
- Disponibilité d'eau pour la chasse (min 30 litre/j par famille de 10 personnes)
- Éloignement de plus de 15 m des sources d'eau potable (puits, forage)
- Nappe à plus de 1 m du radier de la fosse
- Accessibilité de la zone pour l'acheminement des matériaux

5. Entretien et maintenance

- Utiliser de l'eau (environ 3 litres) pour la chasse
- Éviter au mieux le déversement d'eaux usées
- Nettoyer quotidiennement le radier et la cuvette de la cabine
- Vérifier régulièrement le regard
- Assurer que l'un des tuyaux est obturé
- Éviter l'introduction de corps solides à travers la cuvette
- Vérifier le niveau de remplissage de la fosse en utilisation

6. Opérations à mener lorsque la fosse est pleine

- Enlever le bouchon menant à la fosse vide
- Obturer l'orifice du tuyau conduisant à la fosse pleine
- Les boues de la fosse pleine ne pourront pas être extraites avant 2,5 ans

7. Coût

Composante	**Fosse non maçonnée**		**Fosse maçonnée**	
	FCFA	%	FCFA	%
Fosse	17 270	13	68 320	37
Dalle	12 570	9	12 570	7
Superstructure	65 300	48	65 300	35
Cuvette et siphon	18 000	13	18 000	10
Main d'œuvre	22 500	17	22 500	12
Montant total	**135 640**	100	**186 690**	100

(Référence prix à Ouagadougou en Octobre 2008)

8. Montant de la subvention et contrepartie du bénéficiaire

A compléter en fonction de l'option retenue à l'issue de l'atelier national

9. Modalités d'accès à la subvention

Le demandeur ne pourra bénéficier de l'appui du PNAEPA que s'il réunit les conditions suivantes :

- Une demande est faite auprès du CVD ou de la structure ad hoc;
- L'ouvrage demandé rentre dans la gamme des options pouvant être subventionnée;
- L'implantation est faite par les maçons préalablement formés en concertation avec les bénéficiaires;
- Les matériaux locaux pour la réalisation de la dalle et de la superstructure sont réunis;
- La fosse est creusée conformément aux prescriptions pour la technologie retenue;
- La main d'œuvre non qualifiée est mobilisée.

Source :

- Technologies d'eau potable et d'assainissement développées ou expérimentées dans le réseau CREPA, Fiches techniques. 2006
- Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante "Infrastructures d'assainissement en milieu rural" du PN-AEPA – Volet offres technologiques
- Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante "Infrastructures d'assainissement en milieu rural" du PN-AEPA – Volet mécanismes d'opérationnalisation

Fiche 16			Fiche de présentation du lavoir-puisard
Cible : **ONG/BE, CSPS, Hygiénistes**			
Réd : **YAP**	Rév : -	AQ : **PAB**	
Date de la dernière révision : **13/05/09**			

1. Éléments constitutifs

- Une aire de lavage
- Une fosse filtrante (puisard) avec possibilité d'utilisation de pierre taillée pour la stabilisation éventuelle des parois dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Sud Ouest
- Une dalle de couverture de la fosse
- Un tuyau en PVC muni d'un siphon de sol ou d'un dégrilleur

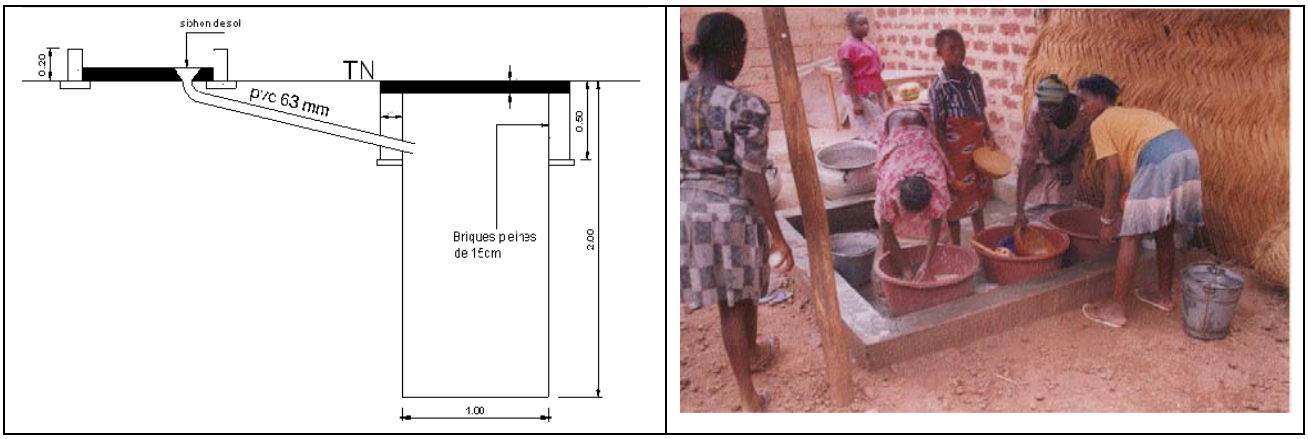

2. Avantages

- Permet une gestion appropriée des eaux usées grises (lessive et vaisselle)

3. Inconvénients

- Formation de biofilm qui gène l'infiltration parfois
- Risque de pollution de la nappe
- Risque d'ensablement de l'aire de lavage

4. Conditions de mise en place

- Sol de perméabilité acceptable
- Sol excavable sur une profondeur permettant d'avoir une surface latérale d'infiltration du flux journalier d'eau usée

5. Entretien et maintenance

- Nettoyage de la plateforme du lavoir

6. Opérations à mener lorsque le puisard est colmaté

- Ouvrir la fosse
- Nettoyer les parois de la fosse (enlever le biofilm qui freine l'infiltration)
- Éventuellement nettoyer les parois des moellons ou renouveler les moellons si disponibles

7. Coût

Composante	Fosse non maçonnée		Fosse maçonnée	
	FCFA	%	FCFA	%
Puisard	26 104		46 950	
Regard	9 497		9 497	
Lavoir	26 904		26 904	
Main d'œuvre	6 750		6 750	
Montant total	**69 254**	100	**90 100**	100

(Référence prix à Ouagadougou en Octobre 2008)

8. Montant de la subvention et contrepartie du bénéficiaire

A compléter en fonction de l'option retenue à l'issue de l'atelier national

9. Modalités d'accès à la subvention

Le demandeur ne pourra bénéficier de l'appui du PNAEPA que s'il réunit les conditions suivantes :

- Une demande est faite auprès du CVD ou de la structure ad hoc;
- L'ouvrage demandé rentre dans la gamme des options pouvant être subventionnée;
- L'implantation est faite par les maçons préalablement formés en concertation avec les bénéficiaires;
- Les matériaux locaux pour la réalisation de la dalle et de la superstructure sont réunis;
- La fosse est creusée conformément aux prescriptions pour la technologie retenue;
- La main d'œuvre non qualifiée est mobilisée.

Source :

- Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante "Infrastructures d'assainissement en milieu rural" du PN-AEPA – Volet offres technologiques
- Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante "Infrastructures d'assainissement en milieu rural" du PN-AEPA – Volet mécanismes d'opérationnalisation

Fiche 17			Fiche de présentation de la douche-puisard
Cible : **ONG/BE, CSPS, Hygiénistes**			
Réd : **YAP**	Rév : -	AQ : **PAB**	
Date de la dernière révision : **13/05/09**			

1. Éléments constitutifs

- Une cabine
- Une fosse (puits) filtrante (puisard)
- Un tuyau en PVC muni d'un siphon au sol ou d'un dégrilleur

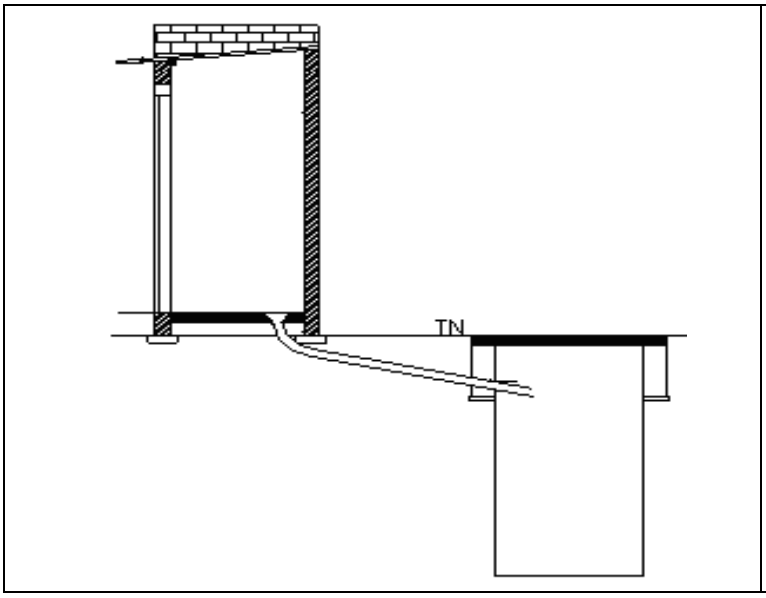

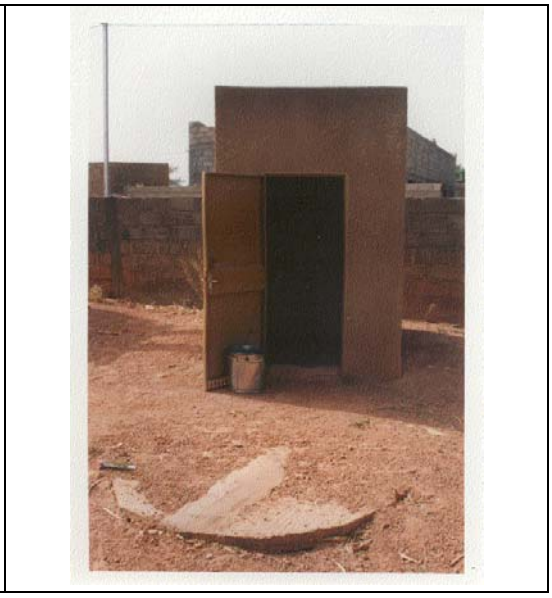

2. Avantages

- Permet une gestion appropriée des eaux usées grises (lessive et vaisselle)

3. Inconvénients

- Formation de biofilm qui gène l'infiltration parfois
- Risque de pollution de la nappe
- Risque d'ensablement de l'aire de lavage

4. Conditions de mise en place

- Sol de perméabilité acceptable
- Sol excavable sur une profondeur permettant d'avoir une surface latérale d'infiltration du flux journalier d'eau usée

5. Entretien et maintenance

- Nettoyage de l'intérieur de la cabine

6. Opérations à mener lorsque le puisard est colmaté

- Ouvrir la fosse
- Nettoyer les parois de la fosse (enlever le biofilm qui freine l'infiltration)
- Éventuellement nettoyer les parois des moellons ou renouveler les moellons si disponibles

7. Coût

Composante	Fosse non maçonnée		Fosse maçonnée	
	FCFA	%	FCFA	%
Puisard	26 104		46 950	
Regard	9 497		9 497	
Fondations cabine	22 947		22 947	
Cabine de douche	61 403		61 403	
Seuil bétonné	3 942		3 942	
Main d'œuvre	15 750		15 750	
Montant total	**139 643**	100	**160 489**	100

(Référence prix à Ouagadougou en Octobre 2008)

8. Montant de la subvention et contrepartie du bénéficiaire

A compléter en fonction de l'option retenue à l'issue de l'atelier national

9. Modalités d'accès à la subvention

Le demandeur ne pourra bénéficier de l'appui du PNAEPA que s'il réunit les conditions suivantes :

- Une demande est faite auprès du CVD ou de la structure ad hoc;
- L'ouvrage demandé rentre dans la gamme des options pouvant être subventionnée;
- L'implantation est faite par les maçons préalablement formés en concertation avec les bénéficiaires;
- Les matériaux locaux pour la réalisation de la dalle et de la superstructure sont réunis;
- La fosse est creusée conformément aux prescriptions pour la technologie retenue;
- La main d'œuvre non qualifiée est mobilisée.

Source :

- Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante "Infrastructures d'assainissement en milieu rural" du PN-AEPA – Volet offres technologiques
- Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante "Infrastructures d'assainissement en milieu rural" du PN-AEPA – Volet mécanismes d'opérationnalisation

Fiche 18			Négociation des petites actions faisables
Cible : **ONG/BE, CSPS, hygiénistes**			
Réd : **YAP**	Rév : -	AQ : **PAB**	
Date de la dernière révision : **29/01/09**			

1. Qu'est ce que c'est ?

Cette technique conduit les acteurs de l'IEC à identifier puis à négocier un ensemble de pratiques améliorées concernant des comportements cibles, plutôt que d'éduquer ou de promouvoir un idéal fixé qui, en règle générale, est hors d'atteinte aux yeux de la communauté.

La technique de négociation pour une amélioration des pratiques est une stratégie innovante qui associe le conseil et les techniques de promotion du changement des comportements. Cette technique s'appuie sur des pratiques existantes, des croyances, des habitudes et sur les ressources disponibles pour « négocier » avec les foyers / communautés, afin d'identifier et d'adopter des pratiques faisables et efficaces concernant le traitement des fèces, le lavage des mains, le traitement de l'eau et les pratiques permettant de limiter les contaminations et de réduire les agents pathogènes dans l'environnement de la communauté.

Pendant les visites à domicile, les hygiénistes se concentreront sur l'identification de pratiques faisables et efficaces.

2. Comment identifier les petites actions faisables ?

Rendez visite à la communauté au moins **deux** fois par mois. Les moments et dates peuvent varier selon les membres des communautés, même dans un seul village. Il se peut que vous soyez aussi occupé, et les moments qui vous conviennent ne sont pas forcément ceux qui leur conviennent. Convenez ensemble des meilleurs moments pour rencontrer le groupe / le foyer que vous voulez voir. Lors de votre visite, utilisez le schéma PEIDRAS[2] ci-dessous.

P	Posez des questions & observez les pratiques actuelles
E	Ecoutez ce que les membres de la communauté vous disent
I	Identifiez les problèmes posés par les pratiques
D	Discutez des problèmes
R	Recommandez au moins une petite action faisable
A	Demandez quelles actions le foyer/ la communauté accepterait d'essayer
S	Sollicitez un rendez-vous avec le foyer / la communauté pour le suivi

Pendant la première visite, vous aiderez le foyer / la communauté à identifier :

- ce qu'ils peuvent améliorer
- des approches possibles à employer
- négocier pour qu'ils choisissent au moins une approche à essayer pendant un certain temps.

Lors des visites suivantes, vous aiderez la communauté à contrôler ses progrès et l'aiderez à résoudre toute difficulté.

[2] *Adapté du Projet de Création de Liens pour de Développement par l'Education.*

3. Les petites actions faisables

L'échelle de l'assainissement

Bien que le but soit d'amener toutes les communautés à adopter des latrines améliorées avec conduits de ventilation et dispositifs de lave-mains, les maladies pourront être évitées à des niveaux moins avancés de l'échelle, notamment par une latrine traditionnelle bien gérée ou de bien enterrer les fèces quand on se retrouve dans les champs.

Echelle de l'assainissement
Augmentation des coûts / diminution des risques
• Latrines VIP (ou Ecosan) à fosse alternée avec dispositif de lavage des mains
• Latrines améliorées avec dalle Sanplat, conduit d'aération, toit et porte et dispositif de lavage des mains
• Latrines améliorées avec dalle Sanplat, conduit d'aération et dispositif de lavage des mains
• Latrines à Fosse Traditionnelle sur hourdis bois et boue
• Couvrir avec sol des déjections ouvertes ou enterrement
• Désigner un lieu donné pour la défécation
• Défécation en champ ouvert (tout le monde)
• Défécation des jeunes enfants au sol
Augmentation des risques / diminution des coûts

Autres exemples de petites actions faisables

Evacuation sûre des fèces
• Placer les déjections des enfants dans un pot à couvercle, dans des latrine ou dans une fosse immédiatement après la défécation.
• Les foyers qui ne sont pas équipés des latrines enterrent leurs déjections.

4. Identifier les personnes à cibler

Se diviser en groupes :

- Lister tous les comportements actuels – bons ou mauvais
- Pour chacun d'eux, identifier au moins 5 « petites actions faisables (réalistes, peu coûteuses, et faciles), pour l'utilisation de latrines par tous les membres de la famille, et, en particulier, un comportement faisable pour le foyer tout en conservant un impact en terme de santé individuelle et publique, même si ce n'est pas idéal (utilisez l'échelle d'assainissement pour trouver des idées).
- Identifier qui serait la meilleure cible pour chacune de ces petites actions faisables

Comportement actuel des ruraux quant à l'utilisation de latrines par la famille	**Actions faisables (réalistes, peu coûteuses, et simples)**	**Public cible (mère, fille, père, fils, autre)**
Défécation des jeunes enfants au sol de la concession	Construire des latrines	Père
	Couvrir les fèces avec du sol	Mère, grand-mère
	Enterrer les fèces	Mère, enfant plus âgé
	Designer un lieu donné pour la défécation	Mère et père
	Placer les fèces de l'enfant dans un pot immédiatement	Mère, grand-mère

5. Avantages et inconvénients des pratiques EAH

Savoir ce que les gens aiment et n'aiment pas sur les pratiques EAH aidera à répondre à leurs questions et à mieux négocier l'amélioration des pratiques. Ne pas oublier que les gens n'adopteront de manière habituelle les pratiques EAH que pour autant qu'ils aient la certitude qu'elles amélioreront leur vie. Si, par exemple, les nouvelles pratiques EAH exigent un travail très considérable pour un individu, sans qu'il voie une véritable amélioration, cette pratique a très peu de chances d'être adoptée. Voici les idées communément admises sur les avantages et les inconvénients des pratiques EAH.

Meilleure qualité de l'eau

Avantages	Inconvénients
o Meilleure apparence & couleur de l'eau o Moins de diarrhée o Réduction des dépenses de santé o Modernité	o Le goût et l'odeur de l'eau seront différents pour les sources nouvelles / différentes

Lavage des mains

Avantages	Inconvénients
o Moins de diarrhée o Moins de vers intestinaux o Réduction des dépenses de santé o Moins de pertes de travail o Meilleure apparence & couleur des mains o Moderne et hygiénique	o Temps consacré pour obtenir l'agent de nettoyage et l'eau o Temps consacré au lavage des mains o Coût de l'agent de nettoyage (par exemple, coût du savon)

Latrines sûres

Avantages	Inconvénients
o Moins de diarrhée o Moins de vers intestinaux o Réduction des dépenses de santé o Garantie de l'honneur de la femme, qui n'a pas à attendre ni à déféquer publiquement o Meilleure intimité – possibilité de se soulager à tout moment o Moderne et hygiénique o Meilleur environnement, moins de risque de marcher sur les déjections ou d'en trouver dans les cultures o Meilleur statut social / riche et moderne	o Augmentation du temps nécessaire pour recouvrir les excréments ou pour construire et nettoyer les latrines o Augmentation du temps pour se débarrasser dans des conditions hygiéniques correctes des déjections des jeunes enfants o Les gens peuvent vous voir (ou voir d'autres membres de la famille) aller aux toilettes

6. Identifier les barrières et les solutions aux petites actions faisables

- Choisissez une petite action faisable. Par exemple :
  - Placer les déjections des enfants dans un pot
  - Construire une latrine à simple fosse
- Réfléchissez à toutes les objections et obstacles que les membres de la communauté peuvent rencontrer, et à toutes les choses qui peuvent conduire à ne pas adopter ce comportement
- Maintenant, pensez à au moins 2-3 façons différentes de résoudre ce problème, de négocier avec le foyer.
- Astuce : reportez-vous à la liste des avantages et inconvénients pour trouver des idées d'obstacles et de solutions.

Petite action faisable choisie : _____

Problème	Solution possible

7. Négociation et suivi

Voici un exemple de processus d'identification des petites actions faisables autour de **la bonne gestion de l'enlèvement des déjections des enfants** et de négociation des pratiques y afférentes.

Trouvez un groupe de ménages qui vont essayer une petite action faisable en vue d'une amélioration des comportements pour quelques semaines.

1. Après avoir créé des rapports de confiance avec le ménage, discutez les problèmes suivants :
    a. Exposez que les déjections des enfants comprennent plus de germes et d'agents pathogènes que celles des adultes, et doivent donc être traitées avec soin et être évacuées dans une manière sûre.
    b. Demandez à la mère comment elle fait en ce moment. Si elle peut vous montrer, ce sera même mieux.
    c. Négociez un meilleur traitement des déjections. La mère pense-t-elle qu'elle pourrait essayer pendant 1 semaine ? Quelles sont les difficultés ?
2. Demandez-lui quel type de récipient elle pourrait utiliser pour les déjections. Demandez-lui de vous le montrer. Est-il adapté ? Sinon, essayez d'en trouver un autre dans le foyer.
3. Y a-t-il des questions ? A-t-elle des doutes / craintes / réserves ?
4. S'ils n'assistent pas à la discussion, demandez-lui si son mari / sa belle-mère sont là, pour que vous ayez aussi leur accord.

Revenez en visite au bout d'une semaine, puis plusieurs semaines après.

- Les personnes ont-elles adopté le comportement ?
- L'ont-elles modifié ? Comment ?
- Une fois modifiée, ce comportement est-il encore efficace ?
- Demandez-leur quelles ont été les bonnes choses qui ont résulté de mettre les déchets dans un pot puis de les jeter dans les latrines ?
- Demandez-leur s'il y a eu de mauvaises choses liées au fait d'avoir les déchets dans un pot puis de les jeter aux latrines ?
- Qui approuve le fait que vous consacrez du temps et des ressources à traiter ainsi les déchets de votre enfant ?
- Vous a-t-il fallu acheter un nouveau pot ? Avez-vous eu à demander l'autorisation de quelqu'un dans la famille avant cet achat ?
- Qui désapprouve le fait que vous consacrez du temps et des ressources à cette pratique?
- Ont-ils parlé à quelqu'un de cette nouvelle pratique ? A qui ? Qu'ont-ils dit ?
- Qu'est-ce qui a été difficile pour appliquer cette pratique?
- Comment pourrait-on résoudre ce problème ?
- Pouvez-vous essayer de continuer à faire cela pendant toute la semaine qui vient, puis je reviendrai vous voir, comme nous le faisons actuellement ?

Source :

- Stratégie pour la promotion de l'assainissement et de l'éducation à l'hygiène, rédigée pour le programme hygiénique et sanitaire assisté par la Banque Mondiale en matière de fourniture d'eau en zone rurale. 2007.

Fiche 19			Exemples d'outils PHAST relatifs aux latrines ECOSAN
Cible : **ONG/BE, CSPS, Hygiénistes**			
Réd : **YAP**	Rév : -	AQ : **PAB**	
Date de la dernière révision : **29/01/09**			

Vu la complexité de l'utilisation des latrines Ecosan et de la valorisation des fèces et des urines hygiénisées, le CREPA a développé des messages spécifiques dans le cadre du programme ECOSAN UE, à savoir :

1. Les principes d'ECOSAN
2. Les excrétas constituent une richesse qu'on peut valoriser (valeur fertilisante des excrétas)
3. Nécessité de l'hygiénisation des selles et des urines
4. Les effets des produits ECOSAN sur les cultures maraîchères
5. La qualité hygiénique et nutritive des cultures
6. Les différents types d'ouvrages ECOSAN (avantages, inconvénients, coûts, contribution des bénéficiaires, subvention etc.)
7. Les procédures d'acquisition de la subvention du projet pour la réalisation des ouvrages
8. Importance de l'utilisation systématique des latrines par toutes les catégories sociales (y compris les enfants en bas-âge)
9. Inconvénients du mauvais entretien des latrines ECOSAN
10. Mode de nettoyage des latrines ECOSAN
11. Importance de la maintenance des latrines ECOSAN
12. Importance du lavage des mains au savon après l'utilisation des toilettes ou la manipulation du matériel et des produits
13. Les précautions d'hygiène à observer dans la manipulation du matériel et des produits
14. Les propriétés fertilisantes du « birkoom » et du « birkoenga » (les effets sur les cultures)
15. Le temps d'hygiénisation à observer pour les urines et les fèces
16. Les mesures de protection pendant la manipulation des produits ECOSAN

Illustrations de la mise en œuvre du projet d'assainissement écologique de la ville de Ouagadougou

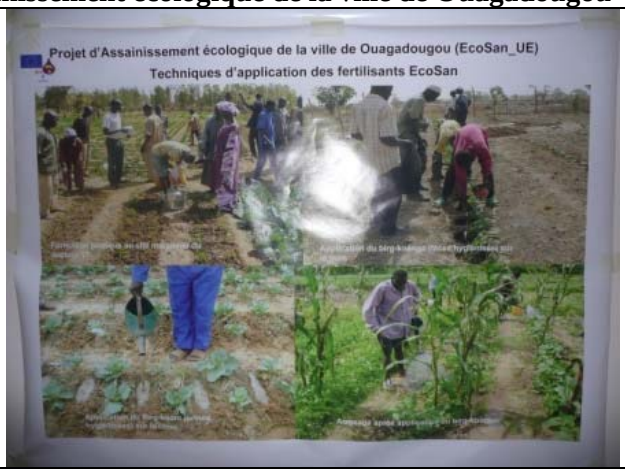

Sources :

- Plan stratégique de communication. Projet d'assainissement écologique dans les quartiers périphériques de Ouagadougou. Ecosan UE. Décembre 2007. (21 pages)
- Outils PHAST relatifs aux latrines ECOSAN. CREPA. 2008.

La plupart de ces messages ont été illustrés à travers des outils PHAST (voir photos ci-après) sans toutefois que les fiches d'animation aient été conçues. Un guide est en cours d'élaboration au niveau de l'antenne CREPA BF.

Utilisation des urines hygiénisées

Utilisation et manipulation des fèces hygiénisées

Utilisation, entretien et vidange des latrines Ecosan

Fiche 20			Animation PHAST sur l'utilisation et l'entretien des latrines familiales
Cible : **ONG/BE, CSPS, Hygiénistes**			
Réd : **YAP**	Rév : -	AQ : **PAB**	
Date de la dernière révision : **29/01/09**			

Données générales	
Objectifs de la séance	Immédiats Aider la population à identifier les comportements d'hygiène qu'elle souhaite modifier, renforcer ou introduire. A long terme Tous les membres des ménages utilisent les latrines et les entretiennent
Messages à diffuser	• Utilisons tous des latrines ! • Apprenons à nos enfants à utiliser les latrines ! • Fermons le trou de défécation après utilisation ! • Les selles des enfants sont aussi dangereuses que celles des adultes. Jetons les systématiquement dans les latrines ! • Utilisons des pots pour la défécation des jeunes enfants ! • Les latrines mal entretenues sont sources de maladies ! • Bien viser le trou, c'est faciliter l'entretien ! • Laissons les latrines propres après chaque passage ! • Lavons systématiquement nos mains à l'eau et savon après avoir touché les selles !
Groupe cible	Ménages qui disposent de latrines
Cadre de la séance	Visites à domicile
Utilisateurs	Hygiénistes
Durée de la séance	1h
Outil PHAST	2 piles de cartes : mauvaises pratiques (4 images A5) et bonnes pratiques (11 images A5)

Déroulement de la séance

1. Introduction

- Salutation et présentation de l'hygiéniste
- Faire rappeler les activités antérieures menées (réalisation des latrines)
- Annoncer le thème de la causerie, à savoir l'utilisation et l'entretien des latrines familiales.
- Demander ce qui a décidé la famille à construire des latrines et s'ils sont satisfaits de leurs latrines (*laisser les gens s'exprimer*).

2. Reconnaissance des images

- Annoncer clairement cette étape.

Exemple :
Nous allons maintenant examiner les images que nous avons apportées. Vous allez dire ce que vous voyez sur chacune des images. Tout le monde a droit à la parole pour dire ce qu'il pense.

- Prendre le lot d'images dans les mains. Les présenter une à une à l'assemblée en demandant : **Qu'est ce que vous voyez sur cette image?**
- Laisser les gens discuter librement.
- Poser des questions d'approfondissement pour aider à comprendre chaque image.

- Ne passer à l'image suivante que si la précédente image est parfaitement identifiée par chacun des participants.
- Une fois que les participants se sont accordés sur l'image, la mettre de côté.
- Procéder de la même façon pour toutes les images.
- À la fin, félicitez les participants pour leur identification.

Recommandations pour cette étape :

- Bien tenir l'image par le haut, la montrer à chacun des membres du ménage et la poser au centre de l'assemblée de façon à ce que chacun puisse bien la voir.
- S'il y a discussion sur une image, poser des questions afin que le ménage arrive à décrire l'essentiel de ce que l'on veut montrer.
- Si la discussion persiste, résumer ce que l'on veut faire percevoir à travers l'image.
- Eviter les jugements (bonnes ou mauvaises pratiques) lors de cette étape.

3. Tri et classement des images

- Annoncer clairement cette étape.

Exemple :
Maintenant que tout le monde a compris ce qu'il y a sur chaque image, nous allons essayer de les regrouper en 2 tas : **vous allez mettre d'un côté les images qui montrent les bonnes pratiques et de l'autre côté celles qui montrent les mauvaises pratiques**.

- Remettre le lot d'images à un des participants et en lui disant de les présenter une à une de façon à ce que tout le monde les voit.
- Pour chaque image, demander si la pratique est bonne ou mauvaise.
- Laisser les participants discuter librement entre eux.
- Si nécessaire, posez des questions d'approfondissement pour les amener à s'entendre sur le classement des images.
- Une fois que les gens se sont accordés sur le classement d'une image, la mettre dans le lot désigné par l'assemblée.
- Procéder de la même façon pour toutes les images.
- À la fin, félicitez les participants pour leur classement.

Remarques :
Il faut qu'il y ait consensus sur le classement de chaque image. Toutefois, on n'a pas forcément un bon classement à la fin de cette étape.

4. Formulation des messages

a) Mauvaises pratiques

- Reprendre le paquet des mauvaises pratiques et passer en revue chacune d'entre-elles en demandant : « Pourquoi ces pratiques sont mauvaises ? »
- Si le classement est mauvais lors de la précédente étape, amener les participants par des questions à bien classer les images.
- Développer les risques liés aux mauvaises pratiques si ceux-ci ne sont pas clairement évoqués par les membres du ménage.
- Eviter de citer des maladies.
- A la fin, ranger les images sur le côté.

b) Bonnes pratiques

- Reprendre le paquet des bonnes pratiques et passer en revue chacune d'entre-elles en demandant : « Pourquoi ces pratiques sont bonnes ? »
- Approfondir en posant des questions complémentaires jusqu'à la formulation des messages par les participants.
- Au fur et à mesure, poser les images au sol de manière à ce qu'à la fin, toutes les bonnes pratiques soient étalées dans un ordre logique.
- Les images étant toujours étalées, demander à une femme de faire la synthèse en rappelant chaque message.
- Reprendre la synthèse en insistant notamment sur les messages de marketing social, comme par exemple :
    - ***Tous les habitants du village devraient utiliser des latrines pour vraiment limiter la transmission des maladies !***
    - ***Les selles des jeunes enfants peuvent aussi être dangereuses. Utilisons un pot pour la défécation des petits enfants et jetons les selles dans les latrines !***
    - ***Après avoir déféqué, refermons le trou de défécation pour limiter les odeurs et la circulation de mouches ! (si non VIP)***
    - ***Après avoir touché les selles, lavons nos mains à l'eau et au savon !***
    - ***Entretenons bien nos latrines car cela donne une bonne image de notre famille.***
    - ***Toujours laisser les latrines propres après chaque passage par respect pour celui ou celle qui va suivre !***
    - ***Quand la fosse est pleine, il faut retirer la dalle et boucher la fosse avec de la terre (si pas de fosses alternées). Il faut alors creuser une autre fosse pour poser la dalle. On pourra vidanger la première fosse au bout de 2 ans. Le contenu peut servir d'engrais sans danger.***

5. Engagement

- Les images des bonnes pratiques étant toujours étalées, passer en revues chacune d'entre-elles en demandant :
    - Qu'est-ce que vous faites déjà ?
    - Qu'est-ce que vous ne faites pas et qui est facile à faire ?
    - Qu'est-ce que vous ne faites pas et qui est difficile à faire ?
- Laisser les membres du ménage échanger sur les contraintes liées aux pratiques qui semblent difficile à adopter (*point le plus important de l'animation à approfondir*).
- Demander aux participants de s'engager à adopter chacune des pratiques.

6. Conclusion

- Encourager les participants à adopter de meilleures pratiques.
- Remercier les participants et annoncer la prochaine visite[3] dans quelques mois pour vérifier si l'engagement a été tenu.

[3] Le déroulement de l'animation au cours de la seconde visite peut être simplifié en travaillant uniquement avec les bonnes pratiques.

Images montrant les mauvaises pratiques

Latrines sales dégageant de mauvaises odeurs

Femme vidangeant le pot sur un tas d'ordures malgré la présence de latrines

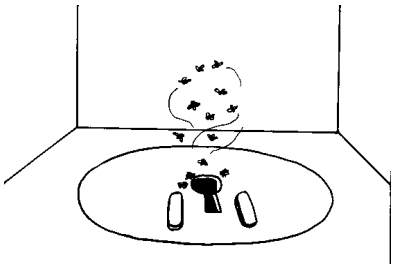

Trou de défécation non couvert

Un enfant déféquant par terre malgré la présence de latrines

Images montrant les bonnes pratiques

Homme sortant des latrines

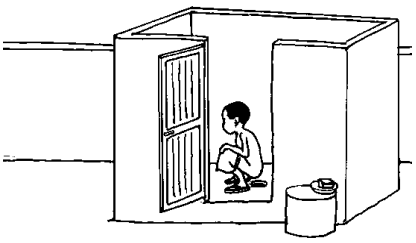

Enfant en train de déféquer dans les latrines

Femme entrant dans les latrines

Enfant en train de déféquer dans un pot

Femme qui jette les selles de l'enfant dans les latrines

Femme en train de se laver les mains après être allée aux latrines

Femme en train de nettoyer la dalle des latrines

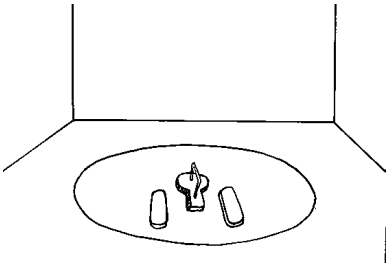

Trou de défécation couvert

Vérification du trou de ventilation

Vidange des latrines par un GIE

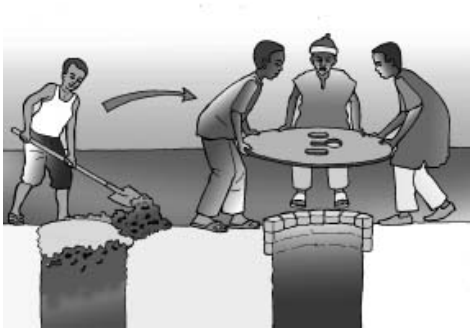

Comblement de la fosse pleine et utilisation de la dalle pour les nouvelles latrines

<u>Sources :</u>

- Guide de formation des hygiénistes. Module 2 : Promotion de la construction, de l'utilisation et de l'entretien des latrines familiales. Promotion de l'hygiène et de l'assainissement en milieu rural. MS/DHPES. Burkina Faso. Novembre 2006.
- Guide de l'animateur (version provisoire). Fascicule 3. Evacuation des déchets liquides. DNH/MEME. Mali. Juin 2008.

Fiche 21			Animation PHAST sur la gestion des eaux usées
Cible : **ONG/BE, CSPS, Hygiénistes**			
Réd : **YAP**	Rév : -	AQ : **PAB**	
Date de la dernière révision : **29/01/09**			

Données générales	
Objectifs de la séance	Immédiats Aider les participants à : • Décrire la situation de la gestion des eaux usées de la communauté • Identifier les possibilités d'amélioration des moyens d'évacuer les eaux usées • Constater que ces améliorations peuvent être apportées progressivement A long terme Tous les ménages construisent des lavoirs-puisards selon leurs moyens.
Messages à diffuser	Tous les ménages doivent construire dans leur cour ou améliorer leur système d'évacuation des eaux usées selon leurs moyens.
Groupe cible	Ménages qui ne disposent pas de puisards ou qui disposent de puisards inadéquats
Cadre de la séance	Réunion de groupe (à l'échelle de concession)
Utilisateurs	Hygiénistes
Durée de la séance	45 minutes
Outil PHAST	2 piles de cartes : mauvaises pratiques (6 images A4) et bonnes pratiques (5 images A4)

Déroulement de la séance

1. Introduction

- Faire rappeler les activités antérieures (messages véhiculés).
- Annoncer le thème de la causerie, à savoir le choix d'amélioration en matière d'évacuation des eaux usées.

2. Reconnaissance des images

- Annoncer clairement cette étape.

Exemple :
Nous allons maintenant examiner les images que nous avons apportées. Vous allez dire ce que vous voyez sur chacune des images. Tout le monde a droit à la parole pour dire ce qu'il pense.

- Prendre le lot d'images dans les mains. Les présenter une à une à l'assemblée en demandant : **Qu'est ce que vous voyez sur cette image?**
- Laisser les gens discuter librement.
- Poser des questions d'approfondissement pour aider à comprendre chaque image.
- Ne passer à l'image suivante que si la précédente image est parfaitement identifiée par chacun des participants.
- Une fois que les participants se sont accordés sur l'image, la mettre de côté.
- Procéder de la même façon pour toutes les images.
- À la fin, félicitez les participants pour leur identification.

Recommandations pour cette étape :

- Bien tenir l'image par le haut, la montrer à chacun des membres du ménage et la poser au centre de l'assemblée de façon à ce que chacun puisse bien la voir.
- S'il y a discussion sur une image, poser des questions afin que le ménage arrive à décrire l'essentiel de ce que l'on veut montrer.
- Si la discussion persiste, résumer ce que l'on veut faire percevoir à travers l'image.
- Eviter les jugements (bonnes ou mauvaises pratiques) lors de cette étape.

3. Tri et classement des images

- Annoncer clairement cette étape.

Exemple :
Maintenant que tout le monde a compris ce qu'il y a sur chaque image, nous allons essayer de les regrouper en 2 tas : **vous allez mettre d'un côté les images qui montrent les bonnes pratiques et de l'autre côté celles qui montrent les mauvaises pratiques**.

- Remettre le lot d'images à un des participants et en lui disant de les présenter une à une de façon à ce que tout le monde les voit.
- Pour chaque image, demander si la pratique est bonne ou mauvaise.
- Laisser les participants discuter librement entre eux.
- Si nécessaire, posez des questions d'approfondissement pour les amener à s'entendre sur le classement des images.
- Une fois que les gens se sont accordés sur le classement d'une image, la mettre dans le lot désigné par l'assemblée.
- Procéder de la même façon pour toutes les images.
- À la fin, félicitez les participants pour leur classement.

Remarques :
Il faut qu'il y ait consensus sur le classement de chaque image. Toutefois, on n'a pas forcément un bon classement à la fin de cette étape.

4. Formulation des messages

a) Mauvaises pratiques

- Reprendre le paquet des mauvaises pratiques et passer en revue chacune d'entre-elles en demandant : « Pourquoi ces pratiques sont mauvaises ? »
- Au fur et à mesure, poser les images au sol de manière à ce qu'à la fin, toutes les mauvaises pratiques soient étalées d'un côté.
- Si le classement est mauvais lors de la précédente étape, amener les participants par des questions à reclasser les images.
- Développer les risques liés aux mauvaises pratiques si ceux-ci ne sont pas clairement évoqués par les membres du ménage.

b) Bonnes pratiques

- Reprendre le paquet des bonnes pratiques et passer en revue chacune d'entre-elles en demandant : « Pourquoi ces pratiques sont bonnes ? »
- Au fur et à mesure, poser les images au sol de manière à ce qu'à la fin, toutes les bonnes pratiques soient étalées dans un ordre logique.
- Faire la synthèse en insistant notamment sur les messages suivants :
    - ***Tous les ménages doivent construire des lavoirs-puisards dans leur concession !***
    - ***Quand le puisard est bouché, il faut le nettoyer.***

5. Choix des améliorations

- Toutes les images étant étalées, demander au groupe de décider à quel stade la communauté se trouve actuellement et à quel stade il voudrait la voir parvenir d'ici un an.
- Amorcer une discussion sur les points suivants :
    - Les options considérées comme les meilleures par le groupe
    - Les avantages de chaque option
    - Les difficultés ou obstacles pouvant rendre la progression difficile
    - Les informations dont le groupe a besoin pour comparer plus efficacement les diverses options (y répondre sur le champ dans la mesure du possible)
- Expliquer la stratégie de subvention du lavoir-puisard :
    - Présenter le modèle et ses avantages.
    - Présenter la contribution du ménage.
    - Présenter la subvention du projet y compris les conditions d'obtention

6. Engagement

- Demander aux ménages s'ils s'engagent vraiment à ce stade à réaliser des lavoirs-puisards.
- Laisser les membres du groupe discuter.
- Enregistrer les ménages qui s'engagent sur une fiche de monitoring.

7. Conclusion

- Remercier les participants.
- Présenter la future activité.

Source :

- Guide de l'animateur (version provisoire). Fascicule 3. Evacuation des déchets liquides. DNH/MEME. Mali. Juin 2008.

Images figurant les mauvaises pratiques

Femme qui jette de l'eau dans la rue

Eau de douche déversée dans la rue (sans puisard)

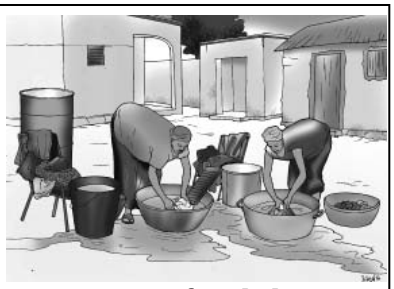

Femmes qui font la lessive dans la cour non aménagée

Eau de douche déversée dans un puisard dans la rue

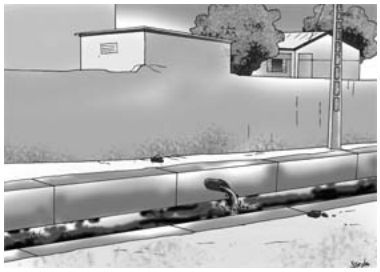

Eau de douche qui se déverse directement dans le

Puisard mal entretenu qui déborde

Images figurant les bonnes pratiques

Femme qui verse de l'eau dans une aire de lavage

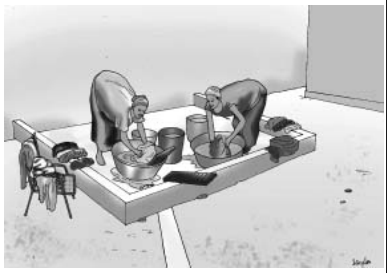

Femmes qui font la lessive dans une aire de lavage

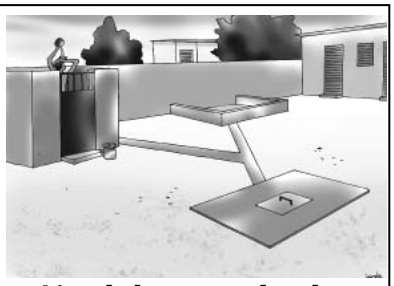

Aire de lavage et douche reliée à un puisard situé

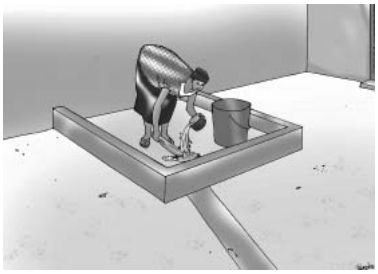

Femme qui nettoie l'aire de lavage

Hommes qui entretiennent le puisard

Fiche 22			Monitoring de réalisation des latrines familiales
Cible : **ONG/BE, CSPS, CVD**			
Réd : **YAP**	Rév : -	AQ : **PAB**	
Date de la dernière révision : **29/01/09**			

ONG : …… Village : …… Quartier : …… Maçon : ……..

N°	Nom de la famille	Date de demande	Date de l'implantation	Date de remise des matériaux subventionnés	Date de démarrage des travaux du maçon	Date de réception des latrines
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						

Source :
Guide de l'animateur. Promotion de l'hygiène et de l'assainissement dans les quartiers en milieu rural. MS/DHPES. Burkina Faso. Novembre 2006.

Fiche 23			Fiche de sondage sur l'évacuation des eaux usées et excrétas
Cible : **ONG/BE, CSPS, Hygiénistes**			
Réd : **YAP**	Rév : -	AQ : **PAB**	
Date de la dernière révision : **29/01/09**			

ONG :	**Commune :**
Village :	**Quartier :**
Date de démarrage du sondage :	**Date d'achèvement du sondage :**
Nombre de ménages du quartier :	**Nombre de concessions du quartier :**
Nom de l'hygiéniste 1 :	**Nom de l'hygiéniste 2 :**
Nom de l'animateur superviseur :	

N.B. Cette partie est à remplir par l'animateur (trice)

Note à l'attention des enquêteurs

- Cette fiche est destinée à recueillir les données au niveau de toutes les concessions du quartier ou du village
- Le procédure d'enregistrement des données sera la suivante :
  - 1 bâtonnet (/) correspond à 1 réponse
  - 2 bâtonnets (//) correspondent à 2 réponses
  - 3 bâtonnets (///) correspondent à 3 réponses
  - 4 bâtonnets (////) correspondent à 4 réponses
  - 4 bâtonnets barrés (~~////~~) correspondent à 5 réponses
- Une fois l'enquête achevée, l'animateur (trice) totalisera le nombre de bâtonnets et inscrira le total et le pourcentage dans les cases correspondantes. Exemple :

Code 1	**91**	**100 %**

  Il reportera ensuite ces chiffres dans la fiche de globalisation des données.
- Pour le calcul des pourcentages, **différents dénominateurs** seront utilisés :
  - Nombre de concessions existantes (question 1)
  - Nombre de concessions visitées (questions 2.1, 3, 4 et 5)
  - Nombre de latrines existantes soit le total des réponses à la question 2.1 (questions 2.2 à 2.8)

Source :

- Guide de l'agent de santé. Promotion de l'hygiène et de l'assainissement en milieu rural. MS/DHPES. Burkina Faso. Novembre 2006.

1. Concessions visitées				
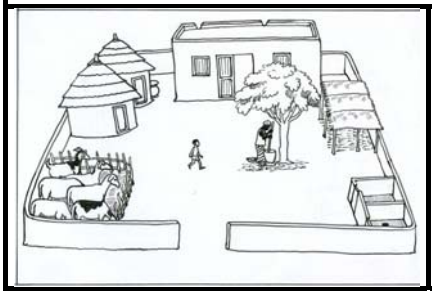		Code 1.		

A. Evacuation des excrétas

2. Dans le cas de l'existence de latrines				
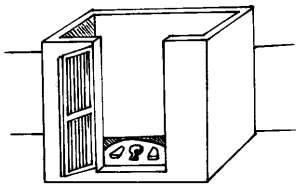	Latrines achevées	Code 2.1.		
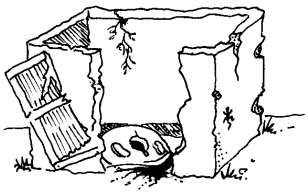	Latrines en mauvais état	Code 2.2.		
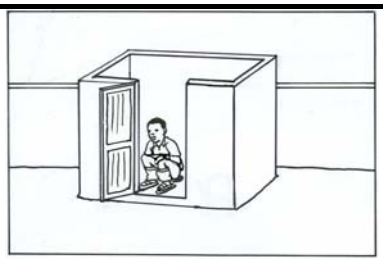	Latrines utilisées	Code 2.3.		
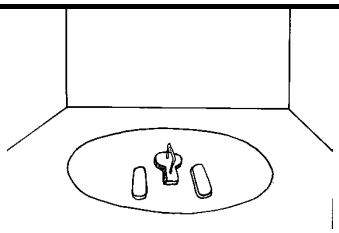	Trou de défécation couvert	Code 2.4.		
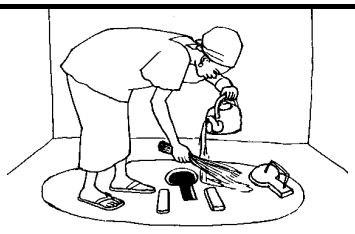	Latrines entretenues	Code 2.5.		

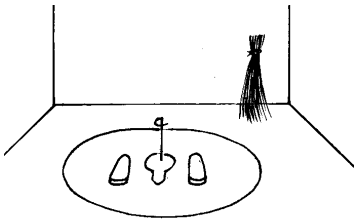	Présence d'1 balai dans la cabine	**Code 2.6.**		
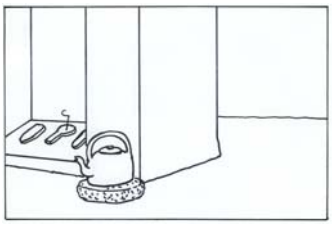	Présence d'eau près des latrines	**Code 2.7.**		
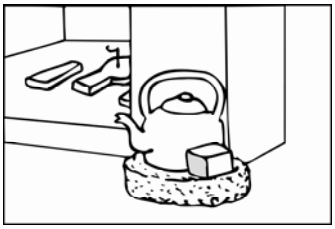	Présence savon près des latrines	**Code 2.8.**		

3. Dans le cas de latrines en construction				
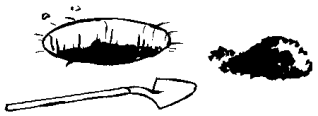	Fosses creusées	**Code 3.1**		
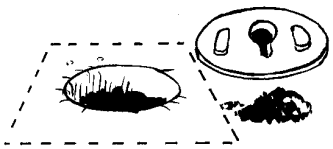	Dalles construites et non posées	**Code 3.2**		
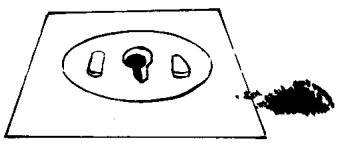	Dalles construites et posées	**Code 3.3**		

B. Evacuation des eaux usées domestiques

4. Dans le cas de l'existence d'un puisard				
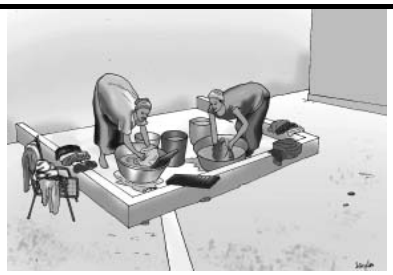	**Existence d'une aire de lavage**	**Code 4.1.**		
	Existence d'un puisard	**Code 4.2.**		
	Puisard en mauvais état	**Code 4.3.**		
5. Dans le cas de travaux en cours				
	Réhabiliation d'une douche	**Code 5.1.**		
	Construction d'une aire de lavage	**Code 5.2.**		
	Construction d'un puisard	**Code 5.3.**		

Fiche 24			Vérification du besoin en latrines publiques ou institutionnelles
Cible : **ONG/BE, SIECA, CVD**			
Réd : **YAP**	Rév : -	AQ : **PAB**	
Date de la dernière révision : **29/01/09**			

N° de la demande : …… Date de la visite : ……/……../…….

Nom de l'animateur : ……

Nom du responsable de la structure : ……

Personnes rencontrées et fonction : ……

……

……

……

1. Renseignements sur le site à équiper

Statut d'occupation du demandeur

- ☐ Propriétaire
- ☐ Locataire
- ☐ Hébergé
- ☐ Autre : …….

Superficie : ……. m2

Espace occupé à environ :

- ☐ Moins d'1/4
- ☐ De ¼ à la moitié
- ☐ De la moitié aux 3/4
- ☐ Plus de ¾

Infrastructures existantes sur le site : …….
…….
…….
…….
…….

Situé en :

- ☐ Zone lotie
- ☐ Zone non lotie

Espace :

- ☐ Clôturé
- ☐ Partiellement clôturé
- ☐ Non clôturé

Mesures de surveillance :

- ☐ Par un gardien salarié
- ☐ Par un voisin
- ☐ Non gardé
- ☐ Autre : …….

Emplacement :
☐ Isolé
☐ Intégré dans un ensemble de maison

Nature du terrain :
☐ Meuble
☐ Compact

Niveau de la nappe phréatique :

Remarques particulières :

……
……
……

2. Renseignements sur le demandeur

Qualité :
☐ Individu
☐ Groupe

Existence d'une caisse : Oui ☐ Non ☐

Si caisse, provenance des fonds :
☐ Cotisations
☐ Produit des activités
☐ Cotisations + produit des activités
☐ Autre : …….

Si c'est un groupe :

Demande initiée :
☐ Par le bureau
☐ En AG
☐ Autre : …….

Nombre de membres : …… personnes

Existence d'un bureau : Oui ☐ Non ☐

Composition du bureau : …….
…….
…….
…….
…….

Fréquence des réunions de bureau : ……..

Date de la dernière réunion de bureau : ……..

Tenue d'assemblée générale : Oui ☐ Non ☐

Fréquence des assemblées générales : ……..

Date de la dernière assemblée générale : ……..

3. Justification de la demande

Pourquoi avoir demandé cette installation ?

……
……
……

Quels sont les désagréments que vous constatez à cause du manque de l'installation souhaitée ?

……
……
……

Avez-vous déjà pris des mesures pour régler ces problèmes d'assainissement ?
Si oui, lesquelles ?

……
……
……

Quels ont été les résultats ?

……
……
……

En êtes-vous satisfaits ? Pourquoi ?

……
……
……

4. Observations de l'animateur

Etat de salubrité générale de la cour

- ☐ Propre
- ☐ Assez propre
- ☐ Sale

Présence d'eau stagnante : Oui ☐ Non ☐

Ecoulement d'eau de la cour vers la voie publique : Oui ☐ Non ☐

Présence de matières fécales dans la cour : Oui ☐ Non ☐

Présence de matières fécales aux alentours : Oui ☐ Non ☐

Etat des anciennes installations :

- ☐ Parfait
- ☐ Assez bon
- ☐ Délabré

Tenues des anciennes installations :

- ☐ Propre
- ☐ Assez propre
- ☐ Sale

5. Données utiles au dimensionnement

Nombre de personnes fréquentant le lieu : ……. personnes/jour

Nombre de jours de fréquentation du lieu par semaine : ……jours/semaine

Evaluer la durée de présence quotidienne des usagers sur le lieu : …….. heures/jour

Durée d'ouverture annuelle du lieu : …….. mois/an

Si l'installation souhaitée comporte un puisard, estimation de la quantité d'eau rejetée :

- …….. seaux/jour
- …….. barriques/jour

6. Système de gestion de l'ouvrage

L'accès sera : Payant ☐ Gratuit ☐

Comment comptez-vous contrôler l'utilisation de l'ouvrage ?

……
……
……

Avez-vous prévu une organisation pour le nettoyage de l'ouvrage ? Si oui, décrivez-la :

……
……
……

En cas de dégradation de l'ouvrage, où comptez-vous vous trouver l'argent des réparations ?

☐ Caisse ordinaire
☐ Revenus sur l'utilisation de l'installation
☐ Collectes spéciales
☐ Ne sait pas
☐ Autre : …….

7. Informations à diffuser lors de la visite de terrain

- Présentation des caractéristiques de l'ouvrage
- Présentation du coût estimatif de l'ouvrage et de la contrepartie des bénéficiaires
- Présentation du contrat avec les bénéficiaires engageant les responsables
- Discussion du mode de gestion
- Planning d'exécution (signature des contrats, exécution des ouvrages, etc.)

Les bénéficiaires sont-ils prêts à apporter leur contrepartie ? ☐

Remarques particulières :

……
……
……

Source :

- Document guide pour l'implantation des ouvrages d'assainissement publics. PHU4B/ONEA. MEE/Burkina Faso. Mars 2000.

Fiche 25			Animation PHAST sur l'utilisation et l'entretien des latrines et DLM scolaires
Cible : **ONG/BE, Enseignants**			
Réd : **YAP**	Rév : -	AQ : **PAB**	
Date de la dernière révision : **28/01/09**			

Données générales	
Objectifs de la séance	A court terme Faire prendre conscience des risques liés à : • la mauvaise utilisation ou au mauvais entretien de latrines • la non utilisation du lave-mains après défécation A moyen terme Tous les élèves de l'école utilisent et entretiennent bien les latrines scolaires et les dispositifs de lave-mains.
Groupe cible	Les élèves
Cadre de la séance	Réunion de groupe d'élèves / classe
Utilisateurs	Enseignants
Durée de la séance	1 heure

Déroulement de la séance

1. Introduction

- Faire rappeler les activités antérieures menées (selon les circonstances : réalisation d'un ouvrage ou thème de la dernière séance sensibilisation).
- Annoncer le thème de la causerie, à savoir l'hygiène de l'eau de boisson
- Poser les questions d'éveil suivantes en laissant les gens s'exprimer.
  - Où défèquez-vous à l'école et à la maison ?
  - Vous lavez-vous les mains après avoir déféqué ? Si oui, comment ?

2. Reconnaissance et tri des images

- Annoncer clairement cette étape

> Exemple :
> Nous allons maintenant examiner les images que nous avons apportées. Vous allez dire ce que vous voyez sur chacune des images tout en essayant de les regrouper en 2 tas : vous allez mettre d'un côté les images qui montrent les bonnes pratiques et de l'autre côté celles qui montrent les mauvaises pratiques.. Tout le monde a droit à la parole pour dire ce qu'il pense.

- Prendre le lot d'images dans les mains. Les présenter une à une aux élèves en demandant : qu'est ce que vous voyez sur cette image ? Laisser les élèves discuter librement.
- Poser des questions d'approfondissement pour aider à comprendre chaque image.
- Ne passer à l'image suivante que si la précédente image est parfaitement identifiée par chacun des élèves.
- Une fois que les élèves se sont accordés sur l'image, demander si la pratique est bonne ou mauvaise et la mettre dans le lot désigné par les élèves.
- Procéder de la même façon pour toutes les images.
- A la fin, féliciter les élèves pour l'identification des images.

Recommandations pour cette étape :

- Bien tenir l'image par le haut, la montrer à l'ensemble des élèves de la classe de façon à ce que chacun puisse bien voir.
- S'il y a discussion sur une image, poser des questions afin que les élèves arrivent à décrire l'essentiel de ce que l'on veut montrer.
- Si la discussion persiste, résumer ce que l'on veut faire percevoir à travers l'image.

3. Formulation des messages

Mauvaises pratiques

- Reprendre le paquet des mauvaises pratiques et passer en revue chacune d'entre elles en demandant : « pourquoi ces pratiques sont mauvaises ? »
- S'il y a eu mauvais classement lors de la précédente étape, amener les participants par des questions à bien classer les images.
- Développer les risques liés aux mauvaises pratiques si ceux-ci ne sont pas clairement évoqués par les élèves.
- Eviter de citer des maladies.
- A la fin, ranger les documents sur le côté.

Images figurant les mauvaises pratiques

Latrines scolaires mal entretenues

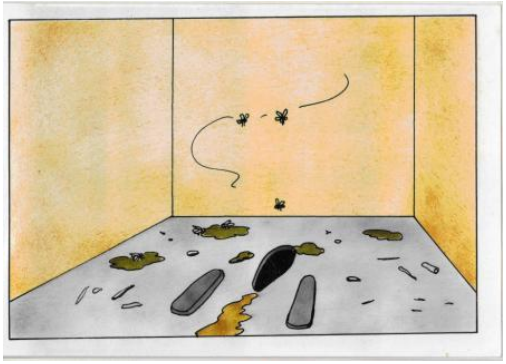

Dalle mal entretenue

Bonnes pratiques

- Reprendre le paquet des bonnes pratiques et passer en revue chacune d'entre-elles en demandant : « pourquoi ces pratiques sont bonnes ? »
- Approfondir en posant des questions complémentaires jusqu'à la formulation des messages par les participants
- Au fur et à mesure afficher les images sur le tableau de manière qu'à la fin, toutes les bonnes pratiques soient affichées dans un ordre logique
- Les images étant toujours affichées demander à une fille de faire la synthèse en rappelant chaque message.
- Reprendre la synthèse en insistant notamment sur les messages relatifs au marketing social comme par exemple :
    - ***Tous les élèves devraient utiliser les latrines pour vraiment limiter la transmission des maladies !***
    - ***Visons bien le trou de défécation pour ne pas salir la dalle.***
    - ***Laissons toujours propres les latrines après chaque passage.***
    - ***Après défécation, lavons-nous les mains à l'eau et au savon.***
    - ***Pour notre fierté, gardons nos latrines toujours propres.***

Images figurant les bonnes pratiques

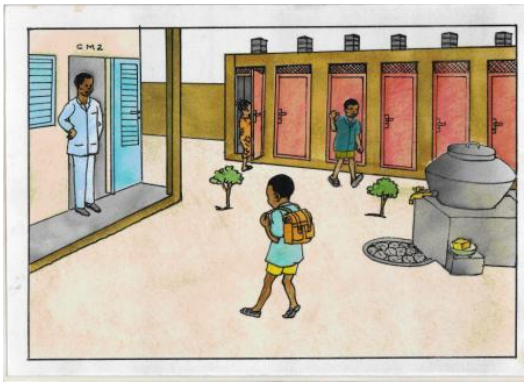

Latrines bien utilisées et entretenues

Elèves nettoyant les latrines

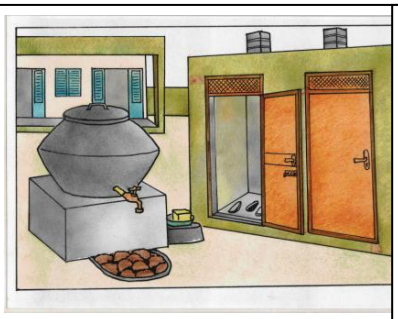

DLM à proximité des latrine

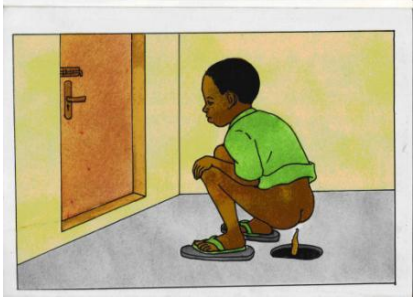

Bien viser le trou

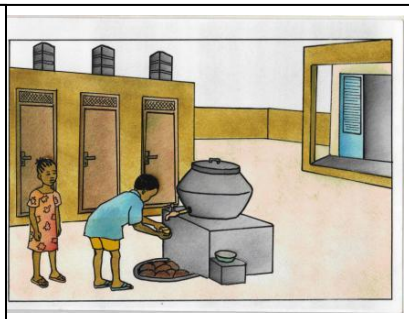

DLM utilisé par les élèves

4. Engagement

- Les images des bonnes pratiques étant toujours affichées, passer en revue chacune d'entre-elles en demandant :
  - Qu'est ce que vous faites déjà ?
  - Qu'est ce que vous ne faites pas et qui est facile à faire ?
  - Qu'est ce que vous ne faites pas et qui est difficile à faire ?
- Laisser les élèves échanger sur les contraintes liées aux pratiques qui semblent difficile à adopter et sur les solutions envisageables.
- Demander aux participants de s'engager à adopter chacune des pratiques.

5. Conclusion

- Inviter les élèves à discuter sur le thème de la causerie après votre départ notamment à la maison.
- Encourager les élèves à adopter de meilleures pratiques à l'école et à la maison.
- Remercier les élèves et annoncer la prochaine visite dans quelques semaines pour parler de l'hygiène de l'eau de boisson.

Source :

- Guide de formation des clubs de santé scolaire. WaterAid/Burkina Faso. Octobre 2007.

Fiche 26			Affiches et bandes dessinées pour le milieu scolaire
Cible : **Enseignants**			
Réd : **YAP**	Rév : -	AQ : **PAB**	
Date de la dernière révision : **28/01/09**			

Des affiches ont été élaborées par UNICEF/CREPA et déjà distribuées dans de nombreuses écoles.

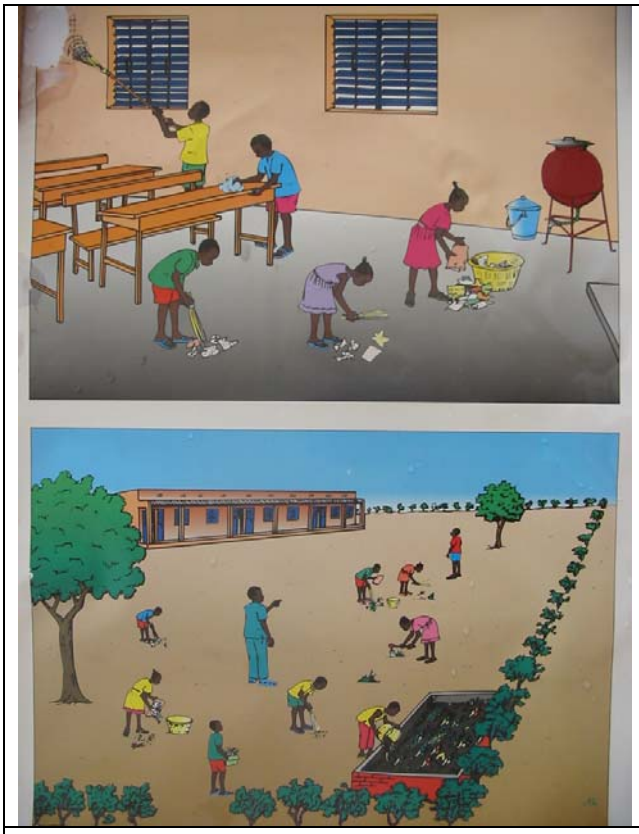	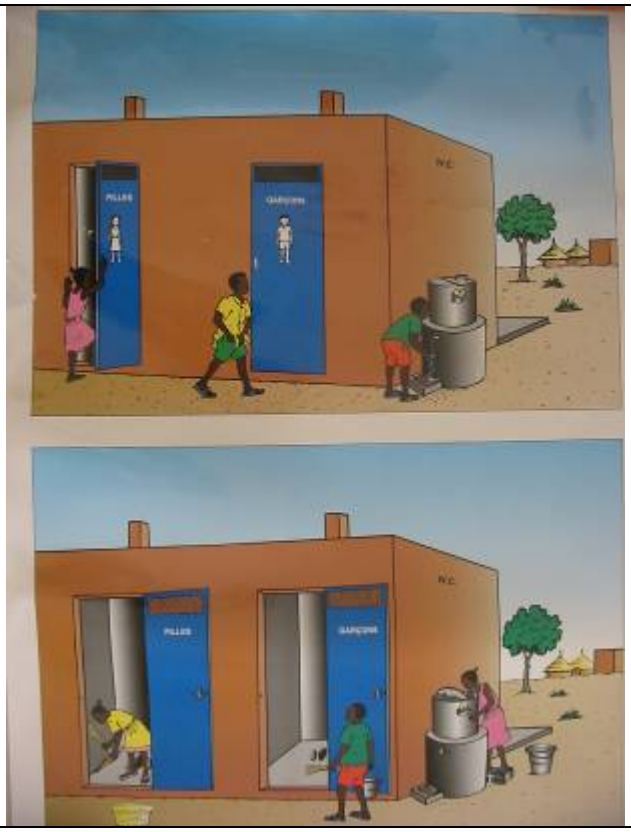
Affiche sur la propreté des classes et de la cour	Affiche sur l'utilisation et entretien des latrines

Fiche 27			Fiche de suivi de l'hygiène en milieu scolaire
Cible : **Encadreurs pédagogiques**			
Réd : **YAP**	Rév : -	AQ : **PAB**	
Date de la dernière révision : **29/01/09**			

DPEBA :	**…….**	**Date de la supervision : ……/……/……**	
CEB :	**……**	**Nombre de classes : ……**	
Ecole :	**……**	**Nombre d'élèves : ……**	

A. OBSERVATION

A1. Approvisionnement en eau potable

1. Source d'approvisionnement :

   ☐ Forage ☐ PM ☐ PT ☐ Autre : ……

2. Situation du point d'eau :

   ☐ Dans la cour ☐ En dehors de la cour (préciser la distance : ……m)

3. Etat des alentours du point d'eau : ☐ Propre ☐ Sale

4. Mode de transport de l'eau ☐ Récipient couvert ☐ Récipient non couvert

Recommandations/suivi des recommandations :

……

……

……

……

A2. Utilisation / entretien des latrines

5. Existence de latrines : ☐ Oui ☐ Non
6. Type de latrines : ☐ VIP ☐ Traditionnel
7. Nombre de postes : ……..
8. Etat de la superstructure des latrines : ☐ Bon ☐ Moyen ☐ Délabré
9. Etat de propreté des latrines : ☐ Propre ☐ Sale
10. Existence d'un dispositif de lave-mains ☐ Oui ☐ Non
11. Fonctionnalité du dispositif de lave-mains ☐ Oui ☐ Non
12. Utilisation du dispositif de lave-mains ☐ Oui ☐ Non
13. Disponibilité de savon ☐ Oui ☐ Non

Recommandations/suivi des recommandations :

……

……

……

A3. Autres observations dans la cour de l'école

14. Etat de propreté de la cour : ☐ Propre ☐ Sale
15. Existence d'une fosse à ordures : ☐ Oui ☐ Non
16. Sinon, mode d'élimination des ordures : ……..
17. Existence d'une cantine scolaire : ☐ Oui ☐ Non
18. Etat de la cuisine : ☐ Bon ☐ Moyen ☐ Délabré
19. Respect des mesures d'hygiène par les préparatrices ☐ Oui ☐ Non
20. Existence d'un petit marché : ☐ Oui ☐ Non
21. Respect des mesures d'hygiène par les vendeuses ☐ Oui ☐ Non
22. Présence d'arbres dans la cour : ☐ Oui ☐ Non

Recommandations/suivi des recommandations :

……

……

……

A4. Classes

Indicateurs	**Niveau d'appréciation**	**CP1**	**CP2**	**CE1**	**CE2**	**CM1**	**CM2**
23. Propreté de la classe	Bon						
	Moyen						
	Mauvais						
24. Présence de poubelle	Oui						
	Non						
25. Récipient de stockage de l'eau de boisson	Oui						
	Non						
26. Etat de propreté du récipient de stockage	Bon						
	Mauvais						
27. Existence du tableau d'organisation des activités d'hygiène	Oui						
	Non						
28. Livret de l'élève	Nombre						
	Bon état						
	Mauvais état						
29. Guide de l'enseignant	Nombre						
	Bon état						
	Mauvais état						
30. Affiche 1	Nombre						
31. Affiche 2	Nombre						
32. Affiche 3	Nombre						

Recommandations/suivi des recommandations :

……

……

……

B. INTERVIEW DES ELEVES

33. Organisation des élèves pour :

Approvisionnement en eau	
Entretien des latrines	
Lavage des mains	
Entretien des classes	

34. Quelles difficultés rencontrez-vous pour le respect des mesures d'hygiène ?

……

……

……

35. Quelles solutions envisagez-vous ?

……

……

……

Recommandations/suivi des recommandations :

……

……

C. INTERVIEW DES APE/AME

36. Quelles initiatives avez-vous eu dans le domaine de la PHA ?

……

……

……

37. Quelles difficultés rencontrez-vous pour améliorer l'hygiène à l'école ?

……

……

……

38. Quelles solutions envisagez-vous ?

……

……

……

Recommandations/suivi des recommandations :

……

……

D. INTERVIEW DES ENSEIGNANTS

39. Existe-t-il un plan d'action relatif à l'hygiène et l'assainissement scolaire ?

☐ Oui ☐ Non

40. Si oui, quel est son contenu principal ?

Domaine	**Détail des activités prévues**
Eau de boisson	
Hygiène corporelle	
Hygiène du milieu	
Autre	

41. Combien de temps consacrez-vous à l'éducation à l'hygiène par semaine ?

CP1	**CP2**	**CE1**	**CE2**	**CM1**	**CM2**

42. Quel soutien de l'APE/AME dans le domaine de la PHA ?

……

……

43. Quelles difficultés rencontrez-vous dans le domaine de la PHA ?

……

……

44. Quelles solutions envisagez-vous ?

……

……

Recommandations/suivi des recommandations :

……

……

……

Appréciation générale :

☐ **Bonne dynamique**

☐ **Dynamique moyenne**

☐ **Aucune dynamique**

Nom et signature du directeur de l'école supervisée

Nom et signature de l'agent AVS/DPEBA

Source :

- Démarche pour la mise en œuvre. Promotion de l'hygiène et de l'assainissement en milieu scolaire. MEBA/SG. Burkina Faso. Avril 2006.

Fiche 28			Exemple de contrat de gestion pour les latrines publiques
Cible : **Commune**			
Réd : **YAP**	Rév : -	AQ : **PAB**	
Date de la dernière révision : **13/05/09**			

Le présent Contrat a été établi à ……..……, le …….. en ….. exemplaires.

Entre les parties signataires suivantes :

La commune de ……..….., représenté par son maire désigné par « la Commune » dans le présent Contrat,

Et

Le Comité Villageois de Développement de ……, statuts déposés à la Mairie de ……, le …… représenté par son président, Monsieur/Madame ……, désigné par « le Comité » dans le présent Contrat,

Et

La Société ou Personne physique ……., domiciliée à ……., inscrite au registre du commerce de …….……., le ……. Sous le n° ...…….. et avec le régime (Commerçant/Socété/Association) et représentée par …….. (Nom, fonction), désignée par « le Délégataire » dans le présent Contrat.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

TITRE I. OBJET DU CONTRAT ET DISPOSITIONS GENERALES

Article 1. Objet du contrat

Par le présent Contrat, La commune et le comité confie au délégataire qui l'accepte la gestion de l'édicule de …….. (désigné ci-après par « l'Edicule »), dont l'état a tansféré la propriété à la commune de ……

Article 2. Périmètre du contrat

Le présent Contrat a été établi sur la base d'une utilisation exclusive des installations à fin de production d'un environnement sain, ce pourquoi elles ont été conçues. Si le Délégataire, la Commune ou le Comité souhaitait développer d'autres utilisations des équipements, le contrat devra être impérativement revu (sous la forme d'un avenant) pour prendre en compte ces changements et revoir un certain nombre de paramètres (notamment la formule de calcul de l'amortissement des équipements).

Le présent Contrat concerne exclusivement l'Edicule de …….
Le Délégataire, sans avenant dûment négocié avec les autres parties prenante, ne saurait se prévaloir de ce contrat pour :

- Obtenir la délégation de gestion d'autres édicules situés dans la Commune. Il appartiendra à la Commune et aux Comités concernés de passer, s'ils le souhaitent, d'autres contrat, éventuellement sous la forme d'un avenant au présent contrat.
- Demander la limitation de la concurrence d'autres édicules ou d'autres opérateurs, que ce soit par l'interdiction de l'édicule au concurrent ou de tout autre moyen autre que l'amélioration du niveau de service qu'il offre aux usagers.

Article 3. Documents de référence du contrat

Les annexes suivantes sont considérées partie intégrantes du présent Contrat et feront donc référence pour interpréter un point considéré comme litigieux.

Annexe 1. Statuts et règlement intérieur du Comité

Annexe 2. Attestation d'enregistrement du Délégataire au Registre du Commerce

Annexe 3. Procès verbal d'inventaire des équipements existants et de leur état de fonctionnement avant la signature du Contrat, établi de manière contradictoire entre l'Autorité délégante, les services techniques de l'Etat et le Délégataire.

Article 4. Election de domicile

Les parties déclarent élire domicile :

- Pour la Commune : ……
- Pour le Comité : ……..……
- Pour le Délégataire : ……..……

Article 5. Juridiction

Le présent Contrat est soumis au droit Nigérien.

Article 6. Description et réception des installations

Les parties reconnaissent qu'un état des lieux contradictoire des installations a été dressé avant la signature du contrat et la prise de service du Délégataire. Ce dernier reconnaît qu'il a assisté à la visite d'état des lieux, en compagnie d'un représentant du comité et (le cas échéant) d'un représentant du Ministère en charge de l'Hydraulique, qu'il a formulé toutes les observations qui lui semblaient utiles pour garantir un fonctionnement optimal des installations et qu'une copie du proçès verbal d'état des lieux lui a été remise. A défaut, il a procédé lui-même à une visite des installations à l'issue de laquelle il atteste la conformité aux plans et descriptifs fournis par l'autorité délégante.

En cas de désaccord entre les parties sur l'état réel des installations, il sera fait appel, aux frais du Délégataire, à un bureau d'expertise technique agréé par le Ministère en charge de l'Hydraulique, dont les conclusions s'imposeront aux parties. En aucun cas, les travaux de mise en conformité seront à la charge du Délégataire. En revanche, le Délégataire ne peut refuser la prise en charge des installations, pour la raison qu'il n'a pas été associé à leur conception et à leur réalisation ou qu'il n'a pu assister à leur réception provisoire.

Les frais de remise en état du matériel et les frais annexes du fait de dégradations ou destructions apportées au matériel seront à la charge de la partie responsable des détériorations.

Article 7. Propriété des ouvrages et équipements

Les ouvrages et équipements constitutifs de l'Edicule sont propriété de la Commune. Les infrastructures et matériels financés grâce au fonds de renouvellement et d'extension, constitué par le Comité et le Délégataire, deviennent propriété de la Commune. Il en est de même des infrastructures et matériels financés en tout ou partie par le Délégataire ; avec l'accord du Comité et de la Commune. Cependant, le Délégataire pourra, sil le demande, être indemnisé pour compenser la part des investissements non amortis à la fin du Contrat, sur la base de la consultation d'un spécialiste en la matière et suivant les dispositions du contrat à cet égard.

TITRE II. DUREE, MODIFIFATION ET RESILIATION DU CONTRAT

Article 8. Prise d'effet du Contrat et délai de mobilisation du Délégataire

Le présent Contrat prend effet à la date de publication de l'arrêté du Ministère en charge de l'Hydraulique notifiant l'octroi de la délégation conformément au présent Contrat (qui constitue en ce sens le 'cahier des charges' prévu dans l'arrêté).

Le Délégataire dispose de 30 jours pour démarrer l'exploitation et durant laquelle il devra :

- Effectuer les versements prévus par le contrat sur le compte bancaire ouvert par le Comité pour le Fonds de renouvellement et d'extension.
- Participer à la réception provisoire des travaux ou prendre ses dispositions pour visiter les installations et attester de leur conformité aux plans et descriptifs.
- Recruter les personnels nécessaires et en particulier, les personnels qui devront suivre une formation de mise à niveau technique.
- Constituer les stocks nécessaires à l'exploitation
- Louer ou construire des bureaux nécessaires à son activité

Cette période de 30 jours pourra être prolongée d'autant par le Ministère en charge de l'Hydraulique en cas de retard pour l'achèvement des travaux.

Article 9. Durée du Contrat

Le présent Contrat est conclu pour une durée de trois (3) ans avec une période d'essai de six (6) mois à l'issue de laquelle le Délégataire sera évalué. Lorsque cette évaluation fait ressortir des insuffisances, celle-ci peut donner lieu à une résiliation du Contrat.

Article 10. Prorogation

Au-delà de cette durée, le présent Contrat sera prorogé pour une unique période de cinq (5) ans, par tacite reconduction, à défaut de dénonciation par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée au moins trois mois avant l'échéance prévue.

Article 11. Avenant au Contrat

Des avenants aux contrats pourront être passés dans les conditions suivantes :

- Négociation du projet d'avenant entre le Délégataire et le Comité, sur proposition de l'une ou de l'autre partie dans un délai de 15 jours.
- Signature de l'avenant entre le Délégataire et le Comité, soit après un accord écrit de la Commune et du Ministère en charge de l'Hydraulique, soit au terme de 30 jours d'attente de réponse de la part des 2 autres entités.

Article 12. Résiliation du Contrat

Chacune des parties pourra résilier par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délai de 3 mois et en indiquant le motif de la dénonciation. Celle-ci ne sera valable que si elle s'appuie sur l'une des causes énumérées ci-dessous, considérées comme motifs légitimes. Toute autre cause pourra être considérée comme abusive et donner lieu à indemnisation.

12.1. Causes valides de dénonciation du Contrat par le Comité

- Retard du Délégataire de plus de 2 mois pour le versement des redevances dues
- Non respect répété des tarifs fixés
- Refus par le Délégataire d'une modification des tarifs prévus dans le présent Contrat
- Déclaration de faillite ou de liquidation judiciaire du Délégataire

- Défaut ou insuffisance grave de l'entretien des installations dûment constaté
- Défaut de production des comptes annuels ou rejet des comptes par les auditeurs pour fraude ou anomalie grave ou manquement grave aux dispositions du Contrat

12.2. Causes valides de dénonciation du Contrat par la Commune

- Graves irrégularités constatées (par un audit externe) dans la gestion du Fonds par les deux autres parties
- Déclaration de faillite ou de liquidation judiciaire du Délégataire
- Graves irrégularités constatées (par un audit externe) dans la fourniture de service, que ce soit en terme de continuité ou de qualité

12.3. Causes valides de dénonciation du Contrat par le Délégataire

- Refus d'actualisation des tarifs de la part des autres parties, lorsque cette réactualisation s'est faite conformément aux dispositions contenues dans le présent Contrat
- Refus du Comité d'assurer une protection satisfaisante des installations, ainsi que du personnel mobilisé par le Délégataire
- Impossibilité de procéder aux renouvellements (ou remise en état) des installations pour cause d'insuffisance ou de manquement dans la gestion des Fonds contractuels.

12.4. Obligations du Délégataire lors de l'expiration du Contrat

A l'expiration du Contrat pour quelque raison que ce soit, le Délégataire est tenu de remettre gratuitement à la Commune et au Comité les installations qui lui ont été confiées, y compris les extensions de l'Edicule et des matériels de nettoyage acquis au cours de l'exploitation en mobilisant le Fonds dans les conditions prévues au Contrat. Il devra également se désister de tous ses pouvoirs de signature sur le ou les comptes en banque où sont déposés les fonds contractuels.

Article 13. Résiliation pour force majeure

En cas de force majeure (catastrophe naturelle), le Délégataire devra aviser la Commune, le Comité et le Ministère en charge de l'Hydraulique dans les meilleurs délais. La Commune et le Comité disposeront d'un délai de 15 jours pour confirmer par écrit l'existence de force majeure. Cette constatation entraînera la résiliation immédiate du Contrat. Les parties conviendront alors de trouver des arrangements financiers permettant d'indemniser le Délégataire des dépenses et investissements engagés par lui et qu'il n'aura pas pu amortir pendant la durée du Contrat.

TITRE III. OBLIGATIONS DU DELEGATAIRE

Article 14. Rôle du Délégataire

Le Délégataire a pour rôle d'assurer à ses risques et périls, sous sa responsabilité, toutes les fonctions de l'exploitation technique et financière de l'Edicule, à la satisfaction des utilisateurs par la gestion des installations qui lui sont confiées.

Article 15. Exploitation technique de l'Edicule

15.1. Maintenance des installations

Le Délégataire a la charge d'exploiter les installations et d'en assurer la maintenance, en respectant les normes définies par le manuel technique. Il doit prendre toutes les mesures nécessaires pour disposer en temps utiles des stocks de pièces détachées afin d'assurer la continuité des services.

Les travaux d'entretien et de dépannage sur toutes les installations sont effectués par les agents du Délégataire ou désignés par lui, disposant de toutes les compétences nécessaires et placés sous sa responsabilité. Les interventions du Comité pour l'entretien, le dépannage, le renouvellement ou les extensions ne peuvent avoir lieu qu'avec l'accord du Délégataire.

15.2. Constat de panne et délai de réparation

En cas de constat de panne, le Délégataire interviendra sur le site dans un délai maximal de 48 heures et réparera la panne dans les règles de l'art dans un délai maximum d'une semaine. Au-delà d'une semaine d'interruption de l'Edicule, le Délégataire fera son affaire d'assurer la continuité du service.

Article 16. Bonnes relations du Délégataire avec les utilisateurs

Afin d'assurer le plus de transparence possible auprès du Comité, le Délégataire se doit de respecter certaines consignes et obligations, notamment :

- Le Délégataire doit recueillir les réclamations (orales et écrites) des usagers par rapport à la qualité du service fourni (dans un registre tenu à cet effet) et est tenu d'y répondre dans un délai d'une semaine, si la demande est fondée.
- Le Délégataire est libre d'aller démarcher des clients potentiels et d'élaborer des produits à leur demande.

Article 17. Dépenses à charge du Délégataire

Le délégataire exploite les installations qui lui sont confiées à ses risques et périls. En échange de la perception du prix d'utilisation de l'Edicule, il prend en charge les dépenses suivantes :

17.1. Dépenses d'exploitation

Le Délégataire assure à ses propres frais l'exploitation et l'entretien, conformément au CPT annexé au Contrat. En particulier, il paye les fournitures nécessaires, électricité, eau, pièces détachées, robinets, éléments de conduite pour les réparations de fuites et rémunère tout le personnel nécessaire.

17.2. Redevances à verser au Comité

Le Délégataire verse :

- Une redevance mensuelle au Comité, dont l'objet et le montant sont définis dans ce présent Contrat
- Les redevances pour les Fonds prévus pour le renouvellement et l'extension
- Une redevance à la Commune pour l'occupation du terrain.

En cas de retard dans le versement de ces redevances, le comité pourra exiger des pénalités plafonnées à 0,1 % par semaine de retard.

Article 18. Obligations du Délégataire concernant les dépenses et recettes

Le Délégataire tiendra au jour le jour les informations suivantes :

- Un grand livre des dépenses/recettes (date, objet du flux financier, dépenses réalisées, recettes encaissées, mouvements bancaires)
- Un classeur rassemblant toutes les pièces justificatives des flux financiers (dépenses journalières, recettes journalières, mouvements bancaires, encaissement des redevances éventuelles, etc.)

Article 19. Obligations du Délégataire en matière de compte-rendu

Le Délégataire tiendra une comptabilité séparée concernant toutes les activités liées à l'exécution du présent Contrat. Le Délégataire est tenu d'établir et d'adresser les états de gestion suivants au Comité, avec copie à la Commune et à la Direction Départementale en charge de l'Hydraulique :

- Tous les trimestres, avant le 30 du mois suivant, un tableau de bord de gestion conformément au modèle en annexe qui présente les résultats financiers et techniques de la gestion du trimestre écoulé et depuis le début de l'exercice.
- Tous les ans avant la fin du premier trimestre du nouvel exercice :
    - Un rapport annuel d'activité technique et financier sur les résultats de l'exercice écoulé. Ce document est accompagné du compte d'exploitation présente conformément au modèle donné en annexe.
    - Le cas échéant une proposition de programme d'investissement (renouvellement, extension) à financer avec les provisions constituées.

TITRE IV. OBLIGATIONS DU COMITE, DE LA COMMUNE ET DU MH

Article 20. Obligations du Comité

Le Comité, qui a reçu de la commune la mission de garantir le bon fonctionnement des installations, a pour charges de :

- Assurer la protection des installations qui lui ont été confiées par la Commune et l'Etat contre les déprédations et les vols
- Avertir le Délégataire dans un délai maximum de 72 h de tout dysfonctionnement de service
- Cogérer le fonds de renouvellement et d'extension, conformément à son objet et aux procédures définies et dans l'intérêt de la population. En particulier, le compte doit être ouvert auprès d'une banque commerciale de taille nationale et le compte doit être productif d'intérêt, à charge pour le gestionnaire du compte représentant le village de trouver la formule de rémunération la plus avantageuse.
- Faire procéder, avec le Délégataire, aux études de faisabilité des extensions souhaitées par les usagers.

Article 21. Obligations de la Commune

La Commune, qui a reçu de l'Etat la propriété des infrastructures, a pour mission de satisfaire les besoins de la population et s'engage à :

- Apporter son appui au Délégataire pour garantir le meilleur niveau de service
- Aider le comité à mobiliser les fonds nécessaires pour l'extension de l'Edicule vers d'autres quartiers non desservis (sous réserve que cela soit possible)
- Contrôler la constitution et la bonne utilisation du Fonds de renouvellement et d'extension
- Participer au choix des investissements en matière d'extension (mise en conformité avec le plan de développement communal, choix d'extension plus sociale que lucrative, etc.)

Article 22. Obligations du Ministère en charge de l'Hydraulique

Le Ministère en charge de l'Hydraulique représente l'Etat en tant chef de file du sous-secteur de l'assainissement de base. Il s'engage à travers ses services déconcentrés à :

- Assister le Comité ou la Commune pour l'examen des états de gestion présenté par le Délégataire
- Conseiller le Comité et le Délégataire pour l'analyse des besoins en renouvellement ou en extension et la recherche de prestataires compétents pour réaliser les études et les travaux
- Essayer de régler à l'amiable tout litige apparaissant entre le Délégataire et le Comité

TITRE V. DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 23. Procédures budgétaires

Avant la fin du premier trimestre de chaque nouvel exercice, le Délégataire présente au Comité et à la Commune, avec copie aux services déconcentrés du Ministère en charge de l'Hydraulique, les états techniques et financiers tels que décrits dans l'article 20.

La Commune ou le Comité peuvent demander une assistance aux services déconcentrés du Ministère en charge de l'Hydraulique en cas de difficulté pour l'analyse de ces documents. En cas de doute sur la sincérité des documents produits, la Commune ou le Comité pourront demander un audit des comptes d'exploitation.

Article 24. Tarif d'utilisation de l'Edicule public

Les tarifs d'utilisation des édicules sont fixés dans le présent contrat et s'établit comme suit :

- Coût pour prendre une douche : …….
- Coût pour l'utilisation de l'urinoir : …….
- Coût pour l'utilisation des latrines : …….

Ces prix resteront fixes durant la période contractuelle du Délégataire. Toutefois, une révision de prix pourrait être envisagée dans les conditions exceptionnelles de hausse considérable du prix de l'eau, de l'électricité ou du matériel de renouvellement des équipements.

Article 25. Redevances

L'exploitant devra verser au Comité les redevances suivantes :

25.1. Redevances pour le fonctionnement du Comité

Cette redevance est destinée à couvrir les indemnités des membres du Comité, les frais de ramassage des ordures, etc. Son montant est fixé à …… FCFA

25.2. Redevances pour le Fonds de renouvellement et d'extension

Cette redevance est destinée à couvrir les prévisions pour le renouvellement des équipements, le renforcement et la vidange de l'ouvrage. Son montant est fixé à …… FCFA

25.3. Redevances pour la Commune

Cette redevance est destinée à couvrir les frais de location de terrain. Son montant est fixé à …… FCFA

En foi de quoi, les parties au présent Contrat ont fait signer le présent Contrat en leur nom respectif les jours et an ci-dessus.

Pour la Commune	**Pour le Comité**	**Pour le Délégataire**
Le Maire	Le Président	Le gérant

Source :

- Contrat de gestion des édicules publics. PSE. 2007.

Fiche 29			Orientations sur la collaboration avec les média
Cible : **DRAHRH, DRS, DREBA**			
Réd : **YAP**	Rév : -	AQ : **PAB**	
Date de la dernière révision : **29/01/09**			

Les média peuvent être un outil de promotion très performant. L'objectif consiste donc à les intéresser à l'hygiène et à l'assainissement et à motiver les journalistes pour qu'ils publient des articles dans la presse écrite et en parlent à la radio et à la télévision. Pour y parvenir, on pourra demander l'aide de personnes et d'entités possédant une expérience préalable. Les média peuvent relever du secteur public ou privé, à but lucratif ou non lucratif ; ils peuvent être connus pour leurs liaisons avec un parti politique ou pour leur effort de rester équidistant de tous. Il convient d'en tenir compte et d'adapter en conséquence sa méthode d'approche.

1. Un bulletin du programme – question à décider tôt !

Avant d'entrer dans les détails de la collaboration avec les média existants, on devrait considérer l'option de créer un bulletin propre au programme qui présenterait les grands avantages et défis suivants :

Avantages	Défis
La publication sera intégralement disponible pour les messages et informations du programme	La forme et le contenu devront réellement attirer les lecteurs, donc présenter plus qu'une simple reprise de ce qu'ils connaissent des activités dans leurs communautés
Elle sera reconnue par les groupes cibles comme 'leur' organe ce qui peut renforcer beaucoup leur identification avec le programme et la cohésion entre eux	Pour optimiser ces effets, il est nécessaire de puiser dans les traditions, mais surtout d'encourager la contribution active des lecteurs
Elle peut s'adresser aux groupes cibles en toute diversité	Tous groupes cibles devront se retrouver comme représentés, surtout par la publication de leurs contributions
Quoiqu'il s'agisse d'un médium imprimé, le bulletin peut servir à la diffusion de messages et d'informations parmi les illettré(e) aussi	Savoir créer des textes en langue locale qui se prêtent à la lecture à haute voix

La création du bulletin devra être un effort conjugué de tous les acteurs du programme (ONG services techniques). Pour une question de pérennité, on réfléchira sur une contribution financière (à travers la vente à un prix insignifiant, par exemple 25 FCFA) des lecteurs.

Le bulletin devra être structuré avec toujours les mêmes rubriques de façon à donner aux lecteurs l'occasion de se familiariser aux divers formats, jusqu'au point où ils se sentiront capables d'envoyer une contribution qui peut cadrer avec l'une des rubriques. Ainsi, la rédaction crée un 'pont' qui encourage les lecteurs à franchir le fossé qui existe d'abord entre tout média multiplié et ses consommateurs. Un autre 'pont' de sympathie et d'identification avec le bulletin peut être formé par le choix bien réfléchi du nom et du dessin graphique, y inclure une figurine (enfant, petit animal) qui guide le lecteur et d'autres caricatures en petit format qui démarquent les rubriques habituelles.

Pour donner quelques exemples de ces rubriques standardisés, citons :

- La note de la rédaction qui doit être sur la première page et très brève. Elle doit se limiter à un ou quelques deux, trois points simples et précis tels que les salutations/félicitations saisonnières ou des évènements saisissant l'intérêt de tous
- Les lettres des lecteurs à la rédaction : les abréger si nécessaire et expliquer ce droit de la rédaction dans chaque numéro du bulletin
- Réponses aux lettres reçues ou, mieux encore : créer une rubrique intitulée 'lettres de la rédaction aux lecteurs' ; se format se prête bien à des petites observations, remerciements, commentaires, toujours très brefs et avec une note humoristique (soulageant, sarcastique, ironique – selon le cas)
- Le chronogramme : activités, évènements clefs, succès, bilans, prévisions sur l'avancement du programme ; pour cette rubrique, les photos sont de rigueur !
- Les études de cas : documentations d'évènements, de succès remarquables, des solutions trouvées aux problèmes connus, etc. accompagnés de photos.
- Le débat : rubrique qui ne sera pas forcément incluse dans chaque numéro et qui peut être générée par un texte reçu qui contient des idées nouvelles ou provocatrices auxquelles on invite un autre auteur à répondre.
- Le savoir faire technique : cette rubrique, après quelques exemples présentés par la rédaction, se prête idéalement aux contributions car des individus (tels que les artisans) et les groupes intéressés à des sujets particuliers deviennent souvent des inventeurs de petites solutions bien pratiques et étonnantes.

2. Collaboration avec les média

a) Préparatifs

Elaborer et actualiser un plan de mobilisation des médias

Ce plan doit préciser les résultats recherchés et les actions à entreprendre pour les obtenir. Ainsi, on définit la stratégie des média. Exemple :

Résultats recherchés	**Actions à entreprendre**
Plaidoyer pour l'assainissement	Mobilisation des partenaires pour promouvoir l'assainissement
Sensibiliser les communautés sur les risques liés à l'insuffisance de l'assainissement	Motiver les partenaires à disséminer des messages sur ces risques
Appuyer l'initiation des activités d'auto-promotion communautaires	Intéresser les communautés par la présentation d'activités exemplaires

Une fois que les activités prévues se déroulent selon leur propre dynamique au niveau des villages, il ne sera pas nécessaire d'accompagner chaque détail par des efforts ainsi 'orchestrés'. Plutôt, on cherchera surtout à encourager les contributions des lecteurs, spectateurs et auditeurs. Leurs réactions et commentaires témoigneront vivement du fait que les activités sont en prise avec les préoccupations des populations.

Créer une base de données et messages clefs

Les données de qualité sont à la base des bonnes relations avec les journalistes qui ont besoin de faits émanant d'une source crédible. Il faudra alors leur rassembler les informations nécessaires

pour plaider efficacement la cause de l'assainissement. La base de données doit étroitement cadrer avec les messages de communication pour un Changement de Comportement.

b) Etablir et maintenir le contact avec les média

Après avoir établi le contact avec les journalistes, il y a des moyens qui sont des formats et standards professionnels établis dans les média, qui permettront de maintenir et de renforcer le contact avec eux :

Communiqués de presse

Ils doivent faire ressortir clairement l'essentiel - qui fait quoi, où, pourquoi quand, comment et dans quel but. Le premier paragraphe devra saisir l'attention. Consacrer autant de temps à peaufiner ce titre et ce premier paragraphe qu'à préparer le reste du texte.

Envoi de notifications ou d'avis préalables

Les avis servent, avec les coups de téléphone, à alerter les journalistes lorsqu'un événement médiatique ou une conférence de presse se préparent. Ils doivent contenir tous les renseignements de base: date, heure, lieu et intervenants prévus. Un bon avis préalable doit aussi éveiller la curiosité du journaliste quant à la nouvelle qui sera annoncée.

Pour plus intéresser les auditeurs, les messages sur l'hygiène et l'assainissement peuvent être diffusés à travers les émissions suivantes : des feuilletons radiophoniques (à préparer avec les différents acteurs et à diffuser aux radios régionales et communautaires), des divertissements éducatifs (spots publicitaires, pièces théâtrales).

Placer des articles de fond

Les articles de fond sont généralement plus longs que les articles d'actualité. Ils contiennent davantage de détails sur les incidences d'un problème sur la vie des gens et veulent en montrer les différentes facettes. Parfois longs de plusieurs pages, ils peuvent être illustrés. A la télévision, les émissions correspondantes peuvent durer trente minutes ou plus.

Le meilleur moyen d'encourager un journaliste à consacrer un article ou une émission de fond au sujet de l'assainissement consiste à lui soumettre un draft du produit final à l'appui de quelques textes explicatifs/justificatifs. Plus le cas présenté sera inédit, inhabituel, important ou sensationnel, mieux cela vaudra. Pour citer un exemple, un journaliste de la télévision s'intéressera peu à une documentation qui, pour la énième fois, souligne l'importance du lavage des mains en des termes de réprimande aux adultes. Mais il pourra bien s'intéresser à une 'histoire' qui montre comment dans un village, le club des jeunes mères a introduit une petite chanson que les mamans chantent quand elles frottent les mains des petits avec des cendres. En aimant la chanson, les enfants prennent l'habitude de se laver les mains toujours comme il faut. Le journaliste sera attiré par la combinaison, un peu surprenante, des chants d'enfants et des pratiques d'hygiène ; par son expérience, il saura que les spectateurs seront attirés eux aussi.

Source :

- Stratégie de l'Education, de l'Information et de la communication en matière d'Hygiène et d'Assainissement pour les activités du PMAEPS. Programme de mini adduction d'eau potable par système photovoltaïque. CREPA. Novembre 2007

Fiche 30			Outils PHAST pour le milieu scolaire
Cible : **Enseignants**			
Réd : **YAP**	Rév : -	AQ : **PAB**	
Date de la dernière révision : **29/01/09**			

Dans le cadre de l'enseignement du module 5 des thèmes émergents, qui a pour thème : Eau-Santé-Hygiène-Assainissement, le MEBA a retenu un kit IEC comprenant une série de 3 outils PHAST créés par le CREPA, à savoir :

- Voies de contamination et barrières
- Histoire à hiatus
- 3 piles de cartes assorties

Les images sont annexées dans le module sans fiches d'animation. C'est le guide pas-à-pas du PHAST qui est utilisé. Nous reproduisons ci-après les 46 images qui constituent le kit.

VOIES DE CONTAMINATION ET BARRIERES

Voies de contamination

Barrières

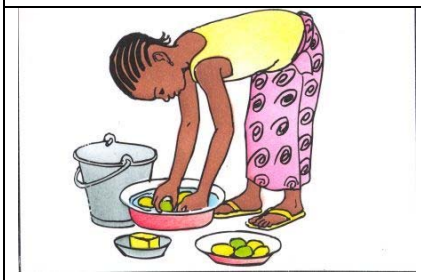

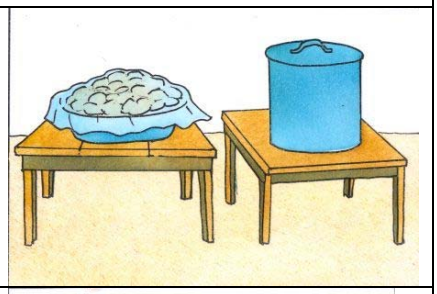

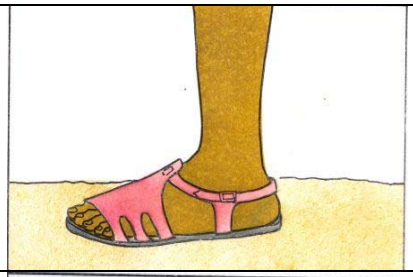
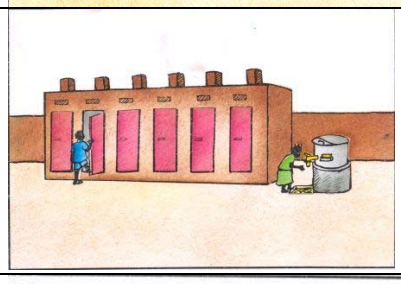
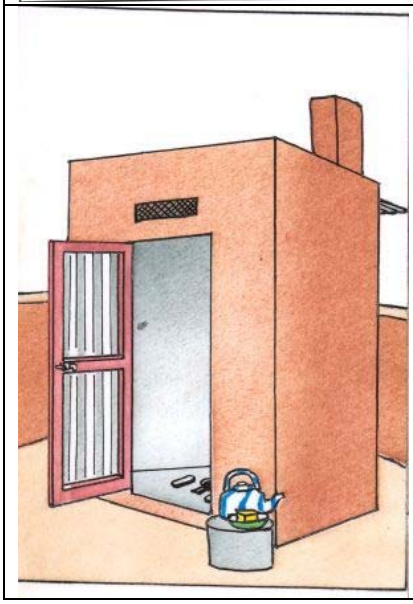
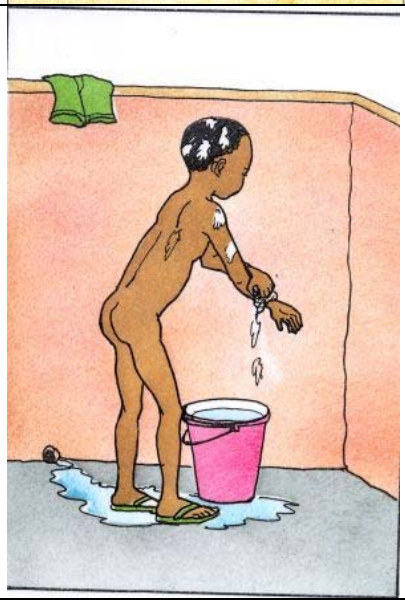
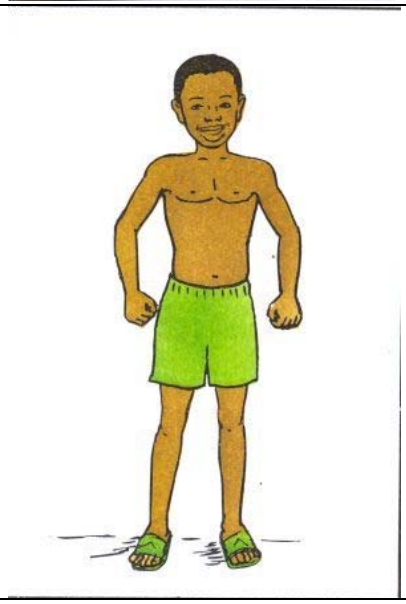

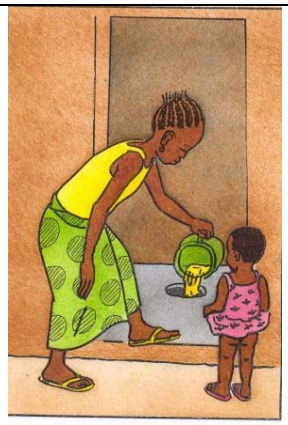
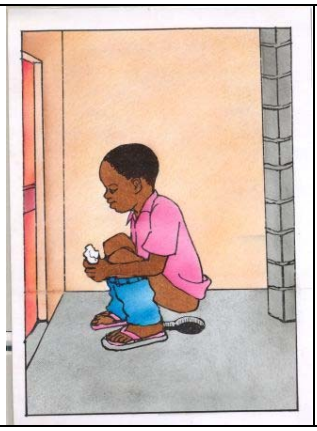
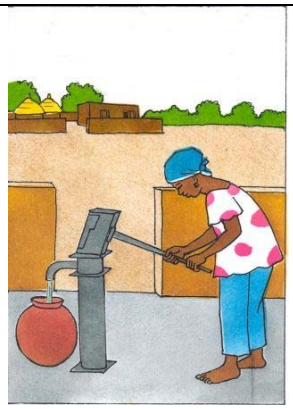

HISTOIRE A HIATUS

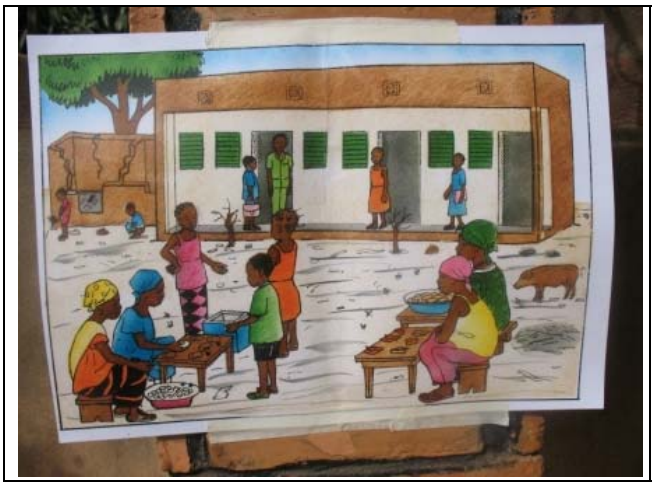

TROIS PILES DE CARTES ASSORTIES
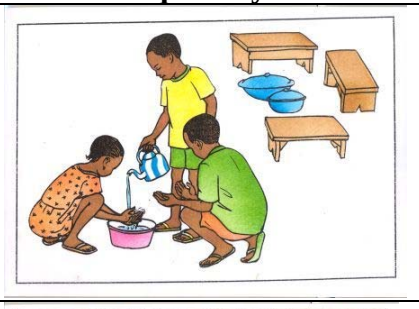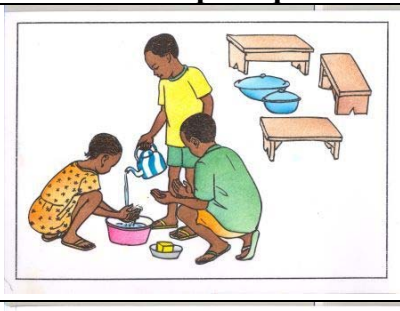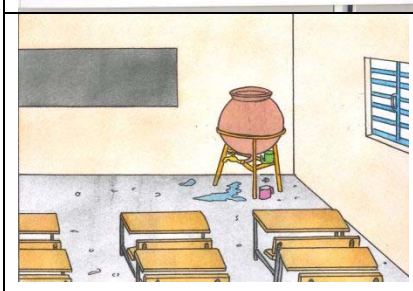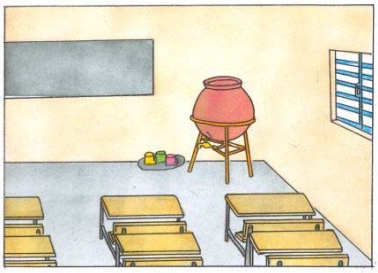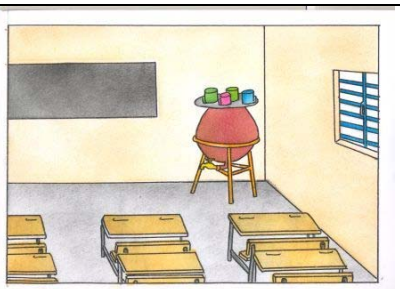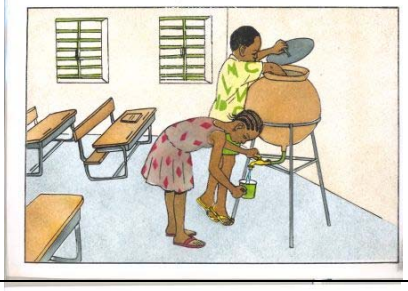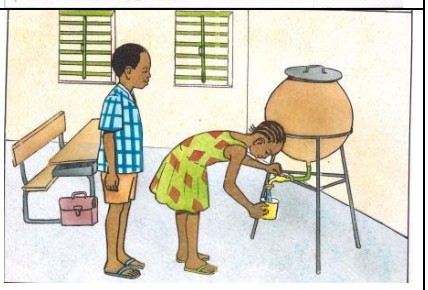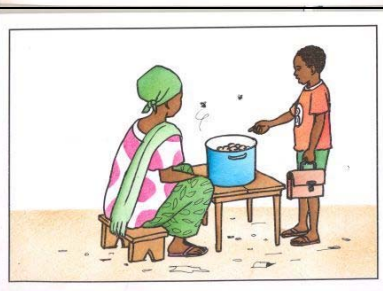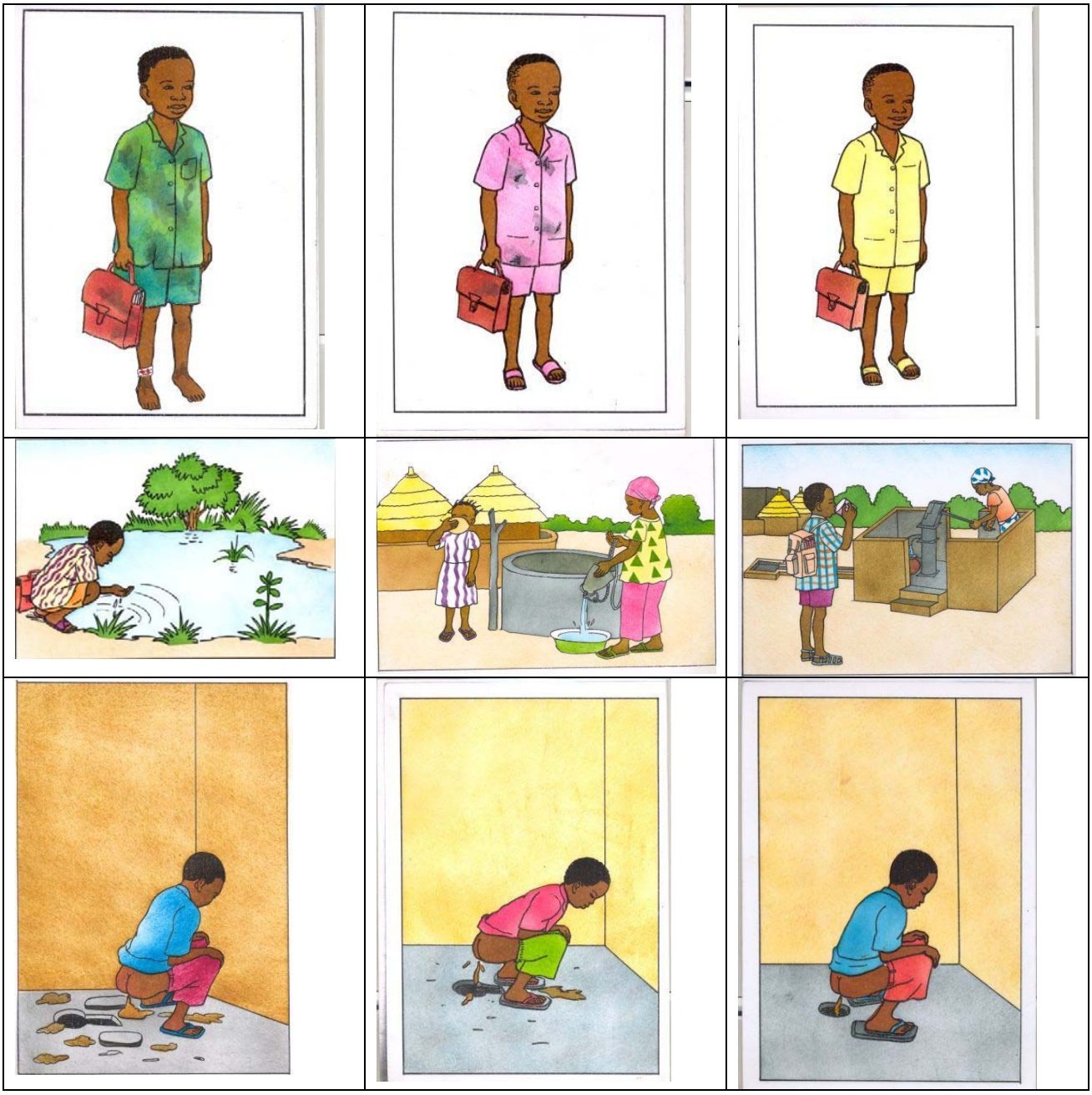
Mauvaise pratique	Pratique moyenne	Bonne pratique